



Ça-là, c'est difficile

L'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Décembre 2009

Ça-là, c'est difficile

L'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Décembre 2009

Partenaires de recherche

Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire
Cavoequiva
Siloë
Initiative Développement Afrique



Save the Children

**COMIC
RELIEF**

Save the Children œuvre en faveur des droits des enfants et apporte une amélioration immédiate et durable à la vie des enfants dans le monde entier. Nous trouvons scandaleux que des millions d'enfants restent privés de soins médicaux, de nourriture, d'éducation, et de protection élémentaires et nous sommes bien décidés à changer les choses.

Publié par

Save the Children UK Côte d'Ivoire

Rue des Jardins, Cocody II Plateaux, 06 BP 2484, Abidjan 06

Téléphone: +225 22 40 90 90

Fax: +225 22 41 02 85

E-mail: scuk@aviso.ci

www.savethechildren.org.uk

en collaboration avec

Save the Children Suède Côte d'Ivoire

Cocody II Plateaux, 7ème Tranche, Rue L153

16 BP 123, Abidjan 16

Téléphone : +225 22 52 58 00

Fax :+225 22 52 58 24

www.raddabarnen.se

Save the Children UK et Save the Children Suède sont membres de l'International Save the Children Alliance et s'efforcent de changer la vie des enfants dans plus de 100 pays.

International Save the Children Alliance

275-281 King Street, London W6 9LZ, UK

Téléphone: +44 (0)20 8748 2554

Fax: +44(0)20 8237 8000

www.savethechildren.net

Photo de couverture : Dazelor Mohamed

Cette étude a été réalisée par une équipe de recherche au sein de Save the Children : Amonah Achi, Chercheuse Principale, et Séka Michel, Chargé de Recherche, sous la supervision de Manuel Finelli, Conseiller Technique en Matière de Protection de l'Enfant. La recherche a été financée par des membres de l'International Save the Children Alliance, notamment Save the Children Australie et Save the Children Nouvelle-Zélande, et la publication a été soutenue par la fondation anglaise Comic Relief. Quatre partenaires ont énormément contribué au processus en tant qu'enquêteurs: Cavoequiva, l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire, Initiative Développement Afrique, et Siloë. Les noms des personnes interviewées ont été changés dans cette publication pour assurer la confidentialité des informations livrées aux chercheurs. Nous remercions vivement les enfants et les adultes qui ont pris le temps pour partager leurs expériences et leurs idées avec nous.

Table des matières

Résumé exécutif	3
1. L'exploitation du travail des enfants: définitions et concepts clés	12
1.1. Une définition large du travail des enfants.....	12
1.2. Une définition empirique de l'exploitation du travail des enfants	13
1.3. Une définition conceptuelle de l'exploitation du travail des enfants	13
2. Le projet de recherche.....	14
2.1. La méthodologie de la recherche.....	14
2.2. La sélection des zones d'enquête et des groupes cibles d'enfants travailleurs.....	14
2.3. Le questionnement de recherche	15
II - L'ampleur et les causes structurelles de l'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire	16
1. Les causes macroéconomiques	17
2. La généralisation du travail des enfants et l'importance des migrations de travail	19
3. Le « confiage », modalité de migration des enfants pour l'exploitation de leur travail.....	20
4. La dégradation du système scolaire	21
III - Les zones d'enquête.....	21
1. Les villages de la région des Montagnes	22
2. La commune d'Adjamé.....	23
IV - L'offre de travail infantile : les motivations et les stratégies et des familles	24
1. Les motivations et stratégies des familles de la région des Montagnes.....	24
1.1. La mise au travail des enfants : un mode de socialisation.....	24
1.2. Le basculement vers l'exploitation du travail des enfants.....	26
2. Les motivations et stratégies des familles de la commune d'Adjamé.....	31
2.1. Les motivations de la mise au travail des enfants	31
2.2. Le choix de l'activité de l'enfant en fonction des possibilités du marché du travail urbain.....	32
3. Les motivations et stratégies particulières au choix de l'apprentissage d'un métier.....	34
3.1. L'implication de l'enfant dans la mise en apprentissage	34
3.2. Un investissement à la rentabilité garantie : « un métier, c'est mieux que des diplômes »	35
3.3. Une voie de rattrapage après l'échec de l'ascension par l'école.....	36
3.4. Une issue à la galère et une voie d'espoir	36
V - La demande de travail infantile : les motivations et les stratégies des employeurs	37
1. L'agriculture et le petit artisanat rural dans la région des Montagnes	37
2. Le commerce et le service domestique à Adjamé	39
2.1 Les catégories de demandeurs.....	39
2.2 Les modes et critères de recrutement.....	40
3. Les « métiers » de l'artisanat dans la région des Montagnes et à Adjamé.....	42
3.1. Rationalité économique	44
3.2. Stratégie de crise : compresser les coûts en payant moins à moins d'apprentis ?.....	44
3.3. Rationalité symbolique	45

VI - Les conditions de travail et de vie des enfants	45
1. Le travail des enfants dans l'agriculture et le petit artisanat rural dans la région des Montagnes	46
1.1. Pluriactivité des enfants et cumul des statuts	46
1.2. Description des tâches, rémunération, pénibilité et risques.....	47
1.3. Les recours contre les abus	52
2. Le travail des enfants dans les marchés d'Adjamé	52
2.1. Les commerçantes indépendantes.....	52
2.2. Les « apprenties » commerçantes.....	54
2.3. Les servantes/vendeuses.....	55
2.4. Les « Tantie-Bagage »	59
2.5. Le processus d'entrée dans la rue et la prostitution	60
3. L'apprentissage d'un métier dans la région des Montagnes et à Adjamé	62
3.1. Horaires, congés et pénibilité	62
3.2. Un mode d'apprentissage extensif et long.....	63
3.3. Des formes de rémunération modestes mais croissantes	65
3.4. Le long chemin vers l'installation	66
VII - Opportunités de changement	67
1. Selon les enfants, leurs parents, leurs employeurs, et les institutions	67
1.1. La prévention et la réponse à l'exploitation des enfants.....	67
1.2. Le renforcement du cadre juridique et des mécanismes d'application ...	69
1.3. L'école, l'alphabétisation, et les cours du soir.....	71
1.4. L'apprentissage d'un métier	73
1.5. Le renforcement de l'économie rurale.....	74
1.6. L'accès au capital pour l'agriculture, le commerce et les « métiers »	76
1.7. La possibilité des enfants à s'exprimer et à participer à la vie sociale	77
Annexe méthodologique	79

Récapitulatif des tableaux

1 : L'évolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire entre 1985 et 2008.....	17
2 : L'éventail de choix d'activités pour les enfants travailleurs à Adjamé.....	34
3 : Culture du riz : tâches par âge et par sexe, rémunération, pénibilité et risques.....	50
4 : Artisanat rural : tâches par âge et par sexe, pénibilité et risques.....	51

Résumé exécutif

L'exploitation du travail des enfants est devenue une des stratégies de survie les plus communément utilisées en Côte d'Ivoire. La crise économique du pays a commencé dans les années 1980 et s'est accentuée depuis 2002 à cause de la guerre civile, des déplacements de la population et des dommages financiers occasionnés par les combats. Il s'agit d'un phénomène qui s'inscrit dans un contexte national caractérisé par une détérioration de certaines pratiques traditionnelles, telles que la participation des enfants à des travaux socialisants et au 'confiage' à des membres de la famille élargie vivant dans des conditions plus favorables que celle d'origine.

La généralisation, l'ampleur, et la gravité de l'exploitation des enfants dans le pays constituent un scénario dramatique, cependant si on prête attention aux enfants travailleurs, on comprend que leur situation peut être améliorée et que des opportunités de changement existent.

L'ampleur et les causes structurelles de l'exploitation du travail des enfants

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré en 2008 affirme que le nombre de pauvres en Côte d'Ivoire a quintuplé en passant de 10% en 1985 à 49% en 2008. Dans un pays dont le tiers de la population vit directement ou indirectement grâce à la production cacaoyère, parmi les différents facteurs de la crise économique, la chute du prix du cacao, surtout du revenu bord-champ perçu par les paysans, jouent un rôle déterminant.

C'est ainsi qu'une économie rurale auparavant dynamique traverse un déclin profonde qui s'accompagne de conséquences graves sur plusieurs aspects de l'existence du pays, comme l'exploitation du travail des enfants qui a atteint des proportions endémiques, comme l'affirme l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants qui en 2005 a estimé qu'en Côte d'Ivoire, un enfant sur quatre, âgé de 5 à 17 ans travaillait.

La cause fondamentale de l'exploitation des enfants et de leur travail est économique : l'exploitation progresse de pair avec la misère, car elle constitue une stratégie de survie, pas seulement pour les enfants travailleurs, mais aussi pour leurs familles et leurs employeurs.

De façon de plus en plus générale, le travail des enfants a cessé d'être une transmission des connaissances et du savoir-faire d'un métier entre l'adulte et l'enfant, mais aussi des valeurs et d'éthique du comportement social. Au contraire, ce que les enfants subissent chaque jour c'est l'exploitation de leur travail et l'atteinte à leur dignité individuelle et sociale à travers la réalisation d'activités dommageables qui, au même temps, sont les causes et effets d'autres violations. Par exemple, plus que 40% des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés du fait que la majorité des ménages vit dans la pauvreté et surtout à cause des carences du système scolaire. L'école est devenue moins accessible, plus chère et avec une rentabilité sur le long terme de plus en plus faible et aléatoire. Tous ces éléments amènent les membres des familles à des attitudes négatives concernant l'investissement scolaire en général.

D'un autre côté, le déclin dramatique de l'économie rurale a augmenté le nombre d'enfants migrants et surtout empiré les conditions dans lesquelles ces migrations ont lieu. Auparavant, l'envoi des enfants chez des parents qui résidaient en ville représentait une opportunité d'amélioration de la vie des enfants à travers un

meilleur accès à des soins de santé et à une éducation qui souvent n'étaient pas disponibles ou satisfaisants dans le village d'origine. Au cours des dernières décennies, la hausse de la pauvreté et de l'instabilité socio-politique a engendré un affaiblissement généralisé des garanties de protection offertes par l'Etat et surtout par les familles elles-mêmes. De cette façon, le confiage aujourd'hui finit souvent par favoriser la violation de plusieurs droits humains fondamentaux comme le droit de l'enfant à être protégé de toutes formes d'abus, négligence, violence et exploitation.

L'offre de travail infantile : les motivations et les stratégies des familles

Dans une économie encore assez traditionnelle comme celle de la région des Montagnes, la motivation de la mise au travail des enfants demeure dans leur socialisation ; la participation de tous les membres de la famille au travail est une question de solidarité et de transfert de savoir-faire entre les générations. Cependant de nombreuses familles vivant dans la précarité sont contraintes à multiplier et diversifier leurs revenus pour assurer leur survie et se retrouvent obligées à intensifier le recours à la ressource principale qui sont à leur disposition : c'est-à-dire, leurs enfants.

Les motivations de la mise au travail pour les familles dans un contexte comme Adjamé présentent des motivations similaires à celles des familles rurales; dans une société dont l'éducation a perdu beaucoup de sa valeur et de ses potentiels, en ville comme au village, la lutte quotidienne pour la survie rend le travail une pratique socio-éducative beaucoup plus efficace et accessible que l'école. Malheureusement, surtout en milieu urbain, l'éthique traditionnelle du travail socialisant, aussi que les valeurs de solidarité entre les familles rurales, s'affaiblissent progressivement et perdent plus en plus de repères.

Quand la lutte pour la survie laisse peu de choix disponibles, l'apprentissage professionnel est toujours un des espoirs pour un futur plus stable, en ville comme au village, même si dans un milieu rural cela signifie souvent l'émigration vers la ville. En ce qui concerne l'apprentissage, la première motivation des familles est de réaliser un investissement dont la rentabilité est garantie, contrairement à celle de l'école et qui est plus attirant pour l'enfant aussi car cela lui permet de se prendre en charge plus rapidement. Lorsqu'une offre éducative est disponible, l'apprentissage représente aussi une voie de rattrapage après l'échec scolaire ou après la précarité d'un travail non qualifié. Le choix de l'activité de la fille répond plus souvent à un objectif économique immédiat et celui du garçon répond à un objectif d'apprentissage même si cela demande des sacrifices supplémentaires aux membres de sa famille. Le problème de fond est qu'il s'agit de dynamiques qui ont lieu dans un marché du travail affecté par une exploitation qui se réalise dans le cadre d'une relation de pouvoir inégal entre employé et employeur qui est désormais structurelle.

La demande de travail infantile : les motivations et les stratégies des employeurs

Dans la région des Montagnes, la demande, assez uniforme de travail infantile agricole, se formule en termes d'échange où les employeurs arrivent bien à profiter

de cette relation inégale au détriment des enfants qui travaillent pendant de longues heures et dans des conditions extrêmement dures pour une rémunération infime.

A Adjamé, dans le commerce et le service domestique, la demande est plus diversifiée, et également dans la façon dont la relation de travail est réglementée et établie. Il y a des employeuses qui offrent un contrat d'échange selon lequel l'enfant génère du bénéfice, mais reçoit en contrepartie une rémunération monétaire immédiate (dans le cadre du salariat) ou différée (trousseau de mariage, aide à l'installation) ou en nature (apprentissage du commerce). De toute façon, pour continuer à faire vivre leur famille, à chaque accentuation de la pauvreté, de plus en plus d'employeuses cherchent à diminuer cette contrepartie en intensifiant l'exploitation.

Les modes de recrutement aussi suivent des modèles différents, qui ont une influence directe sur les formes et l'intensité de l'exploitation dont les enfants seront victimes. Aux deux pôles opposés, il y a d'un côté les agences de placement qui s'occupent d'installer des filles de plus de 15 ans qui seront dûment salariées et, de l'autre, la traite par des intermédiaires à cause desquels des filles de moins de 15 ans travailleront sans salaire.

Concernant l'apprentissage, la relation entre un Maître Artisan Formateur (MAF) et ses apprentis s'inscrit dans un échange assez codifié selon lequel d'un côté le MAF enseigne le métier et « encourage » à apprendre avec de « petits cadeaux » et de l'autre, l'apprenti fournit un travail gratuit ou largement sous-payé. Deux types de motivations animent les MAF: une rationalité économique qui privilégie la rentabilité des apprentis, et une rationalité symbolique qui valorise le prestige d'avoir des apprentis. Cependant, comme la plupart des employeurs, beaucoup de MAF ont vu la rentabilité de leur activité décliner, ce qui les incite à exploiter leurs apprentis.

Les conditions de travail et de vie des enfants

Dans la région des Montagnes, tous les enfants travaillent, qu'ils soient scolarisés ou non. Ils sont généralement actifs dans plusieurs domaines d'activité en même temps: l'agriculture, l'artisanat, les travaux domestiques et parfois l'apprentissage ; de cette façon ils cumulent les statuts d'aide familiale, de travailleur contractuel, de travailleur indépendant et d'apprenti. Les travaux agricoles sont presque toujours pénibles et présentent des risques de blessure, coupure et brûlure. Cependant, les tâches les moins difficiles à savoir le désherbage et la surveillance du riz sont réservées aux enfants les plus jeunes qui, au fur et à mesure qu'ils gagnent en expérience et en force, se tournent vers des tâches plus lourdes comme le défrichage. Le petit artisanat rural tel que la fabrication d'alcool et vin de palme, la production de charbon et la construction de maison en banco est souvent plus dangereux que l'agriculture, mais plus rémunérateur.

Les enfants qui travaillent dans les marchés d'Adjamé sont de plus en plus nombreux, de plus en plus de sexe féminin, déscolarisés et de plus en plus jeunes à partir de huit ans ; tous ces éléments accroissent leur vulnérabilité à plusieurs formes d'abus et exploitation.

Les petites filles qui travaillent dans le micro-commerce (vente de sachet d'eau, d'oranges, ou autres biens de valeur limitée) ont la possibilité de commencer très jeunes une activité qui génère immédiatement des revenus avec lesquels elles

contribuent tout de suite au budget familial ; cela est possible parce qu'il s'agit d'une activité qui ne nécessite pas d'apprentissage préalable, mais qui par contre ne constitue pas un véritable métier de commerçante. Les Tantie-Bagage, ou porte-faix, peuvent être considérées comme faisant partie de ce groupe ; elles ne vendent pas des produits, mais plutôt un service, mais elles partagent un cadre de travail où l'enfant est seul, sans surveillance d'un adulte, exposé à toutes sortes de rencontres dangereuses.

Les « apprenties commerçantes » sont assez vulnérables du fait de leur âge, de l'absence de rémunération financière immédiate, et de la dépendance à une employeuse pour leurs conditions de vie, de logement, et d'alimentation, au point que c'est souvent impossible de les distinguer de la catégorie des servantes/vendeuses. En effets, malgré leur très jeune âge, nombreuses filles n'effectuent pas seulement les travaux domestiques pour leur tutrice, mais exercent aussi du micro-commerce toujours pour son compte.

Isolées de leur famille et sans recours à leur disposition, les petites filles domestiques, et au-delà tous les enfants confiés ou placés, vivent des situations de dépendance envers leur employeur aussi graves et intolérables que la rue leur apparait comme la seule porte de sortie, ainsi que la prostitution ou autres activités illégales – les seules stratégies de survie possibles à leurs yeux.

En ce qui concerne les apprentis, leur difficulté majeure est structurelle parce que le mode d'apprentissage sur le tas est extensif, peu efficace et excessivement long. L'apprenti est parfois freiné de façon délibérée par le patron qui le cantonne aux tâches domestiques ou basiques, ou qui s'arrange pour que les tâches plus complexes ne soient jamais exécutées devant lui. Ce n'est que lorsque l'apprenti a gagné la confiance du patron, qu'il lui a rendu assez de services et qu'il lui a prouvé son désintéressement et son envie d'apprendre, que le patron lui permettra d'en connaître davantage. Les « éternels apprentis » secondent efficacement le patron sans être rémunérés à la hauteur de leur travail : ils n'apprennent plus rien, il n'y a plus d'échange et ils sont donc exploités.

Opportunités de changement

Pour prévenir et remédier à l'exploitation du travail des enfants, un certain nombre d'opportunités de changement ont été identifiées.

La prévention et la réponse à l'exploitation des enfants :

La lutte contre l'exploitation infantile passe par des solutions structurelles inhérentes : notamment les attitudes des adultes envers les enfants et la pauvreté de leurs familles, surtout en milieu rural où la migration prend souvent la forme de traite ou confiage. La plupart des victimes de traite ou des détournements du système de confiage doivent et peuvent retourner dans leurs familles d'origine, mais seulement lorsque leurs conditions de vie et de travail peuvent être considérées comme dignes et leur protection assurée.

Le renforcement du cadre juridique et des mécanismes d'application :

L'Etat Ivoirien a renforcé son arsenal juridique en ratifiant les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail relatives respectivement à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'élimination des pires formes de travail infantile. Afin que le système juridique progresse de façon adéquate à ces propos, le gouvernement

devra adopter et appliquer l'avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants existant depuis 2007. Ce texte prévoit des sanctions pour tous les responsables directs des formes les plus graves d'exploitation des enfants y compris toute personne qui entretient des relations sexuelles avec un enfant (« consenties » ou pas). Enfin ce texte prévoit les mécanismes de prévention, de répression de la traite et du travail dangereux ainsi que la prise en charge des victimes. Par ailleurs la promulgation des textes n'est que le début, car il s'avère indispensable de garantir la disponibilité de suffisantes ressources humaines et financières pour leur application dans le quotidien.

L'école, l'alphabétisation et les cours du soir :

Le désir d'aller à l'école, de s'y maintenir le plus longtemps possible ou d'y retourner est l'opportunité de changement la plus souvent exprimée par les enfants et leurs parents. Certains enfants travailleurs souhaitent combiner le travail et les cours du soir pour améliorer leurs compétences de vie et leurs connaissances professionnelles dans les activités de commerce ou dans un métier. Le système de *l'école passerelle*, développé par l'Etat est également une opportunité importante pour les enfants travailleurs plus âgés qui souhaitent aller/retourner à l'école à plein temps, et il s'agit d'une option qui leur permet une remise à niveau quelque soit leur âge.

L'apprentissage d'un métier :

L'amélioration de l'apprentissage d'un métier reste une opportunité de changement inaccessible car des travailleurs formés et compétents deviennent mieux équipés à négocier de meilleures conditions contractuelles et peuvent dépasser le statut de travailleurs non qualifiés condamnés à des tâches précaires, pénibles, peu rentables et dégradantes.

Le renforcement de l'économie rurale :

La pauvreté rurale a été identifiée comme la principale cause du travail des enfants si bien que plusieurs actions sont menées par l'Etat, l'industrie du cacao, et le commerce équitable. Généralement, il s'agit de mesures de remède ou certification qui cherchent non seulement à augmenter la productivité et les revenus annexes des planteurs, mais aussi à améliorer les infrastructures et les services à disposition des familles des agriculteurs. Le soutien à l'économie rurale passe également à travers l'offre d'assistance technique aux agriculteurs, la mise en place d'infrastructures adéquates et la garantie de prix justes pour tous les planteurs.

L'accès au capital pour l'agriculture, le commerce et les « métiers » :

En situation de sous-capitalisation, pour garantir des revenus suffisants, il n'y a pas d'autres choix que l'utilisation intensive du travail quasi gratuit des enfants. Dans les campagnes, la mécanisation de l'agriculture et l'accès à des micro-financements pour certaines activités permettraient d'alléger le fardeau porté par les enfants travailleurs. Dans les grandes villes, les services de micro-finances devraient répondre aux besoins propres des secteurs informels tels que le commerce, la restauration, l'artisanat. Dans beaucoup de cas, l'existence de ce financement permettrait d'écourter le temps d'apprentissage extrêmement long ou d'exploitation de certains travailleurs en apprentissage en leur permettant l'accès aux crédits pour leur installation.

La possibilité des enfants à s'exprimer et à participer à la vie sociale.

Les enfants, surtout ceux qui souhaitent se rassembler en associations ou en groupes de travail, ont manifesté leur besoin de voir respecter leurs droits à s'exprimer et à participer aux décisions qui les concernent.

Recommandations

A l'attention de l'Etat, notamment le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, des partenaires au développement, des Collectivités décentralisées et des ONG :

- Mettre en place un véritable système de protection de l'enfance basé sur la coopération de plusieurs domaines concernés afin de rendre disponibles aux enfants travailleurs et migrants une protection adéquate à leur caractéristique et des services de proximité tels que des points d'écoute, d'appui juridique, des foyers d'accueil et de prise en charge médicale ainsi que des mécanismes opérationnelles de réintégration familiale fondé sur un maillage territorial coordonné.
- Sensibiliser les enfants, les employeurs et leurs parents sur les conséquences négatives de l'exploitation infantile et sur les risques de la migration, du confiage et de la traite.
- Promouvoir l'enregistrement des naissances afin de rendre possible et améliorer l'accès des enfants aux soins de santé, au système scolaire et aux services sociaux.
- Mettre en œuvre les engagements pris dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, en matière de priorisation des ressources pour la protection de l'enfance.

A l'attention de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des ONG :

- Faire adopter l'avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants.
- Renforcer les mécanismes d'application des lois concernant la sanction et la prévention de l'exploitation et des pires formes de travail des enfants.
- Former, mobiliser et équiper les Forces de sécurité et de défense, le système judiciaire, l'Inspection du travail et les services de protection de l'enfance.
- Mettre en place un module sur le travail des enfants dans les écoles de formation des fonctionnaires de l'Ecole Nationale d'Administration, l'Ecole Nationale de Police et de Gendarmerie, l'Institut National de Formation Sociale et la Faculté de Droit.
- Diffuser les normes légales en particulier le Code du travail et l'Arrêté 2250 sur les travaux dangereux interdits aux mineurs.

A l'attention du Ministère de l'Education Nationale et des Collectivités décentralisées :

- Améliorer l'accessibilité physique et économique du système scolaire: augmenter la disponibilité des établissements scolaires pour toutes les communautés (même les plus éloignées) et diminuer les frais directs et indirects liés à la scolarisation.
- Favoriser le maintien scolaire en garantissant la qualité de l'enseignement et la lutte contre le châtime corporel, les punitions dégradantes, l'exploitation sexuelle et la violence dans les écoles en générale.
- Augmenter les services éducatifs adaptés aux situations des enfants travailleurs, comme les écoles-passerelles, les cours du soir et l'alphabétisation informelle.

- Mettre en œuvre les engagements pris dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, en matière de priorisation des ressources pour l'éducation.

A l'attention du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

- Formaliser et réguler l'apprentissage sur le tas avec des dispositifs précis concernant l'âge minimum des apprentis, la limitation de la durée de l'apprentissage, la remise de diplôme de fin d'apprentissage et l'enregistrement des Maitres Artisans Formateurs (MAF) ; en contrepartie la Chambre des Métiers et l'Agence de Gestion de la Formation Professionnelle devraient apporter des services d'appui et de perfectionnement des MAF qui tiennent en compte des spécificités des droits des enfants.
- Investir davantage dans la formation et l'installation des apprentis en construisant des centres de formation professionnelle et en garantissant la qualité de leur enseignement.

A l'attention du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Accroître le soutien à l'économie rurale, en améliorant les services d'assistance technique à l'agriculture, les infrastructures telles que les routes et l'accès au crédit.
- Diminuer le taux de prélèvement fiscal et parafiscal sur les produits d'exportation et utiliser ces prélèvements de façon transparente, efficiente et juste.
- Restructurer la filière cacao dans le sens d'une meilleure rémunération et protection des producteurs face au marché international.
- Favoriser la création des coopératives agricoles et renforcer leurs capacités techniques et financières.

A l'attention de l'industrie du cacao et des sociétés civiles des Etats consommateurs:

- Informer et mobiliser les consommateurs de chocolat, avec un message clair sur les solutions véritables au défi du travail des enfants : non pas le boycott des pays producteurs incriminés, mais une amélioration du revenu des paysans.
- Garantir un prix équitable pour le cacao afin que les planteurs puissent vivre dignement, scolariser leurs enfants, rémunérer des manœuvres adultes et améliorer le rendement de leurs plantations.

A l'attention des partenaires au développement impliqués dans le secteur du microcrédit:

- Développer des services de microcrédit adaptés à la problématique des enfants travailleurs.
- Renforcer les ressources humaines et financières disponibles pour éviter l'insuffisance du suivi des bénéficiaires pour le remboursement ; le manque de formation des bénéficiaires sur la gestion et l'approvisionnement ; l'évaluation défailante ou inexistante de la rentabilité des activités génératrices de revenus financées ; et l'engagement des parents/tuteurs dans l'encadrement de l'enfant et dans l'amélioration de ses conditions de vie et de travail.

A l'attention de l'Etat, des Collectivités décentralisées et des ONG :

- Fournir une reconnaissance légale à l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de la Côte d'Ivoire (AEJT-CI) qui a déposé depuis 1995 sa lettre de déclaration au Ministère de l'intérieur.
- Collaborer avec l'AEJT-CI à travers l'offre d'un soutien matériel et institutionnel pour l'action de sensibilisation de proximité sur les droits des enfants et la protection des enfants travailleurs.

I - Introduction

1. L'exploitation du travail des enfants: définitions et concepts clés

1.1. Une définition large du travail des enfants

Save the Children considère le travail des enfants au sens le plus large, c'est-à-dire comme toutes les activités que les enfants effectuent pour contribuer à la vie économique de leur famille ou à la leur. Cela englobe donc le temps passé à des corvées d'entretien de la maison ainsi que des activités génératrices de revenus, à la maison ou à l'extérieur. Le travail peut être à temps plein ou à temps partiel, rémunéré ou non¹.

Save the Children distingue trois catégories de travail des enfants :

- Le **travail extrêmement dommageable** à l'enfant, où les violations des droits sont impossibles à éviter, qui requiert de retirer de façon urgente l'enfant du travail. Elle correspond à la Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les « pires formes de travail des enfants »².
- L'**exploitation du travail des enfants**, dans lequel certains droits sont violés, mais où il est possible d'empêcher ces violations en améliorant les conditions de travail ou en aidant les enfants à trouver de meilleures solutions de remplacement au travail nuisible³.
- Le **travail acceptable ou socialisant des enfants**, dans lequel les droits de l'enfant ne sont pas violés et qui peut contribuer à la réalisation d'autres droits : il permet à l'enfant de se préparer à sa vie d'adulte, en apprenant un métier et en commençant à participer à l'économie familiale.

Le travail des enfants en famille, comme aides familiales aux tâches domestiques, agricoles ou artisanales, est une pratique traditionnelle répandue en zone rurale, en Afrique comme sur les autres continents. Cet aspect « traditionnel » peut dans une certaine mesure être étendu à certaines situations dans le secteur informel urbain où l'enfant peut participer à la petite entreprise familiale. Mais le travail des enfants a depuis longtemps fait irruption hors de ce cadre traditionnel de socialisation pour être happé par l'économie de marché et aboutir à leur exploitation, dans les villes et les campagnes.

¹ L'Alliance Internationale Save the Children, *Position de Save the Children sur les enfants et le travail*, Londres, 2003, p. 2.

² Les pires formes de travail des enfants sont définies comme suit :

- toutes les formes d'esclavage, la traite et la vente d'enfant, le travail forcé, le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacle pornographiques ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. La liste de ces « travaux dangereux » est établie et actualisée par chaque pays.

³ Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour, *Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour*, Bureau international du travail, Genève, 2002.

L'exploitation du travail des enfants, ainsi que les ponts et les liens qui font basculer les enfants travailleurs d'une catégorie à l'autre, constituent l'objet de notre recherche.

1.2. Une définition empirique de l'exploitation du travail des enfants

Dans cette approche pragmatique, ce sont les conditions de travail qui différencient le travail acceptable du travail exploité. Un certain nombre d'indicateurs permettent de décrire ces conditions de travail :

- Rémunération (fréquence, montant en terme absolu et montant comparé au salaire des adultes effectuant les mêmes tâches)
- Congés
- Les repos pour maladie
- Horaires de travail (nombre d'heures par jour et nombre de jours par semaine)
- Sécurité de l'emploi (existence de contrat écrit ou verbal, continuité de l'emploi, etc.)
- Types de tâches (nuisibilité potentielle en général et en relation avec l'âge du travailleur)
- Caractéristiques du cadre de travail (nuisibilité potentielle en général et en relation avec l'âge)
- Utilisation d'outils ou de produits chimiques (nuisibilité potentielle en général et en relation avec l'âge)
- Méthodes disciplinaires (en cas d'erreur, de performances insuffisantes, etc.)
- Accès au loisir
- Accès à l'éducation
- Limitation ou privation de liberté
- Distance et contact avec la famille
- Distance et contact avec la communauté d'origine

Ces indicateurs du degré d'exploitation du travail des enfants intègrent des critères de respect de *leurs droits en tant que travailleurs* (rémunération, congés, nuisibilité, etc.) et de *leurs droits en tant qu'enfants* (accès à l'éducation, contact avec la famille, etc.).

1.3. Une définition conceptuelle de l'exploitation du travail des enfants

A cette distinction empirique entre travail acceptable et travail exploité des enfants, il faut ajouter une définition du concept d'exploitation du travail. Exploiter c'est « tirer un profit ou un avantage abusif de quelqu'un ». Nous adopterons la définition utilisée en économie politique, car elle nous semble, la plus rigoureuse et la plus apte à nous faire avancer dans notre réflexion.⁴

⁴ M. Bourdillon, *Violence against Working Children : A report on recent research relating to work that is harmful to children*, Save the Children, Londres, 2006, P.4

L'exploitation du travail est :

- un partage « injuste » des fruits du travail entre le profit et la rémunération du travail (qu'on appelle « extraction de la plus-value »),
- dans le cadre d'une relation de pouvoir inégal,
- qui engage l'employé et l'employeur, mais également tous les acteurs de la chaîne d'exploitation dans laquelle s'insère l'activité de l'employeur.

2. Le projet de recherche

Save the Children a initié la présente recherche dans le but d'élaborer un programme d'action contre l'exploitation du travail des enfants en zone rurale et en zone urbaine. L'objectif de la recherche est donc double : comprendre les mécanismes d'exploitation et identifier des opportunités de changement.

2.1. La méthodologie de la recherche

Une recherche qualitative

La méthode privilégiée a été l'entretien approfondi et semi-directif, ainsi que le groupe de discussion (focus group). Les personnes enquêtées sont des enfants travailleurs et des adultes : parents, employeurs, recruteurs, autorités, institutions de protection de l'enfance au travail, association d'enfants travailleurs, coopératives et syndicats.

Une recherche participative

Cette recherche est doublement participative.

Premièrement, un Groupe de référence a été constitué pour participer à la conception de la recherche, à son suivi, à son évaluation et à l'utilisation de ses résultats (voir en annexe les membres de ce Groupe de référence).

Deuxièmement, pour obtenir des informations de qualité, la collecte de données a été menée avec des organisations partenaires connaissant bien le terrain, en particulier l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire (AEJT-CI), mais aussi les ONG ivoiriennes Cavoequiva à Adjamé, IDEAfrique et Siloë à Man.

2.2. La sélection des zones d'enquête et des groupes cibles d'enfants travailleurs

L'enquête de terrain en zone rurale et en zone urbaine présente des défis différents. Alors que dans la ville d'Abidjan, les enfants exercent des activités nombreuses et différenciées, les enfants des zones rurales sont engagés dans un nombre restreint d'activités et un même enfant exerce plusieurs de ces activités.

La zone rurale : la région des Montagnes

La région des Montagnes, située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, a été l'une des plus affectée par la guerre qui a débuté en 2002. De très nombreux enfants ont fui les combats et ont rejoint le Sud du pays, particulièrement Abidjan. La sélection des villages a répondu à deux critères :

- La diversité géographique et économique, avec la sélection de quatre départements sur les six que compte la région : Man, Danané, Zouan Hounien, et Biankouma.

- Le niveau d'enclavement du village, avec le choix de villages proches du chef-lieu et de villages éloignés ; de villages disposant d'infrastructures scolaires et sanitaires et de villages moins bien dotés ; de villages en zone occupée et en zone loyaliste.

La zone urbaine : la commune d'Adjamé

Pour le milieu urbain, les entretiens préliminaires et la révision de la littérature nous ont signalé l'importance des marchés comme espaces de convergence de nombreux enfants travailleurs, qui sont de plus en plus des filles, et de plus en plus jeunes : les petites vendeuses, ambulantes ou fixes, qui sont aussi souvent des servantes, et les porte-faix, communément appelés « Tantie-Bagage ».

Nous avons fait le choix de restreindre notre enquête à la commune d'Adjamé car il s'agit d'un espace populaire d'intense activité économique informelle, au cœur d'un important réseau de commerce et de transport qui s'étend sur toute la ville d'Abidjan, tout le pays et même toute l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins nous signalons que les phénomènes qui sont ressortis de cette commune reflètent largement la situation des enfants vulnérables dans d'autres quartiers.

L'apprentissage, transversal au rural et à l'urbain

Les opportunités d'amélioration du sort des enfants travailleurs nous ont semblé une façon intéressante d'avoir une porte d'entrée dans la recherche. C'est pourquoi nous avons choisi d'enquêter auprès des enfants qui sont en apprentissage d'un métier : mécanique, couture, etc., cela à Adjamé, mais aussi dans la région des Montagnes.

2.3. Le questionnement de recherche

La problématique de notre enquête sur l'exploitation du travail des enfants découle des trois éléments de la définition conceptuelle de l'exploitation du travail.

Les fruits du travail de l'enfant : investis pour soi ou exploités par autrui ?

Comme pour les adultes, la mise au travail des enfants répond à des motivations économiques immédiates (le gain attendu), mais contrairement aux adultes, elle met aussi en jeu une proportion importante de considérations extra-économiques liées au cycle de vie : l'enfance est une étape de préparation à la vie d'adulte. Le travail de l'enfant sera socialisant s'il est investi pour la préparation de son avenir ; le travail sera d'autant plus exploité qu'il ne préparera pas son avenir et que ses fruits assureront le présent de son employeur ou de sa famille.

C'est en raison de cette spécificité que la rétribution du travail de l'enfant peut être monétaire et immédiate, comme celle de la plupart des travailleurs adultes, mais qu'elle est très souvent en *nature* (logement, nourriture, habillement, mais aussi apprentissage d'un métier) dans le cadre familial ou dans celui d'un transfert de responsabilité parentale à l'employeur, et *différée* sous forme de rémunération capitalisée (dot de mariage, capital d'installation en tant que travailleur indépendant, héritage du bien productif familial, etc.)⁵. Cette rémunération en nature et différée peut être factice : la meilleure manière de le savoir est de connaître la trajectoire professionnelle des adultes dont il suit les traces. Dans les deux cas, l'évaluation du degré d'exploitation de l'enfant doit prendre en compte les conditions de travail et de vie présentes, autant que les conséquences futures du travail.

⁵ B. Schlemmer (dir.), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Paris : Karthala/ORSTOM, 1996.

Dans notre recherche, nous nous sommes posé une double question : à qui profite le travail de l'enfant dans le présent ? A l'avenir, le travail exercé par l'enfant le conduit-il à reproduire la pauvreté de ses parents, lui promet-il une certaine ascension sociale, ou le condamne-t-il à la déchéance ?

Une relation de pouvoir inégal

L'exploitation est rendue possible par le déséquilibre dans la relation de pouvoir entre l'employeur et l'employé. La différence d'âge, de genre, de classe sociale ou d'ethnie/race accroît ce déséquilibre. C'est pourquoi les enfants sont les travailleurs les plus enclins à souffrir d'exploitation. La quasi-totalité des relations de travail impliquant des enfants sont empreintes de paternalisme : sous-couvert d'une relation de parenté biologique ou fictive, ou d'une délégation de l'autorité parentale, l'employeur masquera l'exploitation par une dialectique de la protection et de la menace.

Notre recherche s'est demandée comment rétablir davantage d'équilibre dans la relation entre employeur et enfant travailleur, et comment introduire des recours en cas d'abus contre l'enfant.

La chaîne d'exploitation : une chaîne de responsabilités

Le profit tiré du travail des enfants est réparti entre différents acteurs, selon leur capacité à imposer leurs intérêts aux autres acteurs de la chaîne de production et de consommation d'un bien ou d'un service. Les relations de pouvoir tout au long de cette chaîne sont donc primordiales pour déterminer à qui profite le travail des enfants. En Côte d'Ivoire comme ailleurs, cette chaîne de production, de pouvoir et d'exploitation déborde l'espace local et parfois même les frontières nationales, mettant alors en jeu les rapports de force internationaux :

- L'employeur direct peut être obligé de vendre le bien ou le service produit en-dessous de son coût de production et il n'a alors d'autre choix que de réduire le prix du travail en s'auto-exploitant et en exploitant sa main d'œuvre adulte et mineure, y compris ses propres enfants.
- Les autres acteurs de la chaîne de production – fournisseurs, intermédiaires, banquiers, industriels – prélèvent leur part du profit sous forme de prix d'achat et de prix de vente plus ou moins bas.
- L'Etat, les mairies et autres acteurs publics qui prélèvent des impôts indépendamment des conditions de travail qui ont permis de générer le revenu.
- Le consommateur final qui achète le bien ou le service produit à un prix supérieur ou inférieur à son coût de production.

Notre recherche a tenté de mieux comprendre cette chaîne d'exploitation, qui est une chaîne de responsabilités, pour identifier les racines du phénomène et les opportunités d'attaquer les causes du problème.

II - L'ampleur et les causes structurelles de l'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire

L'exploitation du travail des enfants est devenue une des stratégies de survie les plus communément utilisés à partir des années 1980 à cause de la sévère crise

économique⁶, puis de manière plus de manière plus marquée encore depuis 2002 à cause de la guerre, des déplacements de population et des dommages économiques qu'elle a occasionnés⁷.

1. Les causes macroéconomiques

La cause fondamentale de l'exploitation du travail des enfants est économique, en Côte d'Ivoire comme ailleurs. Cette exploitation progresse de pair avec la misère, car elle constitue une stratégie de survie, pour les familles pourvoyeuses d'enfants travailleurs (l'offre), et pour les employeurs d'enfants (la demande). Les adultes, parce qu'ils gagnent insuffisamment leur vie, sont poussés à utiliser la main d'œuvre infantile soit leurs propres enfants ou soit d'autres enfants pour compléter leurs revenus, pour transférer certaines activités tandis qu'ils se réorientent vers d'autres plus rémunératrices, ou pour limiter leurs coûts de production.

Plus la famille est pauvre, plus les enfants sont susceptibles de travailler : les ménages dont les enfants travaillent gagnent en moyenne 328.000 FCFA par an, contre 465.000 FCFA pour les ménages dont les enfants ne travaillent pas. La première raison de la mise au travail des enfants est la contribution au revenu familial (60% des enfants travailleurs) ; la socialisation, c'est-à-dire la volonté de formation, vient loin derrière (26%). La presque totalité des enfants travailleurs contribuent au revenu du ménage (99%)⁸.

La généralisation et l'intensification de l'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire ont donc accompagné l'explosion de la pauvreté durant les trois dernières décennies. En 1985, année de la première mesure de l'incidence de la pauvreté, une personne sur dix (10%) n'arrivait pas à couvrir ses besoins essentiels ; en 2008, une personne sur deux (49%) en est réduite à cette extrémité⁹.

Tableau 1 : L'évolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire entre 1985 et 2008¹⁰

Année	1985	1993	1995	1998	2002	2008
Taux de pauvreté	10%	32%	37%	34%	38%	49%

La période 1985-1993 se caractérise par l'accroissement le plus rapide du niveau de pauvreté en Côte d'Ivoire, puis jusqu'à la fin des années 1990, la proportion de pauvres se stabilise autour d'un tiers de la population. Cet épisode correspond à la

⁶ C. Grootaert, « Child Labor in Côte d'Ivoire: Incidence and Determinants », World Bank Policy Research Working Paper, No 569204, Banque Mondiale, 1998.

⁷ K. Kouakou, *L'Exploitation des enfants dans le contexte de la crise militaire et politique en Côte d'Ivoire : Situation particulière dans les zones d'accueil des déplacés et des réfugiés*, BIT – IPEC/LUTRENA, UNHCR, Dakar, 2006.

⁸ Institut National de Statistique, *Enquête nationale sur le travail des enfants 2005*. Abidjan : Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi – BIT-IPEC – INS, 2008.

⁹ Institut National de la Statistique, *Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV2008)*, 2008, p.7. Le seuil de pauvreté tel que mesuré par l'INS est constant en terme réel et relatif : il correspond au revenu des 10% les plus pauvres de la population en 1985. Ce revenu était alors de 75.000 FCFA par tête et par an ; actualisé avec le taux d'inflation, le revenu correspondant au seuil de pauvreté est de 241.145 FCFA en 2008, soit approximativement 1,4 US\$ par tête et par jour.

¹⁰ Source : DSRP 2008

chute du prix international du café et du cacao, à la crise de la dette et aux « deux décennies perdues » des années 80 et 90¹¹.

Commence ensuite une nouvelle décennie de fort accroissement de la pauvreté de 1998 à 2008, du fait de conflits sociopolitiques : le coup d'Etat de 1999, les élections entachées de sang de 2000, de multiples tentatives de coup d'Etat, puis en septembre 2002 le début de la guerre qui a séparé le pays en deux pendant sept ans. Le bilan de cette guerre est lourd : des milliers de morts, une hausse généralisée des niveaux de violence, le départ des fonctionnaires et la suspension des services éducatifs, sanitaires et sociaux pendant plus de cinq ans dans la moitié nord du pays, la détérioration ou la destruction d'infrastructures productives, ainsi que le déplacement de quelques 750.000 personnes du nord vers le sud.

C'est au Nord et à l'Ouest que le conflit a le plus sévèrement dégradé le niveau de vie des ménages. A titre d'exemple deux personnes sur trois sont pauvres dans les régions des Montagnes et du Moyen Cavally et trois personnes sur quatre sont pauvres dans la région des Savanes. Par contraste, Abidjan apparaît comme un eldorado, avec « seulement » un pauvre sur cinq personnes. Il est très étonnant de constater que même les régions fortement productrices de café-cacao (Haut Sassandra, Fromager, Marahoué, Bas Sassandra et Moyen Comoé) ne sont pas épargnées par la misère : elle y touche un habitant sur deux. La Banque Mondiale estime même que 60% des producteurs de cacao sont tombés en dessous du seuil de pauvreté (moins d'un dollar américain par jour et par personne)¹².

Le cacao : de la richesse à la misère.

La Côte d'Ivoire avec une production moyenne annuelle d'environ 1.500.000 tonnes, soit 41% de l'offre mondiale est le premier producteur mondial de cacao. L'économie cacaoyère fournit environ 40% des recettes d'exportation et contribue pour 10 % à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Elle occupe plus de 600.000 petits producteurs familiaux qui font vivre directement ou indirectement plus de six millions de personnes, soit un tiers de la population ivoirienne¹³.

Mais l'économie du cacao est aujourd'hui devenue une économie de la misère, déséquilibrant les stratégies économiques des familles bien au-delà de ce secteur et les précipitant dans le dénuement. En effet, les travailleurs saisonniers qui, à partir d'autres régions de la Côte d'Ivoire ou de pays voisins, migrent vers les régions productrices de cacao voient cette source de revenus disparaître ou s'amoinrir.

L'effondrement du prix bord champ du cacao est d'abord dû à la chute du prix international (77% en termes réels de 1980 à 2000, selon l'Organisation

¹¹ PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), *Rapport sur le développement humain*, 2003. Ces « décennies perdues » correspondent à la période de l'Ajustement Structurel imposé par les institutions internationales.

CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), *Le développement économique en Afrique – De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ?*, 2002.

¹² Banque Mondiale, *Second economic governance and recovery grant (EGRG II)*, 2009, p. 2-3.

¹³ République de Côte d'Ivoire, *Enquête Initiale de Diagnostic National. Rapport définitif*, juin 2008, p.14.

Internationale du Cacao – ICCO¹⁴), ensuite au mode de gouvernance de la filière en Côte d'Ivoire qui, à la suite de la libéralisation imposée par les organisations de Bretton Woods, a fragilisé les paysans en mettant fin à la garantie d'un prix fixe et en diminuant le soutien technique apporté par l'Etat. D'un autre côté, à partir de 2002, l'Etat ivoirien a accru ses prélèvements pour financer son effort de guerre, les rebelles faisant de même en zone occupée.¹⁵ Enfin, un certain nombre de facteurs écologiques et sociaux tel que l'épuisement des sols, les vieillissements des plantations et des planteurs, etc. ont fortement diminué le rendement en quantité et qualité des cacaoyères, ce qui a encore réduit les revenus des paysans.

Pour faire face à cette conjonction dramatique, les planteurs ont été obligés de diminuer drastiquement leur coût de production, en se passant des produits phytosanitaires et en remplaçant les manœuvres adultes par une main d'œuvre familiale gratuite et par des manœuvres mineurs sous-payés ou non payés.

Cette précarisation des 600.000 planteurs de cacao, et au-delà des six millions de personnes qui vivent du cacao, a pour conséquence l'augmentation du recours au travail des enfants : dans les plantations de cacao, mais également dans les champs des régions d'origine des travailleurs saisonniers du cacao, et dans les villes où sont envoyées les filles des planteurs et des manœuvres.

2. La généralisation du travail des enfants et l'importance des migrations de travail

En 2005, on estime que 25% des enfants de 5 à 17 ans travaillent habituellement en Côte d'Ivoire¹⁶. La généralisation du travail des enfants s'accompagne d'une accentuation de l'exploitation de leur travail et d'une augmentation de ses formes extrêmes¹⁷. C'est ainsi que 84% des enfants travailleurs ont une « activité dommageable » : travail en dessous de l'âge légal de 14 ans ; durée et pénibilité du travail ; travaux dangereux (17%) ; victimes de traite (5%).

Du fait du problème de définition du travail reproductif dans le cadre familial et de la difficulté d'accès à ces enfants, toutes les études statistiques tendent à sous-évaluer le travail domestique des enfants, qui constitue pourtant un secteur d'occupation majeur. Selon l'Enquête nationale sur le travail des enfants 2005, 45% des enfants de 5 à 17 ans sont astreints à une activité ménagère ; et 10% des enfants y consacrent plus de 36 heures par semaine, soit l'équivalent d'un travail à temps plein. Les tâches domestiques sont assumées par les plus jeunes : 46% des enfants concernés ont entre 5 et 9 ans ; et 80% ont entre 5 et 14 ans. Il s'agit autant de filles que de garçons, quel que soit le nombre d'heures par semaine, mais les garçons

¹⁴ Source : www.icco.org. Ce chiffre est cité dans : Oxfam, *The Cocoa Market. Background study*, 2002, p. 10.

¹⁵ Sources : Déclaration de Berne, *Evolution des prix du cacao*, <http://www.evb.ch/fr/p15379.html>; Global Witness, *Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire*, 2007, pp. 7-22.

¹⁶ Institut National de Statistique, *Enquête nationale sur le travail des enfants 2005*. Abidjan : Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi – BIT-IPEC – INS, 2008.

¹⁷ Cette généralisation est difficile à prouver car les données statistiques ne sont pas comparables d'une étude à l'autre, mais au vu de la prépondérance des motivations économiques dans la mise au travail des enfants, on peut être sûr qu'elle est corrélative à l'augmentation de la pauvreté.

quittent le travail ménager au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge tandis que chez les filles, c'est le contraire.

Ce qui distingue le travail des enfants en milieu rural du travail des enfants en ville, c'est surtout le sexe de ces enfants, lié au secteur d'activité. En effet, le rapport de masculinité (nombre de garçons de 0 à 17 ans pour 100 filles) est plus élevé en milieu rural (108) qu'en milieu urbain (90). Par exemple, en milieu rural de la région des Montagnes, on trouve même 177 garçons pour 100 filles, tandis qu'à Abidjan, on ne trouve que 87 garçons pour 100 filles. Ces forts déséquilibres démographiques montrent que beaucoup de familles rurales, surtout dans les régions les plus pauvres, conservent leurs garçons auprès d'eux pour travailler dans l'agriculture, tandis qu'ils envoient leurs filles en ville pour travailler comme domestiques et/ou aides dans le commerce¹⁸.

L'enquête quantitative sur le secteur informel à Abidjan confirme ce déséquilibre : 61% des enfants y travaillant sont des filles ; ce taux atteint même 88% dans le commerce¹⁹. La même enquête confirme l'importance des migrations internes, des zones rurales vers les villes, dans le processus de mise au travail des enfants, et surtout des filles. A Abidjan, un enfant travailleur sur deux (45%) est un migrant, le plus souvent un migrant interne (81% des cas de migration), en provenance majoritairement du Nord et du Centre. Près de trois migrants internes sur quatre sont des filles (71%), alors que les garçons représentent la moitié (54%) des migrants transfrontaliers, en général en provenance du Togo et du Bénin.

3. Le « confiage », modalité de migration des enfants pour l'exploitation de leur travail

La pratique du « confiage » est courante en Afrique de l'Ouest. Des paysans pauvres confient leur enfant à une famille d'accueil liée à la famille de l'enfant soit par la parenté ou soit par relation et qui parfois accepte l'enfant à titre de service rendu et d'échange. La migration de l'enfant s'inscrit alors dans une stratégie de survie ou d'ascension sociale (scolarisation ou emploi rémunérateur), vers les plantations de la zone forestière ivoirienne ou vers la ville, décidée par les parents ou par les enfants eux-mêmes. Cette logique traditionnelle de solidarité sert aujourd'hui parfois de masque à des employeurs en quête de main d'œuvre à exploiter ou même à de véritables trafiquants d'enfants.

En ville, la demande de travail enfantin est très forte. Depuis le milieu des années 1980, la contraction du nombre d'entreprises du secteur formel et le chômage ont alimenté la croissance du secteur informel urbain. La logique de ces micro-activités informelles de production, de commerce ou de service est extensive : elles ont l'avantage de nécessiter des investissements de départ modestes, mais elles génèrent des revenus d'appoint tout aussi modestes, tout en étant fortement consommatrices de main d'œuvre non qualifiée²⁰.

¹⁸ M. Jacquemin, « Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Revue Tiers-Monde* XLIII(170), 2002, pp. 307-326.

¹⁹ S. Kambou, *La Traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans le secteur informel à Abidjan, Côte d'Ivoire*. Abidjan : BIT-IPEC-LUTRENA, 2005.

²⁰ P. Labazée, « L'emploi d'enfants en période de crise. La pluriactivité des ménages dans le Nord ivoirien », in : B. Schlemmer (dir.), 1996, pp.109-121.

« Si les pratiques anciennes de circulation des enfants [le confiage] dans les sociétés ouest-africaines en constituent un cadre de référence essentiel, le recours aux services domestiques et marchands des enfants est devenu, avec la "crise", tout à fait central dans les stratégies familiales de survie. En effet, depuis le début des années 1980, les femmes occupent une place grandissante dans l'économie urbaine et dans l'économie des ménages (cf. Marc Le Pape, 1997), grâce aux revenus des multiples petites activités qu'elles exercent, le plus souvent dans le secteur dit informel. Or il est impossible, étant donné les fortes dépenses de temps et d'énergie requises, qu'une femme assure *seule* l'ensemble du travail domestique et du travail économiquement productif (cf. Claudine Vidal, 1985) : un appoint de main d'œuvre s'impose, que les filles non scolarisées, dociles et corvéables, fournissent à un meilleur prix »²¹.

4. La dégradation du système scolaire

En Côte d'Ivoire, plus du 40% des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés.²² Les politiques d'ajustement structurel, la perpétuation de la crise économique puis la guerre de 2002 ont eu pour résultat de diminuer les investissements de l'Etat dans le système éducatif. Dans la moitié nord du pays, l'enseignement a même été ralenti durant cinq ans. L'école est devenue moins accessible (surtout en zone rurale) et plus chère pour les parents ; elle est aussi devenue un investissement moins rentable, du fait de la dégradation de la qualité de l'enseignement, de l'augmentation des redoublements et des déperditions scolaires (notamment lors de l'examen d'entrée en sixième), et de la diminution des débouchés en termes d'emplois salariés urbains.

Même s'il existe aussi des facteurs socioculturels à la non scolarisation des enfants, la principale raison qui pousse les parents à ne pas scolariser leur enfant ou à le retirer de l'école est le manque de moyens financiers, comme le montre l'Enquête nationale sur le travail des enfants 2005. Les enfants ne sont retirés de l'école pour être mis au travail que lorsque le moindre revenu supplémentaire est indispensable à la survie de la famille.

Les enfants oisifs, non scolarisés et déscolarisés, sont entièrement disponibles pour être mis au travail et ils voient l'un de leurs principaux droits violé : c'est-à-dire le droit à l'éducation. Même si les enfants scolarisés conjuguent souvent l'école avec le travail productif et domestique, ils sont cependant moins concernés par l'école quand le travail s'impose trop.

III - Les zones d'enquête

La recherche sur l'exploitation du travail des enfants a ciblé la commune d'Adjamé et quatre villages de la région des Montagnes : Kpangouin, Banneu, Sipileu et Bouagleu.

²¹ M. Jacquemin, 2002.

²² INS, *Enquête Nationale sur le Travail des Enfants 2005*, Abidjan 2008, p. 82.

1. Les villages de la région des Montagnes

La population de la Région des Montagnes était estimée, avant la guerre, à 1.125.000 habitants²³. Les affrontements entre les forces armées loyalistes et les rebelles ont été particulièrement violents dans cette région et les atrocités commises ont obligé les populations, en particulier les femmes et les enfants, à fuir et à se mettre en sécurité dans les villes au Sud ou à s'exiler dans les pays voisins. La région a été coupée en deux depuis 2002. Malgré des accords de paix successifs, et bien que le redéploiement des fonctionnaires des services sociaux de base ait commencé depuis 2004, le processus de réunification n'est pas terminé.

L'économie de guerre qui prévaut aujourd'hui se caractérise par la prédation et l'enrichissement de certains par les taxes prélevées sur le cacao ou l'exploitation forestière illégale, tandis que la majorité de la population pâtit de la déstructuration de l'économie locale et s'enfonce chaque jour davantage dans la pauvreté.

Les populations civiles, majoritairement rurales, vivent essentiellement des cultures vivrières, destinées à la vente, mais surtout à l'autoconsommation, comme le riz pluvial et de bas-fond, le manioc, le maïs, la banane plantain, et les légumes tels que l'aubergine et le gombo. Du côté des cultures de rente, le café est prédominant, mais avec la chute dramatique des cours dans les années 1990, il est en nette régression. Le cacao est également très présent, surtout dans les départements de Bangolo, Kouibly et Man. Enfin, la noix de cola est une culture qui reprend timidement de l'importance avec la hausse du prix. Le petit artisanat rural fournit du travail et des revenus aux populations villageoises : la production traditionnelle d'huile de palme, de bandji et de koutoukou (alcools de palme) ; la production de charbon ; la fabrication de briques de terre et la construction de maisons en banco (plus répandues à Danané et Zouan Hounien).

Dans les zones urbaines, l'économie informelle a gagné du terrain et assure la survie de l'immense majorité de la population : commerce, petit artisanat urbain (mécanique, menuiserie, couture, coiffure) et services tels que la restauration, les cabines téléphoniques, les cireurs, et les porte-faix.

Le village de Kpangouin, situé à 3 km de la ville de Man, est doté d'une école primaire et bénéficie de l'électrification rurale. La proximité avec la ville de Man assure un accès satisfaisant à des structures de santé.

Le village de Bouagleu se trouve à 5 km de Danané, non loin de la frontière du Libéria et de la Guinée. Bouagleu dispose d'une école primaire délabrée et n'a pas d'électrification. La proximité avec la ville de Danané assure un minimum d'accès à des structures de santé.

Le village de Banneu fait partie du département de Zouan Hounien, à la frontière avec le Libéria. Banneu, situé à 25 km du chef-lieu de département, dispose d'une école primaire, d'un centre de santé et bénéficie de l'électrification rurale.

La petite ville de Sipilou, à 73 km de Biankouma, est un chef-lieu de sous-préfecture à la frontière avec la Guinée. Il dispose d'un centre de santé, de deux écoles primaires publiques, deux écoles primaires privées et un collège. Sipilou bénéficie de l'électrification rurale.

²³ Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998.

2. La commune d'Adjamé

La commune d'Adjamé est une des plus anciennes communes de la ville d'Abidjan. Initialement simple village ébrié, Adjamé est aujourd'hui un grand carrefour où cohabitent plusieurs communautés nationales et étrangères (54% des habitants d'Adjamé sont de nationalité étrangère²⁴). Si la population nocturne d'Adjamé est estimée à 320.000 habitants, ce sont plus de 2.300.000 personnes qui transitent par Adjamé pendant la journée²⁵.

En effet, Adjamé est un centre d'intense activité économique. La commune, par le biais de la gare ferroviaire et de la gare routière, est la principale porte d'entrée des voyageurs et des marchandises provenant de l'intérieur de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes. Le commerce de gros et de détail monopolise le reste de l'espace communal ; ils débordent des sept marchés que compte la commune : le Forum des Marchés et les marchés dits « Gouro » (parce qu'impulsés par des commerçantes de cette ethnie du centre ouest de la Côte d'Ivoire). Adjamé, c'est également de nombreux ateliers informels de mécanique, de menuiserie, de ferronnerie, de couture, et coiffure, avec un grand regroupement des métiers de l'automobile à la Casse.

A l'image du reste de la Côte d'Ivoire, Adjamé a été durement affectée par le conflit qui a débuté en 2002. Le commerce s'est terriblement contracté : c'est ainsi que le volume des flux financiers transitant quotidiennement dans les banques de la commune est passé de 30 milliards de francs CFA avant la crise à près d'un milliard de francs CFA aujourd'hui²⁶. La Casse a été brûlée, ses artisans ont été déguerpis puis relocalisés, subissant ainsi une perte économique certaine et une diminution de leur clientèle. Un certain nombre d'habitants d'Adjamé sont partis vers leur pays d'origine, tandis que d'autres personnes se sont réfugiées à Adjamé après avoir fui les zones de combat.

Les premières victimes de cette misère grandissante sont les jeunes, et parmi eux, les filles et les jeunes femmes. En effet, 59% des habitants d'Adjamé ont moins de 24 ans ; dans cette tranche d'âge, 65% sont de sexe féminin²⁷. On peut supposer que ce taux est encore plus élevé dans la population diurne, où l'on compte un grand nombre de commerçantes fixes, de vendeuses ambulantes et de clientes venant faire le marché.

Les enfants au travail dans la commune d'Adjamé viennent des familles urbaines démunies de la commune, mais aussi des communes avoisinantes (principalement Attécoubé et Abobo) ; ils proviennent également de familles de l'intérieur de la Côte d'Ivoire ou des pays limitrophes, qui les ont confiés ou placés dans des familles d'accueil à Abidjan.

²⁴ Chiffres cités par la Mairie d'Adjamé, et tirés d'une étude réalisée par le BNETD en 1998.

²⁵ Chiffres cités par la Mairie d'Adjamé, et obtenus à partir du Recensement général de la population d'Adjamé de 2005.

²⁶ Chiffres cités par M. Farikou Soumahoro, président de la Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire, FENACCI.

²⁷ Chiffres du Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, mis à jour en 2001.

IV - L'offre de travail infantile : les motivations et les stratégies des des familles

Les familles, confrontées à un contexte économique et social défavorable, développent certaines motivations et adoptent des stratégies qui vont définir les conditions particulières dans lesquelles les enfants vont être mis sur le « marché du travail ». Ces motivations et stratégies familiales constituent l'offre de travail infantile ; elles sont différentes, mais aussi en partie similaires, entre villes et campagnes.

1. Les motivations et stratégies des familles de la région des Montagnes

En zone rurale, la motivation des familles dans la mise au travail des enfants est avant tout leur socialisation, dans une économie assez traditionnelle où la participation de tous les membres de la famille au travail est question de solidarité et de transfert de savoir-faire entre les générations. Le travail des enfants ne bascule dans l'exploitation que parce que de nombreuses familles flirtent avec le seuil de la survie et sont contraintes à multiplier et diversifier leurs revenus, et donc à intensifier le travail de leurs enfants.

1.1. La mise au travail des enfants : un mode de socialisation

La participation à l'économie familiale

La zone rurale de la région des Montagnes se caractérise par une économie paysanne non mécanisée – donc fortement consommatrice de main d'œuvre – et faiblement monétarisée, ce qui a pour conséquence que cette main d'œuvre est principalement familiale. Dans ces conditions, tous les membres du foyer participent aux efforts communs et en retour bénéficient des fruits de ces efforts. La contribution de chacun est à la mesure de ses forces et de sa disponibilité, mais elle marque l'appartenance au groupe même si elle est symbolique.

C'est ainsi que même les enfants qui vont à l'école participent aux travaux champêtres, même si ce n'est qu'une ou deux fois par semaine, lorsqu'il n'y a pas cours. C'est ainsi que même des enfants trop jeunes pour tenir des outils aident leurs parents dans les travaux agricoles et ménagers, ne serait-ce qu'en puisant de l'eau et en transportant des fagots.

Jonas, Résidant du village de Banneu (Zouan Hounien).

Si un enfant refuse d'aller au champ avec ses parents, « On le prive de nourriture pour la journée pour qu'il comprenne que c'est le travail qui donne à manger. »

Adja, Grand-mère d'enfants travailleurs à Kpangouin (Man).

« Ces choses-là, au village, une seule personne ne fait pas tout. Tout le monde participe, nos coutumes sont ainsi. »

Pour l'enfant, le travail est un choix de solidarité envers sa famille et un devoir moral.

Moussa, 15 ans, pluriactivité à Banneu (Zouan Hounien).

« Tu ne peux pas voir tes parents travailler, tu vas les regarder et rester au village ; et puis quand ils vont préparer tu va manger. Est-ce que c'est bon ? »

Raoul, 13 ans, pluriactivité à Bouagleu (Danané).

« C'est mes parents qui m'ont accouché. Si je ne travaille pas pour eux, qui va faire ça ? »

Frédéric, 15 ans, producteur de vin de palme à Kpangouin (Man).

« Si tu ne travailles pas, les gens te calculent pas, et puis on dit que tu es paresseux et pour avoir femme au village c'est difficile. »

Roger, 13 ans, producteur de koutoukou (alcool de palme distillé) à Kpangouin (Man).

« Je fais ça par ce qu'il [mon père] m'aime. »

La préparation à la vie d'adulte par l'apprentissage d'un métier

Le deuxième principe de la mise au travail des enfants ruraux est de les préparer à la vie d'adulte, de leur apprendre un métier. Les enfants non scolarisés, qui n'auront presque pas d'autres choix que de devenir paysan à leur tour, mais également les enfants scolarisés, à qui il pourrait arriver d'échouer dans la difficile ascension vers un métier urbain, doivent apprendre les savoir-faire (les gestes techniques et les stratégies) et les savoir-être (le courage et l'endurance dans l'effort physique) du métier de cultivateur.

Adja, grand-mère d'enfants travailleurs à Kpangouin (Man).

« On va au champ comme ça, comme dans nos coutumes. On les initie petit à petit à l'agriculture, mais c'est pas des travaux difficiles, pour que lorsqu'ils vont grandir, ils connaissent le travail. Si tu les laisses au village comme ça, s'ils se promènent seulement au village, ils vont voler. Tu montres ton travail à tes enfants. Comme ça, dans l'avenir, celui qui n'a pas pu aller loin dans les études pourra faire ce métier parce qu'il maîtrisera ce travail. Quand il n'y avait pas l'école des blancs, le champ constituait l'école pour nos enfants, pour qu'ils puissent le connaître. »

Modeste, planteur de café, employeur d'enfants, Bouagleu (Danané).

« Les enfants doivent fréquenter, apprendre un métier pour pouvoir aller de l'avant. Si tu mets ton enfant à l'école, et que tu lui apprends à travailler dans les champs, s'il ne réussit pas à l'école, il peut faire de l'agriculture. Mais s'il n'a rien appris, c'est un gâchis. Donc on utilise les enfants pour les fortifier, et assurer leur avenir, pour qu'ils ne deviennent pas des voleurs. »

Par manque de moyens pour financer la scolarité, du fait d'un échec scolaire ou par amour d'un métier, certains enfants entreprennent d'apprendre un métier artisanal, tout en continuant à participer aux travaux champêtres. L'apprentissage d'un métier n'est possible que dans les villes, comme Sipilou, et les villages proches d'une ville, comme Kpangouin, qui est proche de Man. Les enfants issus de villages éloignés doivent avoir un parent en ville capable de les accueillir durant leur formation. L'apprentissage est une des clés qui ouvrent les portes de la migration, potentiellement rentable, vers la ville.

Benjamin, père d'une apprentie, et Solange, mère d'un apprenti, à Banneu (Zouan Hounien).

Benjamin : « Comme les temps sont difficiles, on a accepté qu'elle fasse un métier pour nous aider demain financièrement. Quand elle va commencer à travailler, elle va gagner et si elle gagne, c'est que nous aussi on va gagner. Elle va aider ceux qui sont à l'école. »

Solange : « Ce qui m'a poussé pour que mon fils apprenne un métier est que j'ai beaucoup d'enfants qui sont à l'école ; ils sont six. Quand la rentrée scolaire arrive, on a des problèmes. C'est pourquoi je lui ai dit d'aller apprendre la menuiserie. S'ils ont pu apprendre un métier, leurs frères qui sont à l'école là, ils peuvent les aider demain à continuer leurs études. »

Koné, apprenti mécanicien, 17 ans, à Sipilou (Biankouma).

« Dès que j'ai arrêté de fréquenter [suite à son échec à l'entrée en sixième], mon oncle m'a pris, m'a envoyé ici et il m'a cherché un métier à faire. Dans cinq ou dix ans, je me vois déjà un patron, avoir une place pour diriger mes apprentis, pour bien nourrir ma famille. Je veux m'installer en ville, à Man. »

Le caractère délétère de l'oisiveté

Les parents veulent absolument éviter que leurs enfants s'accoutument à l'oisiveté et donc à la paresse, ce qui nuirait à leur avenir en en faisant des miséreux ou des voleurs. Ce troisième principe renforce les deux précédents, et peut amener un même enfant à cumuler l'école, les travaux champêtres (le mercredi, samedi et/ou dimanche), les travaux ménagers (le soir après l'école ou le champ), et l'apprentissage d'un métier (durant les congés scolaires).

Koffi, ex-chauffeur, cultivateur à Sipilou (Biankouma).

Koffi a trois enfants et un neveu à charge, tous scolarisés. Son neveu l'aide dans son champ de riz : il nettoie le bas-fond et puise de l'eau. A la maison, il aide dans les tâches ménagères. En plus de cela, son neveu a commencé un apprentissage de mécanique pendant les congés scolaires : « Sa grand-mère l'a pris en disant qu'au lieu de rester toujours à la maison, tu vas apprendre un métier jusqu'au jour de la rentrée. » Le neveu s'est disputé avec le patron, sinon il aurait pu continuer à apprendre le mercredi et le samedi.

Hilaire, éleveur à Sipilou (Biankouma).

« Le travail des enfants c'est bon. Là, l'enfant, dès qu'il est debout, il sait ce qu'il doit faire. Parce que s'il est libre, qu'il n'a nulle part où aller le matin, c'est ça qui va le pousser à aller voler, parce qu'il a faim. Mais s'il va chaque matin, il va à l'atelier, forcé, par sa gentillesse, par son courage, quelqu'un va lui donner quelque chose pour déjeuner. Mais l'enfant dans la rue comme ça, s'il a grouillé, il a rien trouvé, il va chercher à voler. »

1.2. Le basculement vers l'exploitation du travail des enfants

Ces trois motivations s'appliquent à tous les enfants ruraux et font du travail une activité éminemment socialisante et valorisée pour l'enfant. Les facteurs qui vont faire basculer certains enfants dans l'exploitation du travail, c'est-à-dire la violation de leurs droits en tant que travailleurs et de leurs droits en tant qu'enfants, se situent ailleurs : il s'agit de stratégies des familles face aux carences du système scolaire, à leur paupérisation jusqu'au seuil de la survie et à l'instabilité familiale. La migration apparaît comme une stratégie risquée pour échapper à la misère des villages.

Les carences du système scolaire

La violation du droit à l'école de plus de la moitié des enfants travailleurs enquêtés résulte souvent des carences du système scolaire.

C'est d'abord la piètre qualité de l'enseignement ou des conditions d'enseignement qui est en cause, avec pour résultats des redoublements répétés, la non-acquisition des compétences de lecture et d'écriture à la fin du cycle primaire, le très grand nombre d'enfants rejetés du système à cause de l'examen d'entrée en sixième, mais aussi le refus d'aller à l'école de la part d'un nombre singulièrement élevé d'enfants qui disent « ne rien comprendre en classe » ou fuir les coups donnés par les instituteurs

Il y a aussi et le fait que, de nombreux enfants sortent de l'école sans diplôme et trop de diplômés (du primaire, du collège, du lycée et même de l'université) chôment et restent à la charge de leur famille. L'absence de débouchés en termes d'emplois urbains, et donc la faible et aléatoire rentabilité de l'investissement scolaire, n'est pas faite pour inciter les parents et les enfants à faire de l'école l'activité unique et privilégiée de l'enfance.

Malgré tout, les parents consentent de grands efforts financiers pour scolariser leurs enfants. Ces efforts sont trop lourds pour des paysans qui, surtout s'ils ne sont pas planteurs, ont des ressources monétaires extrêmement limitées. C'est pourquoi les enfants sont amenés à contribuer, en travaillant et en générant leur part de ressources monétaires grâce aux contrats qu'ils effectuent dans les champs des autres adultes.

Hilaire, éleveur et père d'enfants travailleurs, Sipilou (Biankouma).

Hilaire est père de six enfants. Un de ses garçons a arrêté l'école pour l'apprentissage : « Il a eu son entrée en 6^{ème}, mais en ce temps-là, il n'y avait pas de collège ici. Or il s'est posé le problème de tuteur. Louer une maison, le mettre dedans tout seul, tout ça a fait que j'ai décidé qu'il entre en mécanique, parce qu'il m'a dit qu'il voulait faire un métier. »

Fanta, cultivatrice à Kpangouin (Man).

Fanta a 62 ans. Elle vit avec sept enfants ; certains ont été scolarisés d'autres non. Actuellement, Fanta ne peut financer que la scolarisation de la dernière fille, qui est au CM2, mais plus pour très longtemps.

« *Quand tu réfléchis, est-ce qu'avec ce que tu fais là, tu pourras soutenir Irène jusqu'à ce qu'elle ait son bac, qu'elle aille à l'université et qu'elle travaille ?*

– Non. Ce que je vais faire, c'est de demander qu'on me vienne en aide. Parce que je pourrai pas. Arrivée à un moment, si je suis essoufflée, je vais m'asseoir. Comme ça, leurs oncles vont m'aider. Si je n'ai pas d'aide, je vais m'endetter auprès des autres villageois pour les dépenses scolaires. Si je m'endette, à la récolte je rembourse. Le peu d'argent que je vais obtenir avec la vente du manioc, je vais me débrouiller quelque part pour rembourser. »

La paupérisation des familles : des « petits besoins » des enfants à la lutte pour la survie

La paupérisation des familles rurales signifie bien souvent que l'alimentation est couverte par les champs de cultures vivrières, mais que la production vendue sur les marchés est insuffisante pour couvrir entièrement les autres besoins essentiels de la

famille, en particulier la frais entraînés par la scolarité, les vêtements et les chaussures des enfants. Ce sont alors ses « petits besoins » qui poussent l'enfant à travailler en tant que contractuel pour accéder à des ressources monétaires.

Il est généralement considéré que cela responsabilise l'enfant, et que ce travail contractuel, la plupart du temps effectué en groupe de travail, sur la propre initiative des enfants et entre amis, valorise les enfants et leur assure une certaine autonomie.

Robert, planteur de café-cacao à Kpangouin (Man).

« Tout commence à partir de huit ans, parce que les parents n'ont pas les moyens pour aider les enfants dans leurs besoins. Parce que des fois ils ont envie d'acheter une paire de chaussures, par exemple. Donc ils sont obligés de travailler, ils n'ont pas envie mais ils sont obligés. C'est à partir de huit ans que les enfants font des petits groupes pour le désherbage des champs de riz, de manioc, de gombos, etc. »

Groupe d'enfants travailleurs « Enfants Courageux de Bloma », près de Sipilou (Biankouma)

Le groupe est composé de 24 filles et garçons, de 11 à 15 ans. Depuis 3 ans, les enfants ont créé le groupe pour aider leurs parents : « On fait ça pour acheter des cahiers et payer les frais de scolarité ». « Souvent, de bon matin, on veut aller à l'école. Au lieu d'aller demander 50F au papa, on va plutôt voir le président du groupe pour nous donner quelque chose ».

Mais la création du groupe répond également à un désir d'apprentissage et d'émancipation : c'est le trésorier qui garde l'argent et non les parents de chaque enfant « parce qu'on veut apprendre tout. Parce qu'il faut apprendre à gérer aussi ». Le travail en groupe est un grand motif de fierté pour les enfants. En effet, le groupe a utilisé ses premières recettes pour organiser sa sortie officielle en présence des parents et des notables du village.

Mais la nécessité absolue, c'est-à-dire la faim, est parfois l'aiguillon qui oblige l'enfant à travailler, quelquefois au-delà de ses limites, dans les activités de sa famille ou en tant que contractuel pour un employeur. Que l'enfant assume la décision, ou que les parents le forcent à travailler, tous sont conscients que l'enfant effectue des travaux nuisibles ou dangereux qu'il ne devrait pas faire. C'est cette situation, où la survie de la famille est en jeu, qui est la plus propice à l'exploitation du travail des enfants et même aux pires formes de travail à travers l'exécution de travaux dangereux interdits aux mineurs.

Koffi, Chauffeur au chômage et cultivateur à Sipilou (Biankouma).

« Quand tu vois quelqu'un laisser sa fille ou son enfant faire des travaux champêtres ou bien faire certaines choses qu'il n'a pas l'âge de faire, c'est par manque de moyens. Ils laissent les enfants faire des choses pour pouvoir les aider. Mais si tu as les moyens, tu vas pas accepter que tes enfants fassent des choses pareilles. Manque de moyens, c'est-à-dire y a un parent qui est comme je suis : je ne travaille pas pour le moment. Il faut que j'aille au champ pour que je mette mes enfants à l'école. Et en faisant le champ, il faut que je les oblige à venir m'aider, malgré qu'ils n'ont pas l'âge. Et puis on essaie petit à petit. »

L'instabilité familiale : fragilisation économique et transfert de responsabilité

Toutes les formes d'instabilité familiale, provoquées par des décès, des divorces, des remariages, ou la migration du père et/ou de la mère, fragilisent l'équilibre économique du ménage, en le précipitant souvent dans une situation de survie, et bouleversent la capacité de la famille à assumer ses responsabilités envers les enfants.

Dans les cellules familiales dépourvues d'adultes vaillants, les « trop vieux » et les « trop jeunes » unissent leurs forces pour subvenir à leurs besoins, et deviennent très vulnérables à l'exploitation.

Adja, Grand-mère d'enfants travailleurs à Kpangouin (Man).

Adja a 67 ans et vit avec cinq de ses petits-enfants dont la plus âgée a 15 ans. Seuls trois sont scolarisés et les deux autres n'ont pas encore atteint l'âge d'aller à l'école. Les parents des enfants sont partis chercher une vie meilleure ; ils envoient de temps à temps des « petits moyens » pour subvenir aux besoins des enfants : « Eux-mêmes ils sont là-bas, ils souffrent, ils n'ont pas encore trouvé quelque chose de solide. Quand ils en ont un peu, ils nous envoient quelque chose, mais ce n'est pas beaucoup. Ils ne sont pas encore stables. »

Les petits-enfants de Adja l'aident dans ses travaux agricoles parce qu'elle n'a plus la force de travailler, ni l'argent pour payer des manœuvres : « Ils ne font pas des travaux pénibles. Je fais ça pour qu'on ait à manger, pour qu'ils mangent. »

En plus de l'aide que ses petits-enfants lui apportent pour certaines tâches, ils font des petits contrats car : « Je n'ai rien, je n'ai pas toujours de l'argent à leur donner ; c'est pour ça qu'ils se débrouillent un peu pour avoir au moins quelque chose ».

Mais la famille peut également se décharger des frais d'élevage de l'enfant en le transférant dans un autre foyer, apparenté ou non, chargé de l'élever et de l'entretenir en terme de nourriture, de vêtements, et santé ; l'école fait plus rarement partie des devoirs implicites du nouveau foyer. Ce transfert s'opère généralement par la migration vers la ville (surtout pour les filles) ou vers une autre campagne (surtout pour les garçons). Le transfert peut se faire, explicitement ou non, en contrepartie du travail de l'enfant. Ce peut être également l'enfant qui décide de sortir du foyer et de travailler pour vivre.

Marcelline, cultivatrice, veuve et mère de sept enfants, Bouagleu (Danané).

Lorsque son mari est décédé il y a plus de huit ans, elle n'avait plus les moyens de s'occuper de ses enfants. Les parents de son mari sont venus prendre ses enfants un à un pour les emmener à Abidjan avec eux. Le premier enfant est parti cela fait huit ans aujourd'hui. Les deux filles sont parties il y a quatre ans. Elle a appris que le plus grand de ses fils ne travaille pas, il ne fait que des petits contrats, tandis que ses filles sont servantes.

Depuis que ses enfants sont partis, aucun n'est revenu au village pour revoir leur mère. Des fois, ils transmettent des messages pour elle. Seule la plus jeune lui a fait parvenir une photo pour que sa mère puisse la voir. « Quand je pense à ça, je prie pour que je puisse voir un de mes enfants un jour. Le problème c'est que je n'ai pas les moyens. Ce que je vais utiliser pour le transport, ainsi que ce qui va permettre de leur faire de petits cadeaux manque. C'est ce qui me préoccupe. »

Quatre de ses enfants vivent encore avec elle au village. Par manque d'argent, elle ne peut scolariser que les deux plus petits, tandis que les plus grands sont manœuvres : « Ils nettoient dans les champs de manioc des gens et de là sort la nourriture de la maison ». Les plus petits aident leur mère : « On déblaie le champ ensemble, ou bien je leur demande d'aller aider leurs grands frères dans les champs ».

« Mon souci est que celui de mes enfants qui est en troisième et qui ne fréquente plus l'école faute de moyens puisse recevoir de l'aide pour qu'il aille jusqu'au bout de ses études. Mon souci, c'est comment trouver les moyens pour aider mes enfants à réussir. Mais je n'ai rien. Je ne sais même pas où mes enfants qui sont à Abidjan vivent. Mais j'ai des proches qui savent où ils sont. Le jour où je suis prête, je leur ferai signe pour qu'ils m'emmenent. »

La migration des enfants : un pari risqué pour échapper à la misère

L'alternative entre le travail socialisant au village et les risques de la migration vers la ville se présente comme une alternative entre la reproduction de la pauvreté des parents et l'espoir d'ascension sociale.

Pour les enfants des zones rurales de la région des Montagnes, devenir planteur ou accéder à un emploi urbain semble être les seules portes de sortie vers la couverture de leurs besoins essentiels et un mieux-être.

Or devenir planteur de café-cacao est beaucoup moins rentable et facile qu'auparavant : les plantations existantes sont trop vieilles et difficiles à replanter, les terres de forêts où implanter de nouvelles plantations ont presque entièrement disparues, et de toute façon, le contexte national et international finissent d'annihiler la rentabilité du café-cacao.

D'un autre côté, l'accès à un emploi urbain nécessite des investissements : dans des études secondaires ou supérieures, dans l'installation de l'enfant en fin d'apprentissage ou dans un commerce. Or l'agriculture n'est pas ou plus assez rentable pour permettre ces investissements. Une stratégie de longue date consiste à initier la migration vers la ville sans avoir ces capitaux de départ, en confiant son enfant à un parent ou une connaissance habitant en ville, et en comptant sur ce tuteur pour qu'il finance la scolarisation, l'apprentissage ou le fonds de roulement d'un petit commerce. En réalité, à cause de la paupérisation généralisée qui affecte aussi les familles des centres urbains, cet espoir se concrétise de moins en moins fréquemment. Si la pratique du confiage a longtemps offert aux enfants des familles modestes une certaine ascension sociale, elle expose aujourd'hui les enfants, et particulièrement les filles, à l'exploitation et aux pires formes de travail, comme nous le verrons dans le chapitre concernant Adjamé.

Françoise, pluriactivité, tutrice de Sabine, qui lui a été confiée, recruteuse et placeuse d'enfants à Abidjan.

– « *Quand tu as pris Sabine au village, est-ce que tu as dit que tu allais la scolariser ?* »

– « Non. Mais je lui a dis que si elle est bien, que si, par la grâce de Dieu, je trouve un mari, je vais l'aider, parce qu'elle est devenue ma fille. Elle est venue elle était toute petite [elle avait cinq ans], aujourd'hui elle a 13 ans.

Ici, Sabine est trop à l'aise. Parce que quand elle me fatigue, je lui dis que je vais la ramener. Elle pleure, elle refuse de partir, parce que le village est dur. Moi-même, quand je m'en vais au village, je pleure, parce que c'est pas facile. »

Dans la région de Françoise, Adzopé, les parents sont planteurs de café cacao, mais n'ont pas les moyens : « Ca rapporte un peu, un peu. Mais tu sais leur école, la nourriture, les médicaments, il reste plus assez pour pouvoir s'occuper des enfants. Donc souvent, les enfants sont livrés à eux-mêmes, ça fait pitié. Donc les mamans suggèrent pour qu'on puisse venir avec eux. Les enfants aussi, il y en a beaucoup qui demandent à venir à Abidjan. Parce que je suis venue avec une, Sabine, et elle est bien maintenant.

Quand les mamans te connaissent, si tu peux venir avec leur enfant, elles vont te donner. Mais, y a des dames qui prennent les enfants pour venir enfermer, ou pour faire médicament avec leurs organes, tout ça pour prendre de l'argent. Entre temps, les parents espèrent qu'un jour leur fille vient à Abidjan pour pouvoir réussir. Et puis ils apprennent que leur fille est morte. Donc, maintenant, les mamans ont peur de donner leurs enfants, elles refusent. Dans nos villages, il y a eu deux cas comme ça. »

2. Les motivations et stratégies des familles de la commune d'Adjamé

Les motivations des familles de la commune d'Adjamé sont en partie similaires à celles des familles de la région des Montagnes : une éducation alternative à l'école, une instabilité familiale, ou une nécessité absolue. Cependant, les stratégies des familles urbaines s'inscrivent bien moins souvent dans le cadre d'une socialisation de l'enfant que dans celle de l'exploitation de son travail, du fait des caractéristiques du marché du travail infantile en ville.

2.1. Les motivations de la mise au travail des enfants

Une éducation alternative à l'école

Quelles qu'en soient les raisons, de nombreux enfants n'ont jamais été scolarisés ou se retrouvent prématurément déscolarisés. Les enfants restés oisifs prennent souvent l'initiative de gagner quelques sous à la manière d'un jeu ou pour leurs petits besoins ; la mise au travail peut également intervenir sur décision des parents, qui craignent que leurs enfants ne deviennent des paresseux et des délinquants à force de ne rien faire.

La mise au travail de l'enfant, sur son initiative ou sur la décision de ses parents, apparaît comme une forme d'éducation alternative par l'acquisition de savoir-être (la débrouillardise, la valeur du travail, l'autonomie, ou les manières de la ville par exemple) et de savoir-faire (le commerce, un métier) qui prépareront efficacement l'enfant à ses responsabilités d'adulte et lui permettront peut-être une certaine ascension sociale.

L'instabilité familiale

De la même manière qu'en zone rurale, certaines familles connaissent une instabilité familiale qui fragilise l'équilibre économique de la famille ou la responsabilité parentale sur l'enfant, et favorise sa mise au travail et son transfert vers un nouveau foyer. Ce peut être également l'enfant qui fuit son foyer, parfois pour se retrouver directement dans la rue.

Une nécessité absolue

Lorsque les revenus cumulés du père et de la mère sont tout juste suffisants pour couvrir les charges fixes notamment le loyer et les services essentiels que sont l'eau et l'énergie, même si elles sont comprimées au minimum à 10.000 FCFA par mois pour louer une pièce en bois d'un bidonville sans eau courante et éclairé à la bougie, l'enfant va travailler poussé par sa propre faim et celle de sa famille.

Fatou, Microactivité commerciale ; mère d'Ami, 12 ans, Tantie-Bagage au marché Gouro.

C'est après le décès du père d'Ami que Fatou a quitté le Mali pour rejoindre son oncle à Abidjan. Elle s'est remariée et vit avec sa fille Ami, 12 ans, sa fillette et une sœur dans une baraque en bois de deux pièces à Macaci, un bidonville d'Adjamé.

Le mari de Fatou est un marabout pour qui les affaires ne marchent pas fort depuis la guerre, et qui trouve quelques rares contrats comme maçon. Il s'occupe avec peine de payer le loyer (10.000F/ mois), l'eau courante (2.000F/ mois) et l'électricité (3.000F/ mois).

Fatou vend des condiments devant sa porte.

« Je n'ai plus rien car je suis tombée en faillite dans le commerce que je faisais. Donc c'est Tantie-Bagage qu'Ami va faire pour qu'on puisse manger. Même en ce moment, c'est de la bouillie de riz que nous sommes en train de préparer pour toute la famille, l'essentiel c'est que le ventre ne reste pas vide. Est-ce que c'est la nourriture ça ? On a payé pour 200F de riz [500g pour quatre personnes], et pour 100F de charbon pour la cuisson, mais on n'a pas l'argent pour l'huile et les condiments. »

Fatou a dû choisir entre plusieurs alternatives pour mettre sa fille au travail : une micro-activité indépendante (Tantie-Bagage ou micro-commerce comme Ami le faisait avant, mais cela ne gagnait pas assez), un travail de servante salariée ou une forme de prostitution voilée.

« Quand tu places ton enfant comme servante dans des familles, à la fin du mois, pour ne pas payer son salaire, ces personnes inventent des histoires comme quoi l'enfant a volé ou a cassé quelque chose. C'est pourquoi beaucoup de parents demandent à leurs enfants de faire Tantie-Bagage. Ce n'est pas un bon travail, mais je n'ai pas le choix. Au lieu de la laisser vadrouiller derrière les petits vagabonds pour qu'ils lui donnent de l'argent, je lui demande d'aller faire Tantie-Bagage, pour qu'elle puisse manger à sa faim et nous apporter le surplus pour que nous puissions aussi nous nourrir. Nous sommes très fatigués, elle-même est fatiguée. »

Si Ami n'a même pas pu gagner 300F avec son activité de porte-faix, elle complète son gain journalier avec une autre activité de service : elle ramasse et nettoie des habitations environnantes au marché, et reçoit de 25 à 100F par poubelle.

Ami a un demi-frère : Abou a 14 ans, et il est apprenti mécanicien à la Casse depuis trois ans. Une femme qui aimait bien Abou lui a donné 10.000F pour qu'il puisse payer les frais d'apprentissage. De même qu'Ami, Abou n'a jamais été scolarisé. Il cirait les chaussures à Adjamé et au Plateau, et ramenait 500F par jour.

C'était une activité aussi risquée que celle de Tantie-Bagage : Fatou avait peur qu'Abou se fasse enlever ou devienne un voleur. C'est pourquoi, Fatou a préféré que la famille se sacrifie pour préparer l'avenir du garçon : « j'ai demandé à son père de le mettre en apprentissage au garage, parce que c'est un travail garanti. » Aujourd'hui Abou ne participe plus aux frais de la maison ; au contraire, il dépend de ses parents et de ce que son patron lui donne pour manger.

Lorsqu'on demande à Fatou pourquoi elle ne trouve pas également un apprentissage et un travail garanti pour Ami, elle répond : « Tu sais, il est plus facile de trouver du travail à un garçon qu'à une fille, parce que quand tu trouves du travail à une fille, il faut avoir l'argent pour la mettre soit dans la couture, soit dans la coiffure.

Si j'avais de l'argent, j'allais lui faire faire un bon travail ou elle allait faire du commerce ».

2.2. Le choix de l'activité de l'enfant en fonction des possibilités du marché du travail urbain

La décision de mise au travail étant prise, plusieurs paramètres étroitement imbriqués influencent ensuite le choix de l'activité de l'enfant : l'âge de l'enfant, son genre, et la nécessité de transfert de responsabilité parentale en fonction des opportunités de mise au travail offertes par la cellule nucléaire.

Plus un enfant est jeune, plus l'objectif de sa mise au travail répond à la nécessité absolue ou à l'instabilité familiale. Plus l'enfant est jeune, plus il faudra s'attendre à ce que la rémunération de son travail soit en nature plutôt que monétaire. Plus l'enfant prend de l'âge, plus il devient nécessaire de le préparer à un futur métier.

Le choix de l'activité de la fille répond le plus souvent à un objectif économique immédiat tandis que celui du garçon répond plus souvent à un objectif d'apprentissage, même si cela demande des sacrifices supplémentaires aux membres de sa famille. Autrement dit, l'avenir des filles, dont on attend surtout

qu'elles se marient à un homme capable de subvenir à ses besoins, est plus souvent sacrifié au présent que celui des garçons, dont le rôle social sera de subvenir aux besoins de sa famille une fois marié.

De même, le transfert de responsabilité parentale n'est pas limité aux cas de migration rurale - urbaine : parce que la cellule nucléaire n'offre pas d'opportunité adéquate de travail pour l'enfant, des parents habitant à Abidjan transfèrent l'un de leurs enfants à un parent ou à un employeur à Abidjan, soit pour que l'enfant reçoive une éducation alternative (l'apprentissage du commerce ou d'un métier), soit pour que les frais d'élevage de l'enfant soient pris en charge par un autre foyer qui le mettra au travail, soit pour que l'enfant reçoive un salaire en tant que servante.

En fonction de ces motivations et de ces paramètres de choix, les parents et/ou les enfants ont cinq alternatives en ce qui concerne l'activité exercée par l'enfant, que nous avons schématisé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : L'éventail de choix d'activités pour les enfants travailleurs à Adjamé

Paramètres / Activités	Motivations des parents	Moins âgé	Plus âgé	Fille	Garçon	Cellule nucléaire	Transfert	Sans migration	Migration Rurale - urbaine
Service indépendant sans capital (portefaix, cireur...)	Survie	X			X	X		X	
	Instabilité familiale	X			X		X		X
Servante/ Micro-activité (production/commerce)	Survie (payée)		X	X			X	X	
	Survie (non payée)	X		X			X		X
	Instabilité familiale (non payée)	X		X			X		X
Apprentie commerçante / Servante	Instabilité familiale	X		X			X		X
	Education alternative	X		X		X			X
Apprenti (métier)	Education alternative		X	X	X				
	Instabilité familiale	X					X		X
Indépendant avec un capital (commerce, atelier)	Survie (Micro-activité)		X	X		X		X	
	Education alternative (Après apprentissage)		X		X		X		X

3. Les motivations et stratégies particulières au choix de l'apprentissage d'un métier

Le choix de l'apprentissage d'un métier par les familles rurales et urbaines s'insère dans l'éventail des motivations et stratégies déjà décrites : c'est avant tout une forme d'éducation alternative et de préparation à la vie d'adulte bien préférable à l'oisiveté, qui permettra à l'enfant devenu adulte de gagner sa vie correctement, peut-être bien mieux que ses parents. C'est une stratégie d'ascension sociale particulièrement pour les parents ruraux qui voient dans l'apprentissage la première étape d'une migration réussie vers la ville. Cependant, certaines particularités du choix de l'apprentissage méritent d'être soulignées.

3.1. L'implication de l'enfant dans la mise en apprentissage

Les enfants arrivent dans l'apprentissage d'un métier à des âges différents : plus ils sont jeunes (de 6 à 10 ans), moins ils sont les auteurs de la décision. Lorsque l'enfant est plus mature, il vient à l'apprentissage porté par l'« amour d'un métier » ou pour les mêmes motivations que des parents. Enfin, certains enfants arrivent un peu tardivement à l'apprentissage, qui représente alors une voie de rattrapage, surtout

après un échec scolaire, ou une voie d'espoir après la galère, par exemple, les petits boulots sans avenir.

Sekou, Maître Artisan Formateur menuisier au Centre d'Education Professionnelle d'Adjamé (CEPA) du Bureau International Catholique pour l'Enfance(BICE).

« Tu sais, dans la famille Malinké, on te met dans l'école coranique. Tellement que là-bas ça frappait, ça m'a pas donné l'envie de partir. J'ai dit à mon papa qu'il n'a qu'à me mettre à l'école normale, mais le vieux dit que si c'est pas l'école coranique, il ne peut pas me mettre à l'école. Donc je ne suis pas allé à l'école. En 1976, j'avais 11 ans. En ce temps-là, je faisais les petits travaux, je cirais des chaussures, on me donnait de l'argent pour que je puisse me défendre. Je sais que c'est pas ça ma vie, que je vais pas m'arrêter là. Quand j'ai vu que je vais prendre de l'âge, je me suis dit qu'il faut apprendre un métier. Je me suis dit que quand je vais apprendre un métier, ils ne vont pas me payer, or je suis déjà habitué à travailler et à gagner un peu d'argent. Mais je sais que si je suis dans la menuiserie, après peut-être deux mois comme ça, je peux faire des chaises, des tabourets, et aller vendre pour avoir un peu de jetons pour ne pas demander à quelqu'un. C'est ça qui m'a poussé à aller dans la menuiserie. »

Fousseny, 14 ans, Apprenti électricien à la Casse d'Adjamé.

Le père d'Fousseny est décédé lorsqu'il était petit, laissant 11 enfants à la charge de sa mère. Seul un grand frère aidait sa mère pour les charges quotidiennes et pour la scolarisation d'Fousseny. A 12 ans, Fousseny a décidé d'arrêter l'école au CM2 pour apprendre un métier :

« C'est à cause de ma maman je dis je vais travailler. Elle dit de faire école, elle-même elle m'a encouragé. Je dis non, je vais faire travail, si je gagne l'argent je vais lui donner. Chez nous, c'est notre grand frère seul qui donne l'argent à ma maman. Les autres ont voyagé. Je vois mon grand frère il est seul, c'est lui qui fait tout, donc je dis je vais l'aider aussi quoi ! »

3.2. Un investissement à la rentabilité garantie : « un métier, c'est mieux que des diplômes »

Dans les familles où l'école n'est pas valorisée, les filles et les garçons restent oisifs ou sont mis au travail très jeune, parfois à partir de six ans. L'idée est alors moins d'obtenir plus de revenus pour la famille, que de leur enseigner la valeur du travail, de l'autonomie et de la débrouillardise, de trouver une forme de garderie pour les enfants, et de commencer à les familiariser avec une profession particulière. A un âge si précoce, seuls des garçons peuvent être placés en apprentissage, et la gamme des choix se restreint aux métiers les plus traditionnels. Parmi ceux-là, on compte les métiers de l'automobile, assimilés aux métiers du fer. De la même manière que l'enfant qui va à l'école coûte de l'argent dans le présent pour mieux en gagner plus tard, les apprentis et leur famille voient dans l'apprentissage un investissement à la rentabilité différée et garantie, contrairement à l'école.

Dembele, 14 ans, Apprenti électricien automobile à la Casse.

Le père de Dembele est couturier, sa mère est commerçante. Dembele n'est jamais allé à l'école alors que ses deux frères sont scolarisés. Cela fait moins d'un an que son père lui a demandé d'apprendre un métier.

« L'école, ça me dit rien. Quand tu es dedans, souvent ça peut te mettre en retard, souvent ça te met pas en retard. Donc je préfère en même temps travailler. Parce que quand tu vas à l'école, tu vas passer tes bac, BEPC, c'est la même chose-là tu vas venir travailler encore. Donc je préfère faire ça, et puis je vais faire cours du soir. »

« Matin je vois mes amis s'amuser. Moi seul, je prends courage pour venir au travail. Moi je leur parle : parce que ya des grands qui sont dans notre quartier, ils sont là à voler seulement, fumer drogue. Donc je leur dis c'est travail qui est bon. Ils n'ont qu'à dire à leur parent de les amener à l'école, ou bien de travailler en même temps. C'est travail qui est bon. »

Fofana, 17 ans, Apprenti menuisier au CEPA.

« Un enfant est heureux compte tenu de la formation qu'il a suivie. Il a appris ça, il a grandi, maintenant lui-même devient patron, maintenant il sait faire les petits meubles, lui-même il a son propre atelier, il gagne de l'argent. Donc il voit devant lui. Il a une famille, tout bouge pour lui. Donc devant moi, il est heureux. »

Hervé, Maître Artisan Formateur électricien automobile à la Casse.

Hervé a commencé l'apprentissage à six ans. « En ce moment, on s'amuse au garage parce qu'on partait pas pour apprendre le métier, on partait pour ne pas gêner les parents à la maison, on va perdre le temps là-bas. » A 19 ans, Hervé a commencé à travailler à son compte, comme électricien dans un garage.

« On a beaucoup de clients qui se plaignent pour les deux plus petits [neuf et dix ans], qu'ils sont trop petits, qu'on n'a qu'à les mettre à l'école d'abord et qu'ils viendront plus tard. Mais c'est parce que leurs parents peuvent pas s'occuper de leur charge, qu'ils sont venus avec eux pour qu'ils apprennent un métier. C'est les moyens qui font que les parents les envoient vite ici, au métier. D'autres parents peuvent avoir les moyens pour les mettre à l'école, mais ils ne les mettent pas. Tu sais, il y a d'autres qui ont fait école, jusqu'à ils ont des diplômes, mais ils n'ont pas de travail. Donc il y a des parents qui pensent à tout ça. J'ai trois amis d'enfance. Ils sont allés à l'école jusqu'à, ils n'ont pas pu terminer. Ils sont rentrés dans un métier. Moi je suis pas allé à l'école, je suis resté dans métier, actuellement je les dépasse, je travaille bien. »

Hervé a mis ses enfants à l'école formelle « pour qu'ils n'ont qu'à savoir lire et écrire un peu ». Cependant, son fils aîné apprendra un métier, mais seulement à partir de 21 ans.

3.3. Une voie de rattrapage après l'échec de l'ascension par l'école

Confrontés à l'échec scolaire ou à l'absence de moyens pour continuer à financer leur scolarité, les filles et fils de parents diplômés et urbains, ou de parents ruraux qui ont placés dans l'école l'espoir de s'élever au moins au même niveau que leurs parents ou plus haut, s'orientent ou sont orientés vers l'apprentissage.

3.4. Une issue à la galère et une voie d'espoir

Malgré ses difficultés, l'apprentissage est avant tout une voie d'espoir, un investissement pour soi qui permet à l'enfant de se prendre assez vite en charge et de s'autonomiser, sans sacrifier son avenir, contrairement à beaucoup d'autres formes de travail. Apprendre un métier, c'est devenir un travailleur qualifié qui pourra jouir d'une certaine sécurité.

Aminata, Maître Artisane Formatrice coiffeuse à la Cité RAN d'Adjamé.

Aminata a quatre frères et sœurs, qui sont tous allés à l'école. Malgré l'insistance de sa mère, vendeuse en supermarché, Aminata a arrêté l'école à neuf ans, parce qu'elle « ne comprenait rien ». A 11 ans, sa grand-mère l'a prise pour qu'elle l'aide dans son commerce de jus. Pendant six ans, Aminata vendait devant une école. Sa grand-mère la traitait bien, l'argent ne manquait pas, et elle lui offrait des vêtements. Mais à la suite d'une dispute, elle a préféré rentrer chez sa mère. Elle a alors commencé à gérer une cabine pour un monsieur, qui lui a proposé de lui payer un apprentissage : « Moi je m'attendais pas à apprendre un métier. Ce que moi j'avais en tête, c'était genre vendre quelque chose, avoir un magasin. Je suis contente d'avoir appris la coiffure. C'est encore mieux parce que quand les clients me connaissent, même si je vais vieillir, je peux manger avec la coiffure. Le commerce là, d'un jour à l'autre, ça peut tomber. »

Abdoulaye, 17 ans, Apprenti ferrailleur à la Casse.

Abdoulaye est né et a grandi à Daloa. Il a arrêté l'école au CP1 par manque de moyens. Quand son père est mort, il était encore petit et sa mère a été remariée au petit frère de son père. « Il traitait toujours mal ma maman, donc moi je supportais pas ça. J'ai parlé dedans, donc il me frappait jusqu'à à. J'ai dit à ma maman que moi je peux plus supporter, que je vais venir me chercher à Abidjan. Donc j'ai lavé voiture pendant 2 mois, 3 mois, j'ai eu petit transport et je suis venu ici ». C'était en 2001, il avait entre 9 et 10 ans. « Je suis venu chez l'ami de mon papa. On a fait palabre. Maintenant, il m'a mis dehors. Je suis parti dormir avec des amis. Chaque fin du mois, on paye chacun 3.000F. J'avais un client qui payait des pièces avec moi. Je lui ai parlé de mon argent qui est gâté, il m'a dit de venir travailler avec lui dans son magasin. » « La ferraille est mieux que lavage. C'est un métier, ça quand le travail rentre, tu peux pas souffrir quelque part. Lavage, c'est pas un métier. Ca c'est ceux qui n'arrivent pas à payer maison, c'est eux qui se débrouillent dans ça. »

V - La demande de travail infantile : les motivations et les stratégies des employeurs

En milieu rural, la demande, assez uniforme, se formule en termes d'échange; les employeurs et les enfants tirent partie de la relation. Sur les marchés d'Adjamé, la demande est plus diversifiée : de l'échange à l'exploitation aggravée, en passant par une auto-exploitation de l'employeur qui rejaillit sur son employé. En apprentissage, l'objectif est l'échange, mais la rationalité économique des patrons prend souvent le dessus.

1. L'agriculture et le petit artisanat rural dans la région des Montagnes

En milieu rural, les adultes utilisent leurs propres enfants et, s'ils ne sont pas trop pauvres, ils emploient également d'autres enfants en tant que contractuels, le plus souvent par le biais de groupes de travail, pour venir à bout des tâches les plus consommatrices de travail. Les employeurs inscrivent l'utilisation des enfants dans une démarche d'entraide et de bénéfices partagés.

Serges, Planteur de café, employeur d'enfants, Bouagleu (Danané).

« Quand le travail est dur je demande aux enfants de venir m'aider, et je les paye. On s'entraide ; de la manière je prends les enfants des autres, les gens aussi quand ils sont débordés prennent mes enfants parce qu'on se dit qu'ils doivent nous aider au village».

Il n'a pas besoin de demander la permission aux parents parce que « nous sommes ensemble ici, on s'entraide, chacun à son tour ; nous sommes comme des voisins »

« Par moment quand les enfants sont dans le besoin, ils disent : le vieux donne-nous quelque chose on va travailler pour toi. Et souvent aussi je vais vers eux pour leur dire venez m'aider. »

Serges considère que le travail de ses enfants contractuels est en partie socialisant, et que son rôle, en tant qu'adulte plus qu'en tant qu'employeur, est d'enseigner aux enfants à bien le faire : « Quand ils ne font pas bien le travail, je leur donne des conseils, parce que c'est un apprentissage qu'ils sont en train de faire. »

Certaines tâches, ne demandant ni force ni qualification, sont dévolues exclusivement aux enfants et ne sauraient être effectuées par un contractuel adulte. De même, certaines tâches demandent trop d'effort physique et de dextérité, pour être exécutées par un enfant ; elles sont l'apanage exclusif des adultes, à partir de 20 à 25 ans. Mais pour des tâches intermédiaires, les employeurs tendent à substituer les contractuels adultes par les enfants, parce que la rémunération qu'ils sont capables de proposer aux adultes n'est pas attractive, tandis que les enfants ne coûtent pas chers ; de plus, les adultes sont des travailleurs exigeants, tandis qu'il est plus facile à l'employeur d'imposer ses conditions – de paiement, par exemple – aux travailleurs mineurs.

Mathieu, Planteur de cacao et cultivateur de riz, employeur d'un groupe de jeunes à Kpangouin (Man).

Les adultes étaient payés à 750F par jour avant, mais depuis quelque temps, le salaire est moins attractif pour les manœuvres adultes car il est tombé à 500F. Pendant ce temps, les enfants reçoivent 2.500F par jour pour un groupe de 10 personnes soit un salaire de 250F. En plus, les enfants ne boivent pas pendant le travail, contrairement aux adultes qui s'enivrent et à qui il faut acheter l'alcool pour un coût supplémentaire de 2.000F par journée de travail : « Si tu as peur de faire des dépenses, tu laisses les grands, tu prends les enfants ! »

Mais la quantité et la qualité du travail n'est pas la même entre les adultes et les enfants ou les jeunes :

« Comme ce sont des enfants, ils font ce qu'ils peuvent faire ». Par exemple, les enfants ne pulvérisent pas dans les champs de café-cacao. Certains travaux sont plus difficiles et dangereux pour eux : « Pour nettoyer le champ de café, comme c'est avec la machette, c'est un peu difficile pour eux. »

Adama, fabricant d'huile de palme et de charbon, Bouagleu (Danané).

« On n'a pas l'argent pour prendre aussi les gens [des adultes] pour travailler pour nous. Donc, on prend des enfants à 250. On peut faire à 500 par grande personne. C'est pour ça on donne pas aux grandes personnes. Parce que les enfants travaillent beaucoup, bien, sans problème. Les grands-là, leurs problèmes c'est trop. Ils ne veulent pas venir vite au champ. » Les adultes travaillent de 9h à 16h, tandis que les enfants travaillent de 8h à 17h. Les adultes se font payer sur place, tandis que les enfants acceptent qu'on les paye plus tard.

Magloire, planteur de café-cacao, cultivateur de riz, et fabricant de briques, Banneu (Zouan Hounien).

« C'est que je n'ai pas les moyens pour employer des adultes, je n'ai pas non plus la force de travailler. Donc je prends les petits. Y a des grands qui trichent en travaillant, or les enfants travaillent sans relâche jusqu'à ce qu'il soit l'heure de rentrer au village. »

2. Le commerce et le service domestique à Adjamé

2.1 Les catégories de demandeurs

La demande de travail des enfants dans le commerce et le service domestique en ville se décline en trois catégories entre lesquelles il existe des continuités et des superpositions.

Catégorie un

La première catégorie d'employeuses offre un contrat d'échange, même si cet échange est déséquilibré en faveur de l'employeuse : le travail de la fille génère du bénéfice, et en contrepartie elle reçoit une rémunération monétaire immédiate dans le cadre du salariat ou différée à travers l'achat de trousseau de mariage, ou aide à l'installation, et en nature comme l'apprentissage du commerce.

Catégorie deux

Mais à chaque accentuation de la pauvreté, de plus en plus d'employeuses cherchent à diminuer cette contrepartie et à intensifier l'exploitation, pour continuer à faire vivre leur famille. Cela est valable pour tous les secteurs d'activité qui emploient des enfants, mais cela est particulièrement criant dans le travail de reproduction (travail domestique) et de production (commerce, restauration, etc.) entrepris par les femmes avec l'aide de cadettes.

Cette deuxième catégorie d'employeuses exploite le travail des enfants dans le cadre d'une auto-exploitation. Leur activité, généralement sous-capitalisée, est intense en main d'œuvre. Pour extraire une plus-value suffisante pour faire vivre leur famille, les employeuses n'ont d'autre choix que d'intensifier l'exploitation du travail : elles-mêmes travaillent de longues heures, dans un cadre et avec un équipement inadéquat, pour une rémunération infime ; elles soumettent la main d'œuvre qu'elles emploient à des conditions encore pires, dans lesquelles seuls des enfants peuvent être maintenus.

Yvette, Pluriactivités commerciales ; tutrice de Sabine, 13 ans, Servante/Vendeuse.

Yvette est veuve depuis 15 ans. Elle élève et scolarise seule son fils de 17 ans et sa fille de 15 ans, qui rêvent tous deux de devenir de hauts cadres. Pour subvenir aux besoins de sa famille, Yvette multiplie les microactivités de commerce et de service, en faisant appel au travail gratuit de ses enfants (surtout sa fille, car le garçon estime que le commerce n'est pas de sa compétence) et d'une « petite nièce » nommée Sabine :

- Yvette vend du pain dans les gares routières d'Adjamé toute la journée. Elle gagne environ 4.000F/ jour avec lesquels elle paye les frais de scolarité des enfants et économise.
- Sabine vend de l'eau et des jus le matin. Cela rapporte environ 2.000F/ jour qui servent à couvrir les frais quotidiens de nourriture, santé, argent de poche pour les écoliers et électricité.
- Sabine confectionne et vend des chips de bananes l'après-midi pour Françoise, la sœur d'Yvette. Le gain (au mieux 7.000F/ mois) est empoché par Françoise.
- Sabine et Yvette vendent des oranges et autres bricoles le soir devant la porte de la maison de 18h à 21h. Cela rapporte environ 3.000F/ jour qui servent également à couvrir les frais quotidiens.
- Sabine, avec l'aide de la fille d'Yvette, effectue toutes les tâches ménagères.

Pour générer des profits, cette pluriactivité extensive a besoin d'exploiter d'autant plus de travail que son capital est limité : par exemple, le capital du commerce du soir est de seulement 10.000F ; si le taux de rentabilité de ses deux autres sources de revenu est équivalent, Yvette utilise un fonds de roulement de 30.000F au total. C'est une somme dérisoire qui lui rapporte un gain mensuel d'environ 215.000F.

Yvette est épuisée ; ses lourdes responsabilités l'obligent à s'auto-exploiter et à exploiter :

« L'Etat fait quoi pour moi ? Je suis là, je souffre avec les enfants, je paye l'école, je rentre au marché à 4h du matin, je prends pain, je suis obligée de me promener, je me fatigue, je vais acheter des bananes douces, je dépose. Sabine aussi, tous les problèmes qu'elle me fait avec la vente du gnamankou, ça y est sur ma tête. Donc, quand j'analyse tout ça là, je suis fatiguée. Donc je frappe mes enfants, je frappe Sabine aussi. »

Catégorie trois

La troisième catégorie d'employeuses soumet les filles qu'elles emploient à des conditions de travail et de vie extrêmement dures. Les filles sont généralement maltraitées, et exploitées, et négligées. Le sentiment d'« aider » une fillette d'une famille pauvre en lui fournissant le gîte et le couvert, l'absence (parfois mais pas toujours) de liens familiaux ou amicaux entre l'employeuse et la famille de l'employée, et l'immense déséquilibre de pouvoir entre la fillette isolée de tout soutien et l'employeuse, sont peut-être à la base du comportement de ces employeuses.

2.2 Les modes et critères de recrutement

Il existe trois modes de recrutement des fillettes pour le commerce et le service domestique.

Le premier mode, l'agence de placement, est réservé aux employeuses offrant un contrat de travail salarié, généralement destiné à des filles de plus de 15 ans. C'est là une évolution significative introduite par la crise économique commencée dans les années 1980 : les « petites nièces », issues de la même famille ou de la même région, ont été remplacées progressivement par des petites salariées domestiques non apparentées²⁸. En effet, les dépenses de contrepartie liées aux obligations familiales sont devenues trop lourdes pour les tutrices urbaines, qui ont commencé à préférer employer de petites salariées comparativement moins coûteuses.

²⁸ M. Jacquemin, « "Petites nièces" et petites bonnes : le travail des fillettes en milieu urbain de Côte d'Ivoire », *Journal des africanistes*, 2000, vol. 70, n° 1-2, pp. 111-113.

Aimé, gérant d'une Agence de placement de Servantes/Vendeuses.

« Quand un client demande une fille de moins de 15.000F, je sais qu'il cherche les petites filles de dix ans, 11 ans, 12 ans, 13 ans, jusqu'à 15 ans. Moi je n'ai pas dans cette tranche-là. Moi je n'ai pas eu ce côté où la maman vient pour te confier sa fille. Moi c'est les filles elles-mêmes qui viennent, et quand elles se déplacent, elles ont un minimum de 15 ans, et elles demandent au moins 15.000 ».

Une évolution significative des années 2000 a été de diminuer encore le coût du travail de ces fillettes avec la recrudescence du système de confiage et son travestissement. Les filles sont de plus en plus jeunes, et elles sont recrutées sous couvert du confiage pour justifier le statut d'aide familiale gratuite. Elles sont également de plus en plus loin dans les relations familiales, régionales ou d'affinités pour éviter les dépenses de contrepartie liées aux obligations familiales. Par ailleurs, l'appauvrissement des familles rurales les oblige à accepter des contreparties plus minimales qu'auparavant : l'offre de travail infantile féminin est évidemment supérieure à la demande.

C'est ainsi que les employeuses qui cherchent de petites travailleuses gratuites ont recours à deux modes de recrutement : le confiage direct ou la traite avec un intermédiaire. Dans le premier cas, la mère confie sa fille à la patronne en lui disant qu'elle devient sa propre fille et qu'elle n'a pas besoin de la payer. Mais, la patronne sait qu'elle doit faire des petits cadeaux à la mère de l'enfant, cadeaux dont le nombre et la fréquence dépendent de sa volonté.

Dans le deuxième cas, les petites filles sont recrutées dans les villages par des intermédiaires individuels, généralement des dames, pour qui il s'agit d'une activité commerciale. L'intermédiaire facilite la rencontre entre l'offre et la demande de travail infantile. C'est cet individu qui convaincra les parents de confier leur fille de moins de 14 ans, et qui ira les placer – voire, les vendre – à Abidjan. La placeuse passe chez l'employeuse tous les mois récupérer sa rémunération, entre 2.000F et 15.000F par mois. Si certains placeurs ont bonne conscience et pensent rendre service à l'enfant et à sa famille, d'autres n'ont aucun scrupule.

Françoise, Pluriactivités (microcommerce, restauration, coiffure), tutrice de Sabine, qui lui a été confiée, et placeuse d'enfants à Abidjan.

Françoise fait attention à garder une bonne réputation dans son village, pour que les parents continuent à avoir confiance en elle : « Les parents du village, il faut savoir les prendre. Tu vas avec un peu de sel, un peu d'oignons. L'amour, ça s'achète. Tu achètes une bouteille de sucrerie, les parents vont parler, ils vont donner leur bénédiction pour que tout se passe bien. »

A Abidjan, il y a une grande demande pour le travail gratuit des filles confiées. Françoise « prête » parfois Sabine à d'autres femmes pour les aider dans leur commerce : par exemple sa grande sœur (Yvette), ou son amie Michèle. Françoise a fait venir deux autres filles du village, qu'elle a placées chez ses tantes à Yopougon. Les filles ne touchent pas de salaire, mais leurs employeuses font des dons à leurs parents, ainsi qu'à Françoise. Dès que Françoise ne sera plus malade, elle continuera à aller chercher des filles au village : « parce que j'ai un cœur qui est beaucoup sensible. Quand je vais, les enfants n'ont même pas d'habits. Quand elles viennent, tu ne peux pas les chasser ! ».

Mariam, 10 ans, Servante/Vendeuse de yaourt placée ou vendue par sa grand-mère.

Mariam vivait à Divo avec ses parents, où elle allait à l'école coranique. Au décès de sa mère, elle avait sept ans. Ses cinq frères et elle ont alors été séparés et transférés dans d'autres foyers chargés de les élever, aux quatre coins de la Côte d'Ivoire.

« Mon petit-frère et mon grand frère ont été mis à l'école chez ma grand-mère, mais moi je suis venue ici pour être éduquée. Quand je suis venue recevoir l'éducation chez cette femme, au début, elle s'occupait bien de moi. Elle achetait les habits pour moi. C'est ainsi que j'ai commencé à vendre des yaourts. »

Mariam n'avait jamais vue la « tantie » chez qui elle a été placée à Abidjan. C'est sa grand-mère paternelle qui l'a envoyée chez cette dame.

« Quand je venais, ma grand-mère [maternelle] n'était pas contente. Elle sait que l'autre grand-mère est mauvaise. Ma maman même, quand elle allait mourir, a dit de ne pas m'amener ici. Elle m'a dit que si ma grand-mère veut me vendre, il ne faut pas que j'accepte. On dirait que mon grand-frère aussi savait, il a dit qu'il ne fallait pas que je vienne. C'est moi-même qui ai dit que j'allais venir. Il a dit que je n'allais pas oublier ce que la femme allait me faire si j'allais chez elle. »

« Ma grand-mère [paternelle] a dit que je vais rester ici jusqu'à ce que je grandisse. Mais de la manière dont je souffre, je ne peux pas. »

Quels sont les critères de recrutement de ces filles qui travaillent gratuitement dans le foyer d'autrui ? Les employeuses préfèrent souvent les filles les plus jeunes pour leur docilité, mais celles-ci ont l'inconvénient de ne pas être assez matures pour certaines tâches domestiques (la préparation des repas en particulier) et commerciales (comme la gestion de l'argent). Les employeuses cherchent également à s'assurer de la moralité de la fille, en misant sur la moindre précocité des filles du village et en essayant de connaître les parents.

Françoise, Pluriactivités ; tutrice de Sabine et placeuse d'enfants.

Lorsque Sabine est arrivée, elle avait cinq ans et « elle ne faisait que laver les assiettes, et les petits trucs ». Jusqu'à ses dix ans, Sabine était trop jeune pour le commerce, en particulier pour faire la monnaie, donc Françoise a mis une de ses sœurs pour suivre son commerce et pour enseigner à Sabine. C'est maintenant que Sabine peut vendre de l'eau toute seule, mais Sabine continue à la fatiguer parce qu'elle aime trop jouer.

Cependant, les filles plus âgées ont le désavantage de « chercher garçon » et de se faire enceinter, avec tous les frais et responsabilités qui vont avec. Françoise avait fait venir une autre fille plus âgée en même temps que Sabine mais elle l'a renvoyée au village à cause de ça. « Quand tu essayes de mettre la main sur les filles quand elles sont petites, quand elles grandissent, il y a au moins le respect et puis tu leur enseignes la vie. »

« L'autre risque, c'est que les filles soient paresseuses. Ou alors qu'elles fassent une fugue, comme c'est arrivé à une amie. Cela lui a créé plein de problèmes au village, le chef du village a été sollicité. »

Yvette, Microactivités commerciales ; tutrice de Sabine.

Pour remplacer Sabine dans la vente des jus, Yvette va « chercher à croiser une petite fille » de 13-14 ans. Elle la fera venir du village ; elle va bien chercher car « d'autres volent, d'autres bouffent l'argent, d'autres fuient avec le plateau avec l'eau. Si tu connais la mère comme ça, c'est la mère qui va savoir : ma fille vole ou elle ne vole pas ; ou déjà elle connaît garçon. A Abidjan, ils sont éveillés, ils connaissent beaucoup de choses.

Donc pour ne pas avoir de problème, il faut rentrer au village. Tu t'en vas prendre une qui connaît rien là, toi-même, ce qui est sûr, tu cries, tu parles, mais forcé ça va rentrer. Elle va faire ton travail. »

3. Les « métiers » de l'artisanat dans la région des Montagnes et à Adjamé

Les Maîtres Artisans Formateurs (MAF) sont des patrons d'ateliers de mécanique, menuiserie, électricité, coiffure, et couture, parmi autres, qui accueillent des apprentis pour leur enseigner leur métier.

La relation entre un MAF et ses apprentis s'inscrit, par définition, dans une relation d'échange. Le MAF enseigne un métier à l'enfant et l'« encourage » à apprendre. Tous les MAF offrent de « petits cadeaux » à leurs apprentis suite à une bonne recette ou au moment des fêtes. En contrepartie, l'apprenti est redevable – à vie pour certains – et fournit un travail gratuit ou largement sous-payé.

Plus le métier est encadré par la tradition, plus la relation d'échange est longue et chargée symboliquement. L'enfant peut rentrer très jeune dans l'apprentissage, parfois à six ans, et y rester 15 ans. L'apprenti a une dette morale envers son patron : il doit se montrer désintéressé et lui rendre des services. De son côté, le patron ne fait pas payer l'apprentissage, ou alors juste de quoi opérer des sacrifices pour assurer que la relation se déroule sous de bonnes augures, et il assume un rôle presque parental en éduquant à la vie. L'atelier est une garderie pour les enfants très jeunes ; les grands reçoivent des conseils sur le mariage. Tous sont encadrés par le patron pour qu'ils ne deviennent pas des délinquants. Il semble que les métiers dont l'apprentissage est le plus traditionnel sont les métiers de l'automobile assimilés aux métiers du fer, c'est-à-dire au métier de forgeron.

Plus le métier est formalisé, plus la relation d'échange est courte d'une durée standardisée de trois ans, sanctionnée par la remise d'un diplôme ou d'un certificat et monétisée : l'apprenti paye une caution au départ entre 20.000F et 40.000F ou des frais mensuels entre 3.000F à 5.000F par mois. On retrouve dans cette catégorie les métiers de la coiffure et de la couture, mais aussi la menuiserie.

Sekou, MAF menuisier au CEPA.

Sekou a commencé à apprendre la menuiserie à l'âge de 11 ans, et il est resté apprenti durant neuf ans. Après avoir été libéré, et après avoir travaillé un an comme salarié d'une entreprise formelle, il décide d'en apprendre davantage et de retourner chez son ancien patron en tant qu'aide menuisier. Ce n'est qu'alors que son patron lui a enseigné les derniers secrets du métier :

« C'est à ce moment que ce que je ne connaissais pas, mon patron m'a montré. C'est là qu'il m'a appris comment il faut discuter avec un client, comment faire pour avoir un marché, comment tu peux calculer un devis, comment tu peux gagner, comment tu peux perdre. Il ne m'avait pas tout montré, parce que peut-être je ne lui avais pas encore rendu beaucoup de services. Quand il m'a montré maintenant, j'ai demandé la route et puis je me suis installé. Jusqu'à présent dès qu'il a un problème, je suis toujours là pour lui. Je lui rends des services. Jusqu'à présent aussi, quand je sais que je comprends pas quelque chose, je l'appelle, il m'aide. Je peux dire que c'est à moi seul qu'il a montré ces techniques, parce que j'étais le seul à accepter de travailler sans penser à l'argent. Les autres pensaient trop à l'argent ; quand le patron ne donnait pas quelque chose, ils préféraient aller ailleurs ou aller s'asseoir. »

« Les apprentis, c'est une richesse, c'est pas une charge, parce que quand ils connaissent un peu, c'est une aide pour toi. C'est un échange, ils t'aident et tu leur montres ce que tu connais. »

En milieu rural, les services que l'apprenti doit rendre à son patron s'étendent au-delà de l'atelier : l'apprenti est souvent requis pour des travaux agricoles ou domestiques.

Deux types de motivations animent les MAF lorsqu'ils acceptent de prendre des apprentis dans leur atelier : une rationalité économique qui privilégie la rentabilité des apprentis, et une rationalité symbolique qui valorise le prestige d'avoir des apprentis. Ces deux rationalités se contrebalancent et conditionnent la relation d'échange entre le MAF et son apprenti.

3.1. Rationalité économique

La relation d'échange évolue au cours de l'apprentissage : au début, surtout lorsque l'enfant est très jeune, l'apprenti est une charge pour le patron qui doit lui consacrer du temps, sans pouvoir en attendre une grande aide dans l'exécution des tâches de l'atelier. Au fur et à mesure que l'apprenti apprend son métier, il devient de plus en plus rentable, et il accède de plus en plus à une rémunération de son travail, par les petits cadeaux que son patron se sent obligé de lui faire et par les petits travaux qu'il peut effectuer à son propre compte. C'est pourquoi lorsque l'apprentissage est payant, comme dans la coiffure à Adjamé, les frais mensuels sont de 5.000F la première année, puis de 3.000F la deuxième année, avant de disparaître la troisième année.

Les apprentis sont source de profit pour le MAF : premièrement grâce à la caution et/ou aux frais mensuels qui constituent des entrées d'autant plus importantes que les apprentis sont nombreux ; mais fondamentalement grâce à la prolongation du statut d'apprenti pour prolonger la période de sous-rémunération des apprentis rentables, et pour les substituer aux travailleurs rémunérés. L'employeur extrait une grande plus-value du travail de ses apprentis : à titre d'exemple, un patron menuisier qui réalise une commande de 200.000F paye deux journées de travail à un aide menuisier à 5.000F, ou quatre journées à un apprenti à 1.000 ou 2.000F, tandis qu'il empoche un bénéfice de 80.000F.

Sekou, MAF menuisier au CEPA.

« Il vaut mieux être patron qu'aide menuisier, mais la plupart des jeunes préfèrent être aides menuisiers, au lieu de s'installer : ils ne veulent pas prendre leurs responsabilités. Quand j'étais apprenti, je savais que mon patron gagnait beaucoup sur moi, mais moi je ne voyais pas ça, je cherchais à apprendre pour devenir comme lui. Il y a des apprentis qui pensent que je gagne trop sur eux. Oui, dans la vie c'est comme ça ! Ça les pousse à apprendre. C'est comme un enfant qui va à l'école. Tu ne peux pas aller à l'école et en même temps gagner de l'argent. La menuiserie, c'est une école. »

3.2. Stratégie de crise : compresser les coûts en payant moins à moins d'apprentis ?

Comme la plupart des employeurs, beaucoup de MAF ont vu la rentabilité de leur activité décliner ; les conditions de travail des MAF se sont dégradées, et par conséquent, celles des apprentis aussi.

Toure, MAF mécanicien à la Casse.

« Souvent le patron même gagne pas 30.000F dans le mois. Ça c'était avant, puisqu'on a été frappé de plein fouet par la crise de 2002. Ça nous a coûté très très cher. Y a plus de clients. Sinon avant je pouvais pas compter mes apprentis [signe de succès].

On se débrouille, ne serait-ce que pour trouver quelque chose à manger et puis survivre. Si le patron même, il gagne pas quelque chose, les enfants c'est difficile ! Y a des jours, tellement que c'est serré, je marche avec mes enfants jusqu'à Abobo. Y en n'a pas, moi-même je n'ai pas. Maintenant, tout est cintré.

Il y a des enfants qu'on oblige à rester pour ne pas qu'ils deviennent des bandits de la rue. Donc on est obligé de les encadrer selon nos moyens. »

Cependant, même lorsque les apprentis deviennent une charge – parce qu'ils sont trop petits ou trop nombreux – les MAF ne peuvent pas toujours refuser d'en prendre davantage ou les renvoyer pour compresser leurs coûts.

3.3. Rationalité symbolique

En effet, une rationalité symbolique anime bien des patrons, et elle entre parfois en contradiction avec leurs intérêts économiques.

Former des apprentis est un devoir et un honneur : les patrons estiment qu'ils doivent rendre ce qu'ils ont reçu, qu'ils ne peuvent pas refuser de rendre ce service à membre de leur famille, à un ami, et même à la société dans son entier, et que le nombre d'apprentis qui leur sont confiés est un signe de réussite.

Hervé, MAF électricien automobile à la Casse.

« Les apprentis nous aident. Le fait même de surveiller le magasin, c'est déjà une aide. Mais quand l'enfant rentre petit, ça va pas, parce qu'il s'amuse. Lui, il sait pas ce qu'il fait, tu le contrôles jusqu'à ce qu'il rentre à la maison, donc nous-mêmes ça nous fatigue, c'est une petite charge pour nous. »

Hervé a 15 apprentis, et cette charge est trop lourde pour ses finances. Il aimerait mieux en avoir moins :

« Ça fait moins de dépenses. Au lieu de donner l'argent à 15 personnes, s'ils sont trois, le reste tu mets en poche. Ça va nous arranger, parce que de la manière ils sont devenus beaucoup, les enfants finissent par nous embrouiller. Mais de la manière dont les enfants viennent, on ne peut pas refuser. Si tu vois qu'un parent vient te donner son enfant, c'est que ta manière de travailler et ta manière de te comporter avec les clients, ça leur plaît. On n'est pas le seul garage, on est beaucoup, mais ils ont vu les autres et puis ils sont venus chez toi. »

VI - Les conditions de travail et de vie des enfants

Les conditions de travail et de vie des enfants sont très contrastées entre la ville et la campagne, mais aussi entre les différentes activités entreprises par les enfants. Dans la région des Montagnes, les enfants sont généralement pluriactifs : ils font à la fois les travaux champêtres, des travaux domestiques (plus lourds qu'en ville du fait du manque de commodité), des travaux artisanaux, et l'apprentissage d'un métier pour certains. L'agriculture et l'artisanat sont des activités pénibles, et parfois dangereuses

Sur les marchés d'Adjamé, les filles exercent une seule activité, même si celle-ci est presque toujours alliée aux travaux domestiques. Mais elles courent le risque d'entrer dans un processus fatal qui mène de l'exploitation à une des pires formes de travail des enfants (la prostitution).

L'apprentissage d'un métier, en comparaison avec les autres formes de travail examinées dans cette étude, semble une voie d'espoir et une issue à l'exploitation malgré les difficultés, en particulier un mode d'apprentissage extensif et peu efficace et un chemin très long vers l'installation à son propre compte.

1. Le travail des enfants dans l'agriculture et le petit artisanat rural dans la région des Montagnes

1.1. Pluriactivité des enfants et cumul des statuts

Tous les enfants ruraux travaillent : ceux qui vont à l'école travaillent dans les champs le mercredi, samedi et/ou dimanche (lorsqu'il n'y a pas école) et les congés scolaires, tandis qu'ils travaillent aux tâches ménagères avant et/ou après l'école ou après le travail au champ ; ceux qui ne vont pas à l'école sont entièrement disponibles pour le travail.

Edmond, 13 ans, à Sipilou (Biankouma).

Edmond va à l'école (il est au CE1) et aide ses parents à réaliser leurs tâches quotidiennes :

Le mercredi, de 8h à 16h, il aide son oncle à produire le maïs en réalisant les tâches suivantes : creuser les trous, planter les grains, et transporter.

Le samedi, il aide sa mère dans les travaux de la maison et du restaurant : il lave les assiettes, va chercher des fagots, pile le foutou, sert les clients dans et transporte les affaires de l'emplacement du maquis à la maison.

A l'école, il aide parfois son maître à transporter des fagots.

Edmond est content de faire les travaux champêtres et d'aider sa mère. Il est aussi bon élève. Edmond étudie ses leçons, mais pas tous les jours car il est souvent fatigué après tous ces travaux : « Chaque jour, mon oncle dit que je n'ai qu'à partir étudier. Mais si les travaux c'est devenu beaucoup, ma maman dit non. »

Tous les enfants aident leurs parents dans leurs activités de reproduction (les tâches ménagères) et de production – dans leurs champs et plantations s'ils sont paysans, ou dans leur activité de petit artisanat rural, comme la fabrication d'alcool de palme.

La plupart des enfants cumulent ce statut d'aide familial avec celui de travailleur contractuel (rémunéré à la tâche), le plus souvent au sein d'un groupe de travail. Ils effectuent des contrats dans les champs et plantations de leurs parents et des autres adultes du village, mais également dans des activités de petit artisanat rural : l'extraction de l'huile de palme, la fabrication de maisons en banco et en argile (appelée bancotage), et la fabrication de briques.

Certains enfants cumulent également le statut d'apprenti. Tout en continuant à aider leurs parents, tout en maintenant parfois leur appartenance à un groupe de travail, ils apprennent un métier chez un patron qui, bien souvent, leur demandera de fournir du travail gratuit dans ses autres activités de production et de reproduction (les tâches ménagères).

Quelques enfants sont déjà des travailleurs indépendants : en plus d'aider leurs parents dans leurs activités, ils mènent leur propre activité : ils cultivent leur propre champ ; individuellement ou en groupe de travail, ils fabriquent et vendent du charbon, du koutoukou ou du bandji.

David, 12 ans, Pluriactivité à Banneu (Zouan Hounien).

Le père de David est planteur et acheteur de café-cacao ; il cultive également le riz tandis que la belle-mère cultive des légumes et du maïs. Les petits frères de David, très jeunes, ne font que la surveillance du riz.

David a échoué à l'entrée en sixième l'année précédente, et il vient d'arrêter l'école.

David aide son père dans le nettoyage de ses plantations et dirige les manœuvres lorsque le père est absent. Il cueille les kolas de la plantation pour les vendre. Il aide parfois sa belle-mère dans ses champs.

Pour la première fois, David cultive son propre champ de riz sur l'incitation de son père : « Mon papa a dit : mon petit, faut te faire confiance, fais ton bas fond ». C'était pour réunir des fonds pour préparer son entrée en sixième. Il cultivait les jours où il n'allait pas à l'école : mercredi, samedi et dimanche. Maintenant qu'il a arrêté l'école, il travaille quatre jours par semaine et se repose mercredi, samedi et dimanche.

David gère aussi une cabine cellulaire avec les petits fonds issus de la vente du riz et remis par son père. « Le soir, mon papa vient, je lui fais les comptes. Je lui donne l'argent parce qu'il dit de ne pas manger l'argent parce qu'on va prendre ça pour payer ma scolarité. »

Ses parents ne l'ont jamais obligé à travailler, et David décide par lui-même : « Quand je suis convaincu, je fais. Si je suis pas convaincu, je dis maman je fais pas. »

David aime « le travail de brousse » : « J'aime ça dèh. Je peux pas dire que j'aime pas ça parce que travail, c'est pour les Noirs. Quand un petit Blanc naît, quand il grandit, il va à l'école et puis il travaille dans bureau.

Mais quand nous les Noirs on naît, quand on a 12 ans, tu prends machette, tu t'en vas au champ. Ce qui me plaît dans le travail, c'est que quand tu travailles avec ta force, après tu vois la récompense. »

1.2. Description des tâches, rémunération, pénibilité et risques

Horaires et repos

Les travaux des champs s'effectuent généralement de 8h à 16h -17h, avec une pause de deux heures à midi soit six à sept heures de travail par jour. Certaines activités ont des horaires beaucoup plus longs, par exemple le buttage du manioc qui débute à 7h et prend fin à 17h, soit neuf ou dix heures de travail, ou la surveillance du riz qui débute à 5h et prend fin à 19h, soit 12 ou 13 heures de travail. Il faut noter que ces horaires ne diffèrent pas de ceux de l'adulte.

Les horaires des activités d'artisanat rural sont généralement de 8h à 17h. Certaines activités, comme le bancotage ou la production de charbon, s'effectuent sans faire de pause à midi et donc sans prendre un repas. Dans le processus d'extraction d'huile de palme, le travail dure de 8h à 18h. Tous les enfants se reposent au moins un jour par semaine, généralement le dimanche.

S'agissant des travaux dans le cadre familial, les enfants disent se reposer quand ils sont malades. Mais en ce qui concerne leur groupe de travail, les enfants s'efforcent pour ne pas manquer de journée même s'ils sont malades, car si un membre est absent, quelle qu'en soit la cause, il doit « rembourser » son tour ou risquer l'exclusion.

La division des tâches en fonction de l'âge

Si les travaux agricoles s'exercent souvent dans un cadre socialisant et non d'exploitation, ils sont presque toujours pénibles ou dangereux. Cependant, les tâches les moins pénibles et les moins dangereuses sont réservées aux enfants les plus jeunes qui, au fur et à mesure qu'ils gagneront en expérience et en force, se tourneront vers des tâches plus lourdes.

Sauf lorsque la survie de la famille dépend du travail de l'enfant, les enfants effectuent des travaux dont les adultes estiment qu'ils sont adaptés à leur âge. Par exemple, les plus petits (entre huit et dix ans) peuvent faire le désherbage et la

surveillance du riz, tandis que les enfants de 12-15 ans peuvent faire le labour, la récolte du riz, la cueillette du café.

Robert, Planteur de café-cacao à Kpangouin (Man).

A chaque âge, l'enfant travaille selon ses forces : « Ils ne dépassent pas leurs limites. Les enfants ne travaillent pas dans les champs de café parce que c'est des travaux lourds, avec des machettes, donc ce n'est pas permis aux enfants parce que ça peut les blesser. C'est aussi même chose dans les champs de cacao, ce n'est pas à leur portée. Quand ils ont 16-17 ans, là, à ce moment-là, tu peux nettoyer dans le champ de café, mais pas trop fort parce qu'ils peuvent facilement se blesser avec la machette. »

C'est à partir de 25 ans que les manœuvres peuvent travailler valablement dans les plantations.

Dans l'artisanat rural, la production de charbon et la fabrication de bandji (vin de palme) et de koutoukou (alcool de palme distillé) peuvent être effectuées par des enfants à partir de 12 ans, malgré les grands risques liés à ces activités, tandis que l'extraction d'huile de palme et le bancotage sont réservés aux adolescents à partir de 15 ans.

La division des tâches en fonction du genre

Dans les travaux agricoles comme dans l'artisanat rural, un certain nombre de tâches sont effectuées par des garçons et des filles indistinctement, comme le labour et la récolte, ou le ramassage des graines de palme et le pilage pour l'extraction d'huile. D'autres tâches sont plus spécifiquement féminines, comme le désherbage et les tâches s'apparentant au travail domestique (vannage du riz, extraction de l'huile de palme par le lavage et la cuisson des graines) ; d'autres, plus physiques, sont spécifiquement masculines, comme le défrichage et la confection de buttes pour le manioc, ou l'ensemble des tâches de la production de charbon de bois, de la fabrication de vin de palme et de koutoukou, et du bancotage (à l'exception du puisage de l'eau).

Pénibilité et risques

Tous les travaux des champs sont durs et pénibles, de l'avis des parents et des enfants. Ces travaux sont très souvent risqués. Les facteurs de pénibilité et de risques sont liés aux outils (la machette, la daba, la faucille, etc.), au manque d'équipement (bottes, gants, vêtements corrects), au cadre de travail (feu, serpents et insectes, soleil) et au transport de charges lourdes sur la tête.

Olivier, 11 ans, Pluriactivité à Kpangouin (Man).

« Quand tu coupes bambou, tu peux te blesser. Faire les buttes, tu as mal aux pieds. Le transport c'est difficile encore. »

Frank, 15 ans, Pluriactivité agricole à Bouagleu (Danané).

« Quant tu fais des buttes, ta daba rentre dans les racines, et puis ça tape sur ton tibia ou ton orteil et ça te coupe. On ne porte pas de gant et ta main dedans se blesse. »

Sidonie, 15 ans, Pluriactivité agricole à Bouagleu (Danané).

« Riz-là, quand on coupe ça gratte. Les habits qu'on porte sont déchirés, des fois aussi le couteau te coupe. »

Le petit artisanat rural est encore plus dangereux pour les enfants que les travaux agricoles. Les parents et les enfants estiment que le jeu en vaut la chandelle, car ces activités sont plus rémunératrices que les cultures vivrières.

Roger, 13 ans, Producteur de koutoukou à Kpangouin (Man).

Roger a commencé à fabriquer du koutoukou à l'âge de 9 ans, lorsque son père lui a demandé de venir l'aider. Maintenant qu'il a appris les techniques, il le fait seul. Comme il va toujours à l'école, il ne travaille au koutoukou qu'une fois par semaine, de 7h à 19h.

Le moment le plus dangereux de cette activité, c'est lorsque la barrique chauffe sur un grand feu de bois, car elle pourrait se casser et brûler l'enfant. L'aspect le plus pénible, c'est le puisage de l'eau.

Groupe d'enfants qui font de l'extraction d'huile de palme à Banneu (Zouan Hounien).

« Tout ce qu'on est en train de faire, c'est dur. Il y a des fois, on est en train de couper le palmier et puis les serpents passent sur nous. Il y a des guêpes qui nous piquent. Nous nous blessons trop souvent. On souffre vraiment. C'est dur, mais comment on va faire pour avoir de l'argent ? Si on croise les bras, comment faire pour s'habiller ? Nos parents ne pourront pas nous aider. Nos parents sont devenus vieux, ils n'ont rien. On leur donne 100F pour qu'ils les gardent pour nous, le reste on prend pour payer nos habits. »

La rémunération

La rémunération des enfants contractuels est généralement négociée avant le contrat, et elle est calculée par personne et par journée, mais peut-être réglée en nature par exemple en manioc, en riz, pour les enfants qui manquent de nourriture à la maison. Elle varie en fonction des tâches et de l'âge, donc du rendement des enfants.

Les adolescents (14-18 ans) qui travaillent à titre principal ne sont pas écoliers ou apprentis, mais ils cumulent les activités familiales et les contrats rémunérés. Ils travaillent en groupe ou individuellement, dans les cultures vivrières ou dans les plantations de café-cacao, et peuvent gagner 2.000 à 2.500F par semaine.

La rémunération de l'artisanat rural peut être bien supérieure, surtout lorsqu'il est exercé en tant que travailleur indépendant. Dans tous les cas, le repas du midi fait partie du droit de tout travailleur contractuel. Les enfants se plaignent parfois de son insuffisance. Lorsque l'enfant travailleur se blesse, l'employeur supporte la charge des soins en totalité, ou en partie – dans un centre de santé si le village ou la ville en compte un, ou en médecine traditionnelle si ce n'est pas le cas.

La rémunération est payée soit immédiatement, soit après la récolte. Ce dernier mode de paiement est porteur de conflits, car il sert d'excuse aux employeurs qui ne veulent pas payer leurs enfants contractuels. Si l'enfant est blessé au cours de son travail, l'employeur assume entièrement ou en partie le coût des soins.

Dans les tableaux suivants, nous allons synthétiser les conditions de travail dans différentes activités agricoles et artisanales.

Tableau 3 : Culture du riz : tâches par âge et par sexe, rémunération, pénibilité et risques

Tâches	Rémunération de la main d'œuvre (en FCFA)					Pénibilité et risques
	Enfants travailleurs				Adultes	
	8 – 10 ans	11 – 14 ans	15 – 18 ans	Genre		
Défrichage	-	350	500	Plutôt pour les garçons	500 – 750	Blessures à la machette
Brûlage	-	350	500	Plutôt pour les garçons	750	Brûlures
Ramassage/ Mise en tas des débris	250	350	500	Mixte	750	Position pénible sous le soleil
Labour	250	350	500	Plutôt pour les garçons	500 – 1000	Blessures à la daba
Semis et repiquage	250	350	500	Mixte	750	Pieds nus dans l'eau
Surveillance 1 et 2 (en groupe de travail de 10 enfants en moyenne)	300	300	300	Garçons	-	Se réveiller tôt
Désherbage	250	350	500	Filles	750	Blessures aux mains
Récolte	250/ nature	350/ nature	500/ nature	Mixte	750/ nature	Blessures à la faucille
Transport	200/ nature	250/ nature	300/ nature	Mixte	750/ nature	Port de charges lourdes
Battage	-	300	300	Garçons	750	
Vannage + mise en sac	200	300	300	Filles	750	

Tableau 4 : Artisanat rural : tâches par âge et par sexe, pénibilité et risques

Tâches	Âge			Genre		Pénibilité et risques
	8 - 11	12 - 14	15 - 18	Fille	Garçon	
Extraction de l'huile de palme						
Grimpée et coupe des régimes			X		X	Morsures de serpent, piqûres de guêpes, risque de chute, blessures à la machette, courbatures
Ramassage des régimes puis des graines			X	X	X	Position pénible
Taille des régimes pour les égrener			X		X	Blessures à la machette
Pilage			X	X	X	
Lavage de la pâte			X	X		Trop longues heures de travail, du lavage au recueil
Cuisson de la pâte			X	X		Brûlures
Recueil de l'huile			X	X		
Bancotage						
Nettoyage du site			X		X	Blessures à la machette
Cassage de la termitière			X		X	Blessures avec la daba et la pioche, morsures de serpent
Puisage de l'eau			X	X		
Pétrissage des mottes de termitière avec les pieds		X			X	Blessures avec les impuretés des mottes
Ramassage du banco			X		X	
Application de la terre sur les murs de banco			X		X	
Production de charbon de bois						
Abattage des arbres			X		X	Accidents graves
Coupe du bois à la hache			X		X	Accidents graves
Mise en tas		X			X	
Préparation du four		X			X	
Mise à feu			X		X	Brûlures
Surveillance du foyer		X	X		X	Fumée et toux
Extraction du charbon			X		X	Brûlures
Production de bandji						
Nettoyage du site		X			X	Blessures à la machette
Abattage des palmiers		X			X	Accidents graves
Ouverture de brèches dans les troncs		X			X	
Mise à feu pour chauffer les troncs et extraire le bandji deux fois par jour		X			X	Brûlures et incendies des champs voisins
Commercialisation		X			X	Alcoolisme précoce

1.3. Les recours contre les abus

Le contrat est verbal entre l'employeur et l'enfant ou le groupe d'enfants travailleurs. La plupart du temps, les parents des enfants sont informés par l'employeur ou les enfants. Dans ce cas, les parents peuvent s'impliquer dans la résolution des éventuels conflits. L'employeur peut refuser de donner ce qu'il doit à l'enfant sous prétexte que ce dernier a mal fait le travail. L'employeur peut également reporter sans cesse la date du paiement et multiplier les faux rendez-vous.

Si l'employeur n'obtempère pas malgré les interventions des parents, ceux-ci peuvent demander à leurs enfants d'abandonner l'affaire et de se contenter de ne plus travailler pour cet employeur. Selon les parents, il faut éviter les tensions entre familles et maintenir la cohésion sociale. De plus, le comportement adéquat pour un enfant face à un adulte est l'obéissance et le respect ; c'est pourquoi réclamer trop fort son dû à un employeur indélicat ressemble fort à un acte d'insolence.

Parfois, l'affaire est cependant portée devant les autorités villageoises – le président des jeunes ou le chef du village – qui tranchent généralement en faveur des enfants. Si la procédure échoue, il arrive que certains enfants décident de se faire justice. C'est le cas d'un groupe de travail qui a confisqué les marmites d'une employeuse qui refusait de les payer.

2. Le travail des enfants dans les marchés d'Adjamé

A première vue, les enfants au travail qui gravitent autour des marchés d'Adjamé comme d'Abidjan en général sont de plus en plus nombreux, de plus en plus de sexes féminins, de plus en plus jeunes, et de plus en plus exploités. Parmi les 45 enfants enquêtés (un seul est un garçon) dans les marchés d'Adjamé, aucun n'est actuellement scolarisé ; pour moitié, ils ne l'ont jamais été. Les filles ont généralement entre dix et 14ans avec des filles qui ont parfois à peine cinq ans.

Ces filles exercent cinq types d'activités : commerçante indépendante, « apprentie » commerçante, servante/vendeuse, « Tantie-Bagage » ou porte-faix, et prostituée. Ces activités se font sous quatre statuts différents d'aide familiale des parents biologiques, de confiée/placée, de salariée et d'enfant de la rue.

2.1. Les commerçantes indépendantes

La première catégorie, certainement la plus privilégiée, exerce l'activité de commerçante indépendante. On peut distinguer un commerce « professionnalisé », demandant un certain capital (l'achat d'une place au marché et d'un certain volume de marchandises), et un commerce « d'appoint » ou de survie, sous capitalisé et souvent hors marché – devant la maison, sur un trottoir, ou ambulante.

Les commerçantes indépendantes sous capitalisées peuvent commencer jeunes, à partir de 10 ans. Ce commerce génère immédiatement des revenus pour que l'enfant puisse participer au budget familial, et ne nécessite pas d'apprentissage préalable ni ne constitue un véritable apprentissage du métier de commerçante. Cette activité, même si elle est exercée sous le statut de travailleur indépendant, est à rapprocher de l'activité de servante/vendeuse. En effet, les filles ont toujours la charge des tâches domestiques, qu'elles vivent chez leurs parents ou dans un autre foyer, auxquelles s'ajoute une microactivité commerciale dont les bénéfices iront soit à

l'enfant si elle est déjà un peu âgée, soit à la mère si elle vit avec elle, soit à la patronne, si elle est servante/vendeuse. Pour ces commerçantes indépendantes dont le capital commercial est si minime, une trajectoire professionnelle ascendante est peu probable. La reproduction de la pauvreté est la plus probable, avec la menace de l'échec et d'un changement d'activité vers un secteur plus exploité ou relevant d'une pire forme de travail des enfants.

Par contre, dans le commerce indépendant « professionnalisé », les filles sont généralement plus âgées, à partir de 14 ans. Elles vendent seules, pour leur compte, et gèrent leur approvisionnement et leurs recettes. Le métier est difficile : il faut vendre pendant de longues heures, pour des recettes de plus en plus maigres du fait de la crise économique, avec des charges élevées, et de gros risques physiques lors de l'approvisionnement en marchandises deux ou trois fois par semaine à 4h du matin. Les horaires de travail sont généralement de 8h à 18h, et nos bénéficiaires journaliers sont de l'ordre de 3000F. Ces jeunes filles réussissent néanmoins à économiser pour consommer (achat d'habits, de pommade, etc.) et pour investir dans l'agrandissement de leur commerce. En général, elles ont appris le métier de commerçante pendant de nombreuses années, auprès de leur mère, auprès d'une tante ou d'une tutrice à qui elles ont été confiées. Ces jeunes filles ont été aidées dans leur installation comme commerçante indépendante par la mère/tante/tutrice, et elles continuent à vivre chez celle-ci.

C'est pourquoi ces commerçantes indépendantes sont rares, tandis que les « apprenties » commerçantes sont nombreuses : peu de tantes et tutrices remplissent le contrat moral de l'aide à l'installation, comme nous le verrons plus loin avec la catégorie des « apprenties » commerçantes.

L'activité de commerçante indépendante est alors un aboutissement positif de la trajectoire professionnelle de l'enfant, et le début d'une trajectoire professionnelle ascendante dans sa vie d'adulte. D'ailleurs, les opportunités de changement évoquées par ces jeunes filles sont le développement de leur activité, du commerce en détail vers le commerce en gros, et l'alphabétisation pour pouvoir améliorer leur capacité de gestion.

Philomène, 17 ans, Commerçante indépendante de piments au marché Gouro.

Philomène est allée vivre très petite chez sa tante maternelle, qui l'a élevée comme sa fille. Elle n'est pas allée à l'école, pour apprendre le commerce, tandis que les enfants de sa tante sont encore scolarisés. Philomène aurait aimé aller à l'école : « Moi-même je regrette pourquoi je suis pas partie à l'école, surtout quand je vois mes camarades ».

Philomène a vendu au Marché Forum avec sa tante jusqu'à ce que celle-ci devienne commerçante en gros. Alors sa tante l'a poussée et l'a aidée à s'installer à son compte, en payant une partie des 150.000F que coûte l'achat d'une place (une table) au marché gouro. L'autre partie, c'est Philomène qui l'a payée avec ses économies, tirées de sa rémunération comme vendeuse pour sa tante. Philomène avait alors 14 ans.

Philomène achète sa marchandise à la gare de train RAN. Pour cela, elle va y dormir à partir de 20h et se réveille à 4h du matin.

En moyenne, elle gagne 3.000 F par jour, sur lesquels elle dépense environ 1.000F pour ses frais quotidiens de nourriture, transport, etc. et 250F pour la location de sa place par terre à la propriétaire du marché. Philomène économise 1.500F par jour grâce à un système informel d'épargne par carte. Elle réinvestit la majorité de ses économies dans son commerce.

Philomène aime le commerce, et y projette son avenir : « C'est dans le commerce que je veux évoluer : aller en voyage, prendre la marchandise en brousse et venir vendre à Abidjan. Je veux pas faire autre chose, je peux pas apprendre un métier. ». Elle est prête à prendre des cours d'alphabétisation si on lui en donne l'occasion.

2.2. Les « apprenties » commerçantes

La deuxième catégorie regroupe les « apprenties » commerçantes. Si le terme d'apprentie n'est pas utilisé par les personnes enquêtées, celles-ci qualifient néanmoins la relation de travail entre l'enfant et son employeuse par un échange : la fille « aide » sa mère/tante/tutrice à vendre – il s'agit donc de travail gratuit – et en contrepartie, la mère/tante/tutrice lui apprend à vendre et a le devoir de l'aider à s'installer, lorsqu'elle en aura l'âge, grâce à un capital d'investissement correspondant en quelque sorte à une rémunération capitalisée de cette période de travail gratuit.

Ce statut d'apprentie ou d'aide commerçante est donc plutôt associé à un commerce « professionnalisé » requérant un certain niveau de capital et certaines compétences spécifiques. Il est censé déboucher sur le statut de commerçante indépendante. Les apprenties commerçantes sont généralement confiées à leur employeuse par leurs parents. La deuxième contrepartie à leur travail est donc d'être logées, nourries, vêtues et soignées par l'employeuse.

Lorsqu'elles sont déjà un peu expérimentées et donc plus rentables pour la tutrice commerçantes, elles reçoivent parfois un peu d'argent de poche, ou une petite quantité de marchandises à vendre pour leur compte.

Claudine, 11 ans, Apprentie commerçante pour Nadège au marché Gouro.

Claudine n'a jamais été scolarisée. Elle avait neuf ans et vivait avec sa mère et son beau-père à Dabou, lorsque la cousine de sa mère est venue la chercher pour qu'elle l'aide à vendre et à « attraper ses enfants » à Abidjan. Claudine était d'accord et sa mère était heureuse d'avoir une charge en moins.

Claudine travaille approximativement dix heures par jour : 8 heures à faire de la vente et deux heures à faire des travaux domestiques – vaisselle et ménage essentiellement.

Claudine n'a pas l'impression d'être exploitée. En effet, elle s'entend bien avec sa tante : elle n'est pas payée, mais elle mange correctement trois repas par jour ; la tante lui achète des habits pour les fêtes ; et elle pense que sa tante économise de l'argent pour elle.

Ce n'est pas un travail pénible : elle reste assise auprès de sa tante et vend avec elle, puisqu'elle a refusé de faire de la vente ambulante.

Le dimanche, elle se repose et joue avec ses amis.

Claudine n'a pas perdu le contact avec ses parents ; elle leur parle au téléphone. Mais elle manque de repères : elle ne sait pas depuis combien de temps elle est à Abidjan, elle ne connaît pas son propre nom de famille, ni même le prénom de sa « tante ».

Nadège, Vendeuse d'assaisonnements et tutrice de Claudine.

Claudine n'a rien appris du commerce selon Nadège : comment s'approvisionner, fixer un prix, être gentil avec les clients... Nadège ne peut pas donner un petit capital à Claudine pour qu'elle vende à son compte, comme la majorité des vendeuses ambulantes de son âge « puisqu'elle ne sait pas bien faire. Sinon, j'aurais pu prendre quelque chose pour lui donner. Si tu gagnes un peu, on met ça de côté, c'est pour toi ». Mais Nadège trouve que Claudine est paresseuse et qu'elle n'est pas docile : elle estime que Claudine ne remplit pas sa part du contrat implicite et moral qui les lie, c'est pourquoi elle ne remplira pas non plus sa part du contrat en l'aidant à débiter dans le commerce.

« La petite va repartir chez sa maman, parce qu'elle ne m'arrange pas. Je veux quelqu'un pour m'aider, pas pour me surcharger. Actuellement, le commerce ne marche pas. Ses camarades se promènent avec la marchandise que leur tante a mise sur leur tête. Elle, elle ne veut pas se promener. Elle n'aime pas apprendre, puisqu'elle aime trop jouer. Au moins, si elle savait faire les petits travaux de la maison, elle pouvait rester, mais elle ne sait rien faire ».

Comme la majorité des « apprenties » commerçantes, Claudine sera renvoyée et remplacée par une autre fille, sans avoir pu accéder au statut de commerçante indépendante. En partie au moins, l'échec de Claudine s'explique par la dégradation du contexte économique, comme le montre l'expérience de Nadège, qui elle aussi a été « apprentie » commerçante :

« J'ai commencé avec ma tante quand j'avais sept à huit ans. Pour faire le commerce, on t'a appris ça toute petite. C'est pourquoi aujourd'hui je sais faire. » Nadège n'a jamais été scolarisée par manque de moyen de ses parents, et la mise en apprentissage commercial fut une forme d'éducation alternative.

Sa tante ne la payait pas : « Ce qui est sûr, elle m'habillait, elle me donnait un peu de sous pour mes petits besoins, parfois 10.000F, 5.000F. En ce moment, y avait l'argent. Mais actuellement là... ». En plus, « je faisais mes petits business ». Nadège nous montre ainsi que la dégradation des conditions de rémunération de l'enfant et son exploitation s'inscrivent dans la dégradation des conditions de rémunération de l'employeuse.

Nadège est restée à vendre avec sa tante jusqu'à son premier enfant, vers 20 ans. Elle avait alors réussi à économiser 200.000F, et a pu s'installer avec l'aide de sa tante et de son mari.

En ce qui concerne les tâches, les horaires, les jours de repos, la pénibilité et les risques, les conditions de travail sont similaires à celles de commerçantes indépendantes. Mais en ce qui concerne l'absence de rémunération financière immédiate, la dépendance à une employeuse pour le logement et le reste, et le fait que ces filles peuvent commencer très jeunes, les apprenties commerçantes peuvent être aussi vulnérables que la catégorie suivante : les servantes/vendeuses.

2.3. Les servantes/vendeuses

Nous avons ici affaire aux petites filles vendeuses, généralement d'eau et de jus, mais aussi de petits articles tels que les yaourts, les oranges, les friandises comme la poudre de baobab, et pois sucrés, etc. Ces petites filles peuvent également aider

leur « tantie » dans la restauration telle la confection de beignets, de chips, lavage des assiettes, service des clients. En abordant ces petites filles, vendeuses ambulantes ou fixes, on se rend compte qu'elles sont aussi servantes dans un ménage, où elles effectuent tout ou partie des travaux domestiques : nettoyage, vaisselle, lessive, surveillance des enfants, approvisionnement en vivres et en eau, et préparation des aliments pour les plus âgées.

La troisième catégorie est proche et parfois difficile à distinguer de deux autres catégories : les apprenties commerçantes (la proximité tient surtout à la mise au travail par le biais du confiage) et les commerçantes indépendantes sous capitalisées (la proximité tient surtout à l'exercice de microactivités commerciales et des tâches domestiques), qui peuvent connaître des conditions de travail et de vie similaires à celles des servantes/vendeuses et encourir les mêmes risques.

Mais ce sont certainement les filles domestiques qui sont les plus exposées à encourir l'exploitation, la négligence et la maltraitance, même si on observe également des situations où l'employeuse et la fille domestique entretiennent des relations quasi harmonieuses.

Généralement, les petites domestiques travaillent beaucoup et dorment peu : elles sont les premières levées et les dernières couchées ; elles n'ont pas d'heures de repos fixes car elles sont serviciables à tout moment. Lorsqu'elles sont confiées ou placées, elles profitent rarement du congé bihebdomadaire ou mensuel dont bénéficient les servantes salariées, car elles n'ont souvent pas de parents pour les accueillir à Abidjan.

Avant 14 ans, les filles ne sont presque jamais payées. Après 15 ans, elles sont largement sous-payées : de 5.000 à 15.000F par mois. Ce n'est qu'une fois sortie du statut de mineures, à partir de 18 ans, qu'elles touchent un salaire un peu conséquent (20.000F/ mois), mais en dessous du salaire minimum en Côte d'Ivoire (36.000F/ mois en ville). Quelque soit l'âge, les conditions de vie offertes à la servante du fait de son intégration au foyer de l'employeur (logement, nourriture, vêtements, soins de santé) sont considérées comme une rémunération en soi. La patronne peut également offrir de petits cadeaux à la fille tels que les pagnes, les savons surtout au moment des fêtes.

Les filles confiées et placées, qui ne disposent d'aucune rémunération, ne peuvent pas combler les négligences dont elles font parfois l'objet. Elles peuvent être aussi négligées, mal nourries et mal vêtues que les enfants qui vivent dans la rue, alors qu'elles vivent chez une patronne bien habillée, bien nourrie et qui scolarise ses enfants.

La stigmatisation vestimentaire et corporelle dont la plupart font l'objet, ainsi que la discrimination entre les enfants biologiques du ménage et les filles domestiques, sont sources de souffrance et de dévalorisation pour ces dernières, beaucoup plus que l'exploitation qu'elles vivent. Toutes les filles domestiques aspirent en effet à être traitées comme un membre de la famille.

Les petites filles ne sont pas prêtes à raconter ce qui leur arrive car elles ont peur, elles sont isolées. Alors qu'une adolescente de 15 ans revendique facilement elle-même, une enfant de six ans, ou même de dix ans, le fait très rarement.

La possibilité de faire recours à un adulte pour éviter les brimades et sortir de l'exploitation, de la négligence, de la discrimination ou de la maltraitance est donc essentielle.

L'époux de la patronne et les voisins dans les cours communes sont les premiers recours, avec souvent une certaine efficacité pour limiter les coups ou compenser les privations de nourriture ou de soins de santé.

Par contre, les parents sont rarement au courant de ce qui arrive à leur fille car beaucoup vivent loin d'Abidjan et le contact est difficilement maintenu, surtout lorsque l'employeuse s'y oppose activement. Même lorsque les parents vivent à Abidjan, ils ne se rendent pas compte des conditions dans lesquelles travaille et vit leur fille : le jour de la visite programmée de la mère, la fille sera lavée et habillée correctement ; elle restera muette sur les mauvais traitements de peur que sa mère minimise la maltraite et la laisse de nouveau à la merci de sa patronne.

Or, toutes les filles domestiques, et au-delà tous les enfants confiés ou placés, vivent une situation de dépendance personnelle envers leur employeur qui les rend très vulnérables : la seule porte de sortie face à une situation intolérable d'exploitation, de négligence, de discrimination ou de maltraitance, c'est la rue, car elles n'ont pas de parents à Abidjan ou alors elles ne savent pas comment les retrouver, parce qu'elles sont trop jeunes ou parce qu'elles n'ont pas d'argent.

Nous allons maintenant comparer les expériences de Gisèle qui, à 15 ans, avec de la chance et des parents à Abidjan, a su échapper à une situation intolérable et réintégrer sa famille ; l'expérience de Mariam qui, à 10 ans, est incapable d'y échapper seule ; et l'expérience de Françoise qui, à 16 ans mais sans l'appui de ses parents à Abidjan, s'est échappée pour tomber dans la rue.

Gisèle, 20 ans, Servante/Vendeuse à Adjamé.

Gisèle est née au village, en pays Baoulé, où elle n'a jamais été scolarisée. Lorsqu'elle avait 15 ans, une connaissance de sa mère est venue la chercher pour la faire travailler chez elle à Marcory. Elle ne la payait pas. Elle est restée trois mois.

« On faisait les vermicelles avec pain pour vendre au dehors. Donc un jour, je faisais les pâtes et puis l'eau est rentrée dedans et puis elle m'a tapée. Moi aussi, j'ai pris la route, j'ai marché jusqu'à et puis un moment, je connaissais plus la route et puis il y a un monsieur qui me connaissait qui m'a vue. Je lui ai dit que j'allais chez mon oncle à Abobo. Il m'a donné 500F et je suis partie à Abobo. »

Elle est restée longtemps chez son oncle maternel à Abobo. Elle y faisait les travaux de maison, comme lorsqu'elle était servante, mais en tant que fille de la maison. Ce n'est qu'au bout de quatre ans qu'elle est rentrée au village visiter ses parents. A son retour, elle a cherché du travail par le biais d'une agence à Adjamé et elle a très vite trouvé.

Elle travaille depuis un an avec Ahou à la confection et la vente de bouteilles de jus et de sachets d'eau. Elle ne fait pas les tâches domestiques. Elle touche 15.000F par mois ; elle est logée, nourrie et soignée par sa patronne qui la traite bien.

Elle se lève tard, se lave, mange, puis va vendre à partir de 11h, sur une table près de son logement. A 16h, elle arrête de vendre, fait le marché, revient à la maison fabriquer les jus jusqu'à 19h ou 20h, se lave et va vendre de nouveau jusqu'à 23h-minuit.

Elle se repose le dimanche : elle reste à la maison et dort.

Avec son argent, elle achète des pagnes pour elle, des cadeaux pour ses parents et ses frères, et elle envoie de l'argent au village de temps en temps (5.000 ou 10.000F).

Mariam, 10 ans, Servante/Vendeuse a été placée ou vendue par sa grand-mère.

« Je suis la dernière de toute la cour commune à me coucher. Je me réveille très tôt alors qu'il ne fait pas encore jour et je commence les travaux. Je lave les habits, j'essuie la maison, je balaie la cour et ensuite je vais me laver pour aller vendre. Quand je finis de vendre les yaourts, je lave les boîtes, je mets le yaourt dans les boîtes pour les mettre au congélateur, et puis maintenant je lave les seaux. Quand j'ai fini, je lave les enfants, je vais me laver, je m'assoie un peu et après je mets le riz au feu ».

« Où je suis, ma tête me fait mal, mais je m'en vais vendre quand même. Hier, ma tête me faisait mal aussi, j'ai dit ça à ma tante. Elle dit que je mens, que c'est parce que je n'ai pas envie de vendre pour elle. »

« Quand les fêtes arrivent, elle achète une robe. Ce qu'elle avait payé pour moi est déchiré, mais je la porte quand même. Elle dit que j'ai fait exprès de déchirer, que je suis comme une chienne, que je déchire tout, qu'elle jette son argent. Donc en janvier dernier, elle n'a pas acheté d'habit pour moi. »

Mariam souffre de cette discrimination à tous les niveaux :

Les quatre enfants de sa tante sont tous scolarisés et pas elle. Pour manger à midi, la tante lui donne 100F « les jours où elle est contente », mais elle donne 150F à ses enfants. « Quand je suis malade, elle achète les médicaments [par terre] pour moi, mais si ce sont ses enfants, elle les conduit à l'hôpital ». « Moi je dors sur natte, eux ils dorment sur lit ». « Si on demande à sa fille de laver les assiettes, elle refuse. Quand elle m'insulte, sa maman me frappe ».

« Eux ils sont pas comme moi. Ils payent chose pour eux, ils payent pas aussi pour moi. Moi, si je veux sortir au dehors pour m'amuser, elle dit qu'elle ne veut pas. Si elle vient et qu'elle me voit en train de m'amuser, elle me frappe. Même pour entrer dans la maison de quelqu'un, elle dit qu'elle ne veut pas. Même quand il y a un mariage quelque part, eux tous sont partis là-bas, c'est moi seule qui reste dans la maison. »

Lorsque la tante accuse Mariam de voler son argent, de dormir trop longtemps, ou de rester trop longtemps au marché, elle la prive de nourriture toute une journée ou elle la frappe avec tout ce qu'elle trouve : « Elle me frappe tous les jours, des fois même quand je suis couchée ».

La tante de Mariam fait tout pour l'isoler et la priver de recours. Seul le mari de la tante prend sa défense et intervient. Mais la tante la menace du pire si Mariam rapporte à son mari.

Les voisins ne prennent pas sa défense car « elle a gâté mon nom auprès des femmes de la cour ».

Personne de sa famille ne vient la voir depuis qu'elle est chez la tante, même pas son père, qui est à Divo : « Il dit qu'il veut venir me voir mais il n'a pas d'argent. Mon papa dit qu'il va venir un jour me chercher. Il m'a donné son numéro, je l'ai mis dans mon sac, mais la tante a fouillé mon sac, elle a vu le numéro et l'a déchiré ». La tante a aussi déchiré le numéro de son grand-frère. Lorsque des membres de sa famille ont appelé chez son employeuse pour parler avec Mariam, elle a prétendu que Mariam était sortie.

« Je ne veux plus rester chez elle, je ne la supporte plus, mais je ne sais pas comment faire. J'ai envie d'aller chez ma grand-mère [maternelle]. Je connais là-bas mais je n'ai pas l'argent. J'ai dit à ma tante que je veux aller là-bas mais elle ne veut pas ».

Djénéba, 16 ans, ex-servante victime de traite s'étant retrouvée à la rue, mère d'un enfant mort-né.

La tante de Djénéba est allée la chercher au village dans la région des Montagnes lorsqu'elle avait 11 ans. Depuis, sa tante la place comme domestique chez des gens et touche intégralement son salaire de 15.000F. Lorsque Djénéba prend conscience de sa situation d'exploitation, elle demande à sa patronne du moment de lui acheter au moins des habits pour remplacer ses haillons. La patronne s'est alors fâchée et a battu Djénéba sauvagement. Djénéba décide de ne plus travailler et retourne chez sa tante. Mais celle-ci, en réponse, refuse de la nourrir. C'est ainsi que Djénéba se livre à un jeune de son quartier qui lui donne à manger et lui achète des habits. Lorsqu'elle tombe enceinte, le père disparaît et sa tante la bat et la met à la porte. La police est saisie par une voisine, intervient pour obliger la tante à reprendre Djénéba, mais c'est peine perdue.

Cela fait 6 mois que Djénéba vit dans la rue, sans soins malgré sa grossesse, en demandant de l'argent au Plateau ou à Cocody. Elle dort au marché Gouro, où elle est battue par les gardiens du hall parce qu'elle n'a pas 100F pour payer le droit de couchette.

Djénéba a finalement accouché d'un bébé mort-né.

Les petites servantes/vendeuses, ainsi que d'autres filles qui sont exploitées sur les marchés d'Adjamé, peuvent trouver un peu de soutien et de réconfort dans les

groupes de jeu qui se forment au complexe (une cour d'immeuble non loin des marchés Gouro) et ailleurs. Mais c'est aussi par le biais de ces groupes que les filles peuvent être entraînées dans la rue, la drogue et la prostitution. La trajectoire des servantes/vendeuses, et au-delà de toutes les filles confiées ou placées qui dépendent entièrement de leur employeuse pour leurs conditions de vie, est donc particulièrement risquée.

2.4. Les « Tantie-Bagage »

Ce sont les petits garçons et petites filles porte-faix des marchés qui proposent aux clients de leur acheter des sachets plastiques et de porter leurs achats ; Ils interpellent leurs cibles, généralement des femmes, en disant « tantie, bagage ? ». Les Tantie-Bagage sont le plus souvent des filles de moins de 14 ans. Cette activité indépendante demandant un capital initial nul ou minimal : l'achat d'un paquet de sachets plastiques pour 250F. Elle rapporte en moyenne 500F pour une journée complète. Certains enfants commencent à l'aube, lorsque les premières clientes arrivent au marché vers cinq heures du matin, mais il semble que la majorité arrivent vers dix heures et terminent vers 17 heures. Pour ces corps jeunes, les charges sont souvent trop lourdes et provoquent des douleurs de dos, de poitrine et de tête. Mais le cadre de travail constitue le risque majeur de cette activité : l'enfant est seul, sans surveillance d'un adulte, dans des espaces publics, où il peut faire toutes sortes de mauvaises rencontres.

Kassoum, 13 ans, Tantie-Bagage.

Mako a accouché d'Kassoum lorsqu'elle vivait encore au Libéria. Mais lorsque son mari a été tué sous ses yeux en 1995, elle a marché avec son bébé jusqu'à la frontière ivoirienne. Elle a rejoint sa famille maternelle à Man. Puis elle est allée chez une sœur à Méagui, près de San Pédro. C'est là qu'elle a rencontré son second mari, avec qui elle a aujourd'hui un autre fils de deux ans.

Kassoum a arrêté l'école au CMI, à cause de problèmes d'argent : son beau-père avait perdu son emploi dans la cacao-culture. Ils ont quitté San Pedro et se sont installés dans le bidonville de Macaci.

C'est Kassoum lui-même qui a pris la décision de travailler : « Parce que l'autre jour je suis resté, à midi je n'ai pas mangé. A cause de ça, je suis venu faire Tantie-Bagage. »

Cela fait quatre mois qu'il travaille comme Tantie-Bagage. Il a commencé sans aucun investissement, pas même pour acheter les sachets.

On le réveille entre 5h et 7h du matin pour aller travailler, jusqu'à 17h. Il se lave, puis se repose car il est fatigué. Il n'a pas le temps de jouer avec ses camarades.

Par jour, il gagne 500F en moyenne. A midi, il achète pour 50F d'attiéké et pour 100F de poisson. Il n'est pas rassasié, mais il n'achète pas plus pour en garder pour la maison et pour le lendemain.

C'est lui-même qui garde son argent, en le mettant dans une boîte : « Je veux payer chaussures avec ça, et puis je veux payer habits avec ça, ou bien je peux prendre pour manger avec ça. »

Les autres enfants ne sont pas comme lui : « Eux ils sont riches. Nous on n'est pas riches. »

Sita, 12 ans, Tantie-Bagage.

Sita vit avec ses parents à Adjamé. Sa mère vend des médicaments et son père vend du charbon. Elle vit avec quatre frères et sœurs, qui n'ont pas tous été scolarisés par manque de moyens : les deux garçons sont allés à l'école coranique et travaillent aujourd'hui ; sa grande sœur va toujours au collège grâce à son père et à son grand frère ; et une autre grande sœur vend du maïs. Mais Sita n'a jamais été scolarisée : « Ils n'ont pas voulu me mettre à l'école. Ils disent de vendre sachets bleus ; que si je veux, je peux aller à l'école coranique. »

Sita gagne entre 100 et 500F par charge, soit un gain journalier de 400 à 1.000F. Elle donne son argent à sa mère, qui l'économise pour lui acheter des habits. Quand Sita ne gagne rien, sa mère ne la gronde pas. Sita se lève à 5h du matin. Elle fait la vaisselle et la lessive de toute la famille avec sa grande sœur. Elle commence son activité de Tantie-Bagage entre 10h et 12h. Elle finit à 14h, 16h ou 18h selon son degré de fatigue. Elle se couche à 20h ou 22h.

Elle se repose le vendredi, le samedi ou le dimanche. Quand elle est fatiguée, en particulier quand elle a un mal de poitrine, de bras liés à son travail et aux charges lourdes, elle ne va pas travailler. Elle dit qu'elle porte souvent des charges trop lourdes : « Mais ma maman dit de ne plus le faire, que si je ne peux pas supporter une charge, il faut dire que je ne peux pas ».

Sita mange correctement, dort bien, joue avec ses camarades, même si elle n'aime pas son travail de Tantie-Bagage et l'image négative que les autres enfants ont d'elle : « ils se moquent de nous parce qu'on vend sachets bleus au lieu d'aller à l'école ».

Mais elle s'entend bien avec ses parents, et c'est l'essentiel pour elle :

– « *Tu es heureuse ?* »

– Oui.

– *Pour toi, si on dit de quelqu'un qu'il est heureux, ça veut dire quoi ?*

– Pour moi, ça veut dire que je t'aime. »

Cette activité attire trois types d'enfants : les enfants des familles urbaines les plus démunies qui travaillent pour nourrir leur famille ; des enfants issus de familles moins pauvres, mais qui travaillent pour combler leur oisiveté et gagner un peu d'argent de poche ; et des enfants de la rue pour qui l'activité de Tantie-Bagage est une étape vers, ou une activité de façade pour la prostitution.

Affou, 11 ans, Tantie-Bagage.

Affou a été scolarisée jusqu'au CE2. Son père est commerçant et sa mère est repartie au Mali depuis deux ans. Depuis, Affou vit chez la deuxième femme de son père et elle a arrêté l'école pour garder ses enfants. Pour gagner un peu d'argent et économiser, Affou travaille aussi comme Tantie-Bagage. La co-épouse lui a interdit de monter à l'étage du Marché Forum, pour ne pas qu'elle devienne « bacrôman » (enfant de la rue).

– « *Qui sont les bacrôman ?* »

– Ce sont des jeunes qui prennent les bagages des gens et puis ils fuient avec. Quand il y a une qui accouche comme ça, ils volent les bagages de quelqu'un et puis ils préparent. Ils font baptême de l'enfant là avec chose des gens. Les filles ne dorment pas à la maison et puis ils se battent avec couteau. Eux ils sont là seulement pour accoucher enfant.

– *Elles font comment, elles cherchent garçon ?*

– Non, les garçons les frappent. C'est les garçons qui sont au marché, quand tu as un sac au dos, c'est eux qui déchirent les sacs pour enlever le porte-monnaie. »

2.5. Le processus d'entrée dans la rue et la prostitution

Les habitués des marchés d'Adjamé constatent qu'il y a de plus en plus d'enfants de la rue. Beaucoup se sont réfugiés dans la rue pour fuir une situation d'exploitation de leur travail par le biais du confiage. Tandis que les garçons viennent souvent de la gare routière d'Adjamé où ils travaillaient pour un tuteur transporteur, la majorité des filles viennent des marchés où elles travaillaient pour une tutrice, en tant qu'apprenties commerçantes ou en tant que servantes/vendeuses.

Sidiki, Responsable de la sécurité dans un marché.

« Depuis pratiquement trois ans, peut être même quatre ans, c'est la ruée : on a commencé à voir affluer les jeunes garçons d'abord, ensuite des jeunes filles de plus en plus petites. Les enfants de la rue se réunissaient ici pour attendre que les commerçants finissent de manger et ils prenaient le reste des plats pour s'alimenter. Là où les choses ont commencé à déraiper c'est lorsque les jeunes garçons, et surtout les jeunes filles, ont commencé à s'adonner au vol à l'étalage. Lorsqu'on attrapait les jeunes filles, ceux-là mêmes qui étaient victimes venaient pour défendre leur cas. C'est après qu'on a compris : il y a beaucoup d'adultes qui s'adonnent à des pratiques sexuelles avec ces petites filles.

Les clients ne sont pas seulement les commerçants. En général, ce sont les jeunes garçons qui prennent les bagages avec les pousse-pousse, ou bien même des gens qui n'exercent pas au sein du Forum. Un jour, j'ai pris un jeune qui a appelé la petite ; elle vendait des sachets d'eau, elle avait sa bassine sur la tête, ils sont montés. Il a payé toute l'eau de la petite, dans les 400F, et il a versé tout. En plus, il lui a donné 1.000F.

L'âge de ces filles oscille entre 12 et 17 ans. La plus petite peut avoir dix ans. C'est comme Tantie-Bagage qu'elles commencent. Elles ont un peu d'argent, elles commencent à s'acheter des vêtements, des petits maquillages. C'est déjà concret ! Entre elles, elles commencent à se donner des petits conseils : tu peux gagner plus que ça si tu fais comme nous.

Elles se prostituent ici en pleine journée : comme le second étage est inoccupé, c'est devenu leur hôtel de passe. Elles passent toute la journée à la mezzanine, à partir de 17h tout le monde se déporte à la Maison Blanche. Voilà les deux « bièlôgô » (marché du sexe) d'Adjamé. On ne sait même pas qui est proxénète. »

Le processus commence avec un conflit entre la fille et l'employeuse à cause de la maltraitance, de l'exploitation, de la négligence, ou de la discrimination dont elle est l'objet depuis parfois plusieurs années. Ce peut être également un conflit entre la fille et ses parents pour cause de maltraitance, de mariage forcé ou autres. En rupture partielle avec la tutrice (ou les parents), la fille commence à faire Tantie-Bagage pour se nourrir.

La fréquentation des enfants de la rue est le second facteur déclenchant : sur les marchés, tous les enfants se croisent et se fréquentent. Lorsque la fille en conflit avec son employeuse ou ses parents découvre auprès de ses amies de la rue qu'elle peut se rebeller et survivre dans la rue de la même manière qu'elles, elle rompt complètement et tombe dans la prostitution

En plus du conflit avec l'employeuse, la fille peut être attirée presque de force dans la rue, du fait de la drogue et du viol. En effet, lorsque les commerçantes et les filles qui les aident dorment au marché pour s'approvisionner, les filles peuvent être agressées et violées par les garçons de la rue, qui sont armés de couteaux ou de pistolets pour leur braquage. Les garçons de la rue utilisent un autre stratagème : comme ils savent que ces filles sont mal nourries par leur tutrice et ont faim, ils leur offrent de la nourriture dans laquelle ils mettent de la drogue. Les filles, sous l'effet de la drogue, ne se rendent même plus compte qu'elles sont violées. Quand les enfants commencent à prendre des drogues, le processus est difficilement réversible.

De nombreuses drogues circulent dans les rues d'Adjamé, entre autres le « rivo » ou rivotilles qui sont des comprimés, la colle, et le « paho » qui est une drogue artisanale fabriquée à partir du produit chimique épandu sur les ossements humains déterrés d'un cimetière d'Abidjan. Les garçons vivent du banditisme, du petit vol, des braquages et les filles du banditisme ou de la prostitution.

Irène, 16 ans, une prostituée.

Son père est décédé et sa mère vit au village, près de Saioua. Elle est allée à l'école à Gagnoa jusqu'au CM1 puis elle a décidé d'abandonner. C'est ainsi qu'à dix ans, sa mère l'a envoyée chez sa « tante » à Abidjan pour vendre.

Elle s'est disputée avec sa tante parce que celle-ci discriminait les enfants confiés de ses propres enfants. Au total, ils étaient six enfants à l'aider à vendre des éponges.

« C'est parce que j'ai fait discours avec ma tante, c'est à cause de ça je suis arrêtée ici. Je veux plus partir là-bas. Quand nous-là non, quand nous [les filles qui ont été confiées à la tante] on vient vendre avec ses propres filles, la tante coupe des grandes éponges pour ses filles et petits-petits elle nous donne. Après ça, elle nous dispute, elle dit que nous on vend pas, on gagne pas l'argent, que nous on vient se promener cadeau, qu'on se couche au marché. Alors que ses enfants, ils vendent beaucoup. C'est ça je lui ai dit que ce que toi tu fais, c'est pas bon. C'est ça elle s'est fâchée, elle a pris bois pour me frapper et elle m'a chassée ».

Elle s'est alors retrouvée à la rue.

– « *Quand tu t'es fâchée avec ta tante, tu n'as pas cherché à retourner chez ta maman ?* »

– Je connais même pas là-bas.

– *Aujourd'hui tu voudrais y retourner ?*

– Non ! Je ne veux pas me retourner là-bas ».

Irène se prostitue depuis quelques semaines au marché. La passe est à 1.000F, de jour comme de nuit. Certains clients ne veulent pas mettre de capote et payent davantage. Dans la journée, elle peut peut gagner jusqu'à 5.000F, tandis que la nuit elle peut gagner jusqu'à 10.000F. Avec son argent, elle s'achète des habits et elle mange.

La plus jeune d'entre elles se prostitue à la gare de tomates, elle a dix ans et « elle a commencé il y a longtemps ». Elle se prostitue avec des grandes personnes à 1.000F la passe, tout comme les autres. « Elles sont beaucoup celles qui ont dix ans, il y en a des plus petites mêmes ».

Leila, 17 ans, une prostituée.

« Mes parents ne sont pas ici. Mes parents sont restés à Man. Je ne sais ni lire, ni écrire. C'est ma tante qui est venue avec moi à Abidjan. Quand nous sommes arrivées, on faisait du commerce ensemble. Après, elle a arrêté de faire le commerce. Elle m'a demandé de travailler chez une dame. J'ai travaillé chez cette dame, j'étais payée à 10.000F par mois. Je ne recevais pas mon argent quand on me payait. J'ai décidé de venir chercher de l'argent moi-même. J'ai fait Tantie-Bagage un moment.

Un jour j'ai rencontré une jeune fille qui s'appelle Mariam, c'est avec elle que je me promenais. Mariam *cherchait*, elle *gérât*.

Des jeunes hommes nous ont abordées. Ils ont pris une jeune fille et moi et sont partie avec nous. Ils étaient nombreux, ils ont tous couché avec nous. Le lendemain matin, j'avais mal au ventre. Mariam m'a acheté des médicaments. C'est elle qui a tout fait pour moi, elle m'a soignée. Après ma guérison, j'ai commencé à faire des passes. Le matin, quand on arrive et qu'il y a des clients, on va à l'hôtel si le client a de l'argent. Si le client n'a pas d'argent, on reste dans les magasins.

Je gagne souvent 3.000F ou 2.000F. Le jour où je ne me protège pas avec une capote, je prends des médicaments quand j'ai fini. »

Toutes ces situations indiquent l'ampleur de l'activité de prostitution qui représente à la fois une stratégie de survie et une pire forme de travail des enfants.

3. L'apprentissage d'un métier dans la région des Montagnes et à Adjamé

En ville et en campagne, filles et garçons s'engagent dans l'apprentissage de métiers divers, mais vivent des conditions d'apprentissage assez comparables.

3.1. Horaires, congés et pénibilité

Dans la région des Montagnes, les apprentis travaillent généralement du lundi au vendredi, de 8h à 17h avec une pause à midi. En ville, les journées de travail sont

plus longues : elles varient en fonction de l'activité (de 7h à 19h dans la coiffure ; de 8h à 17h dans la mécanique), et peuvent se prolonger jusque tard dans la nuit lorsqu'il y a des travaux à faire. Les journées de travail sont aussi plus nombreuses : un seul jour de repos, généralement le dimanche, sauf dans la coiffure.

En ce qui concerne la pénibilité des tâches, chaque métier a ses particularités : par exemple, la coiffure est bénigne, mais la soudure est plus dangereuse du fait du maniement du feu et du fer et d'un équipement défaillant (tenues et lunettes protectrices), ou la mécanique peut impliquer le port de charges lourdes et le contact avec des substances dangereuses.

3.2. Un mode d'apprentissage extensif et long

Les conditions d'un bon apprentissage : maturité, motivation, alphabétisation, désintéressement et docilité

Les MAF estiment que certaines conditions doivent être réunies pour que l'apprenti puisse apprendre rapidement son métier dans le cadre de la relation d'échange par exemple un travail gratuit ou quasi-gratuit, en contrepartie d'une formation.

La première condition est l'âge de l'enfant, et donc son degré de maturité, d'implication et de motivation pour apprendre.

Hervé, MAF électricien automobile à la Casse.

« Par exemple, celui-là [un apprenti de 9 ans] : le métier ne rentre pas actuellement. C'est arrivé à un certain âge qu'il va commencer à prendre au sérieux. Tout de suite, est-ce qu'il pense qu'il va se marier un jour ? Actuellement, ce que lui il pense, c'est d'être rassasié, c'est tout. Mais un homme qui pense "si je suis vieux, je dois aider ma maman, je dois aider mon papa", c'est lui qui doit apprendre un métier. Mais lui il est là pour perdre le temps »

La deuxième condition, c'est que l'enfant puisse se concentrer sur l'apprentissage parce que ses besoins de base tels que la nourriture, le transport sont satisfaits et parce qu'on reconnaît la valeur de son travail. Cet encouragement par le biais de petites sommes quotidiennes ou occasionnelles doit venir des parents et des patrons. Lorsque l'enfant est sans soutien parental, et que le patron ne le soutient pas beaucoup, il doit souvent exercer une autre activité. .

Sekou, MAF menuisier.

« Les enfants sont motivés, mais la nourriture leur manque. Souvent à midi, quand on leur dit d'aller manger en famille, c'est fini, ils ne reviennent plus encore. Ils sont obligés d'aller en ville pour aller chercher fer pour aller vendre pour avoir des jetons. Parce que c'est l'argent qui est dans leur tête. Mais quand tu leur donnes l'argent, ils sont là, ils sont encouragés. Même moi, ce qui m'a poussé pour apprendre encore mieux, c'est que chaque midi, mon patron me donnait de l'argent. A l'époque, il me donnait 100F à midi, et 100F le soir. »
Donc souvent, les apprentis ne finissent pas leur formation et au bout d'un an ou deux, ils abandonnent.

La troisième condition, c'est qu'il y ait suffisamment de travaux, et donc de clientèle, et d'outils dans l'atelier pour que tous les apprentis puissent s'exercer régulièrement. Par exemple, dans les ateliers de couture, il y a souvent quelques machines pour les couturiers, tandis que les apprentis doivent se contenter de coudre à la main, de repasser, et de regarder.

La quatrième condition est l'alphabétisation de l'enfant. Un enfant qui a été scolarisé, qui sait lire et écrire, apprend plus vite, parce qu'il est éveillé, il pose des questions, il sait déjà calculer et peut donc faire les calculs nécessaires dans de nombreux métiers, il peut noter ce qu'il a appris et donc ne pas compter que sur sa mémoire et les explications orales.

Tangara, MAF menuisier.

« Pour être un bon menuisier, il faut qu'un enfant ait fréquenté au moins au niveau CM2. Parce que j'ai remarqué que ceux qui sont partis à l'école, ils comprennent mieux que ceux qui sont pas allés à l'école. La menuiserie, c'est la mathématique même. Moi-même actuellement, je peux pas faire un travail si je n'ai pas fait un calcul, si je n'ai pas fait un schéma. Ceux qui sont allés à l'école, quand tu leur montres, eux-mêmes te posent des questions. Mais ceux qui ne sont pas allés à l'école, ils ne te posent même pas de questions, ils disent seulement 'oui, oui, j'ai compris'. »

Comment a fait Tangara, puisqu'il n'est pas allé à l'école ?

« Comme moi j'avais vraiment le courage, je veux vraiment apprendre, je demande comment on fait ça, comment faut calculer pour enlever telle dimension, couper ça, pour pouvoir atteindre ça. Comme je n'étais pas allé à l'école, pour avoir une dimension, je prends un morceau de bois, je trace et j'enlève les épaisseurs. Après j'ai fait des cours du soir un peu, ça m'a permis de faire les calculs maintenant. »

La cinquième condition est le déni de l'exploitation par l'apprenti. En effet, le MAF attend de son apprenti qu'il ait une attitude désintéressée, qu'il soit docile et qu'il mette de l'ardeur au travail, comme nous l'avons déjà vu plus haut.

Les méthodes pédagogiques

L'apprentissage « sur le tas », ou « chez les particuliers » s'oppose à l'apprentissage en école professionnelle ou en centre de formation : dans ces deux derniers cas, l'apprentissage allie la théorie à la pratique, il se fait étape par étape, et il est exhaustif. Mais il a le désavantage d'être trop scolaire pour des enfants non scolarisés ou ayant fui l'école. Les places en centres de formation sont également rares et plus chères qu'en apprentissage sur le tas.

Par opposition, l'apprentissage chez les particuliers est entièrement empirique – c'est-à-dire, apprendre en faisant – et pratique, dans les conditions réelles d'exercice du métier. Il est extensif et dure parfois très longtemps dans certains métiers.

L'apprentissage sur le tas se fonde sur les capacités d'observation, de mémoire et d'imitation de l'apprenti. Les explications ne sont pas toujours de mise. De toute façon, la très grande majorité des patrons ne possède pas de savoir théorique à transmettre. Les apprentis expérimentés suppléent parfois au patron pour suivre les nouveaux venus individuellement. par exemple, c'est en lavant les pièces mécaniques que l'apprenti apprend leurs noms, puis c'est en démontant un moteur, qu'il sera un jour capable de le remonter.

Dans l'acquisition de connaissances, l'apprenti est parfois freiné de façon délibérée par le patron qui le cantonne aux tâches domestiques et basiques ou qui s'arrange pour que les tâches plus complexes du métier ne soient jamais exécutées devant lui. Ce n'est que lorsque l'apprenti a gagné la confiance du patron, qu'il lui a rendu assez de services et qu'il lui a prouvé son désintéressement, son courage et son envie d'apprendre, que le patron lui permettra d'en connaître davantage.

La pédagogie n'est pas le souci de tous les patrons, mais si certains estiment qu'en Afrique on ne peut pas enseigner sans frapper, d'autres cultivent au contraire une

attitude fraternelle, ouverte et compréhensive dans le souci de faciliter l'apprentissage.

Affou, 13 ans Apprentie coiffeuse à la Cité RAN.

Affou a commencé l'apprentissage il y a deux ans. Chez sa première patronne, elle n'a presque rien appris. Mais chez sa nouvelle patronne, Affou est très heureuse, car elle est très gentille. Elle participe aux soins lorsque ses filles apprenties sont malades ; pour les fêtes, elle leur offre des pagnes, des parfums, des mèches et un peu d'argent (1.000 à 5.000F), et elle leur enseigne bien.

« Quand j'étais là-bas, on me montre pas, on m'envoie seulement. Depuis que je suis venue ici, c'est elle qui a fait que je sais coiffer un peu. Elle nous donne clients, on fait leurs cheveux. C'est nous-mêmes on fait nos cheveux, elle dit apprenez sur vos têtes. Elle regarde, si ce n'est pas bon on recommence.

Le jour où je suis arrivée ici, ma maman a dit que si je fais quelque chose, la patronne n'a qu'à me frapper. Mais elle ne me touche pas. S'il y a quelque chose, elle s'en va dire à ma maman. »

Roland, MAF couturier à Banneu, Zouan Hounien.

« Je suis avec mes apprentis comme grand frère et petits frères. Parce que plus tu es sévère, plus ils ont peur de toi. Parce qu'à force d'avoir le visage serré, de crier toujours sur eux, ils ne peuvent pas t'approcher, ils ne peuvent pas te demander comment tu fais. Il faut être humble, simple. Comme ça, il est libre de te demander. Il ne s'agit pas de frapper un enfant pour qu'il devienne intelligent.

Les étapes de l'apprentissage

On peut diviser l'apprentissage en trois étapes.

La première étape est celle de l'acquisition des connaissances de base : le nom des outils, scier et raboter par exemple. Pendant cette étape, l'apprenti est particulièrement soumis aux tâches domestiques : balayer l'atelier, faire les petites courses du patron et de ses aides. C'est une étape où le désir d'apprendre de l'apprenti est testé. Cette étape peut durer jusqu'à six mois.

Durant la seconde étape, l'apprenti apprend à « se débrouiller » dans le métier : il acquiert les connaissances nécessaires pour satisfaire un client pour des travaux simples, comme coudre une jupe, fabriquer une chaise, arranger un démarreur de voiture. Cette étape dure de 12 à 18 mois.

La troisième étape, de perfectionnement, doit amener l'apprenti à connaître suffisamment son métier pour l'exercer de façon autonome, comme employé chez un patron, ou comme patron : l'apprenti devra aller au-delà de l'exécution de tâches, pour maîtriser la conception et sa mise en œuvre (concevoir un vêtement ou un meuble, et découper le tissu ou le bois). Cette étape peut durer un an dans certains métiers peu complexe, la coiffure, ou au moins trois ans, dans des métiers plus complexes.

En couture par exemple, l'apprenti peut être libéré à la fin de sa troisième année d'apprentissage, puis aller se perfectionner deux ans chez un autre patron, en tant qu'aide couturier rémunéré. Dans d'autres métiers, le perfectionnement est intégré à l'apprentissage : le jeune garde le statut d'apprenti, il n'est pas rémunéré sur une base fixe mais il reçoit une reconnaissance monétaire de moins en moins symbolique de son travail.

Après cela, l'apprenti est « libéré » par le patron ou décide de partir.

3.3. Des formes de rémunération modestes mais croissantes

A chaque étape de l'apprentissage correspond des niveaux croissants de rétribution qui concordent avec la rentabilité croissante du travail des apprentis.

Pendant la première phase, le patron contribue aux frais d'alimentation, de transport et de santé de l'apprenti. L'apprenti reçoit, souvent mais ce n'est pas la règle, de quoi manger à midi : une « ration » de 150 à 250F par jour, ou un repas préparé chez le patron et partagé entre tous les membres de l'atelier. A cette ration, peut s'ajouter une somme quotidienne pour le transport. Même si l'apprenti ne reçoit pas de ration ou de transport, il reçoit des cadeaux occasionnels, en argent ou en nature, lorsque les recettes ont été bonnes ou au moment des fêtes. En cas de maladie, le patron remet généralement une petite somme à l'apprenti.

Pendant la seconde phase, la contribution du patron continue ou s'accroît légèrement, et il s'y ajoute les « petits gombos » que l'apprenti peut désormais engranger : puisqu'il se débrouille dans son métier, il peut réaliser des travaux pour son propre compte et se faire payer

Pendant la troisième phase, le patron est dans l'obligation de « donner quelque chose » à son apprenti pour qu'il puisse se nourrir, se transporter, se vêtir : même si le paiement est encore occasionnel, il est plus régulier et conséquent.

Fousseny, 14 ans, Apprenti électricien à la Casse.

Son patron donne l'argent du transport, ainsi que la ration du midi est 200F à tous les apprentis.

« Arrivé à la maison, si j'ai quelques jetons, 200 ou bien 300, je donne à ma maman. Souvent, je n'ai rien pour lui donner. Je lui dis que c'est travail de notre patron qu'on a fait aujourd'hui, qu'on n'a pas gagné l'argent. »

Les jours de fête, leur patron leur donne 5.000F ou 10.000F chacun. Et puis, il y a les travaux que chaque apprenti fait à son compte :

« Quelqu'un peut venir nous dire que son démarreur est gâté. Donc on prend les clés, on arrange tout. Il nous demande c'est combien. On lui dit 10.000, 15.000. Je peux donner 10.000 à ma maman, je prends 5.000F. »

Quand il est malade, son patron contribue à le soigner : « Si tu es malade comme ça, le patron dit aux apprentis qu'ils n'ont qu'à aller te saluer et il leur donne 2.000 pour te donner. »

Fabien, 23 ans, ex-Apprenti rebobineur à Aboisso

Fabien a été mis en apprentissage chez un ami de son père, qui lui servait en même temps de tuteur. Pour manger le matin et pour s'habiller, il devait se débrouiller pour trouver de l'argent, car le patron ne donnait rien aux apprentis. Fabien faisait donc Tantie-Bagage à la gare entre midi et 14 heures.

Cela a duré pendant les trois premières années d'apprentissage. Puis il a commencé une période de perfectionnement de deux ans, pour lesquelles il n'était pas payé, afin de rembourser le coût de sa formation et de son séjour chez le patron.

Mais durant cette période, Fabien pouvait faire des petits « gombos » : il connaissait suffisamment son métier pour réparer certaines choses dans le dos du patron, et encaisser le prix de la réparation. Fabien ne faisait plus Tantie-Bagage. Avec l'argent gagné, entre 12.000 et 20.000F par mois, il louait une maison avec un ami, il achetait sa nourriture, et des petits outils pour faire les réparations à domicile.

3.4. Le long chemin vers l'installation

Les patrons ont tendance à garder les apprentis beaucoup plus longtemps que nécessaire. En effet, ces « éternels apprentis » secondent efficacement le patron sans être rémunérés à la hauteur d'un salarié. En général, lorsque le patron « libère » finalement son apprenti en lui remettant un certificat de fin d'apprentissage ou un diplôme, ou lorsque l'apprenti prend la décision de s'émanciper, l'ex-apprenti va travailler pour un autre patron pendant de longues années, jusqu'à économiser suffisamment pour ouvrir son propre atelier. S'il a de l'aide financière de ses parents

ou une clientèle déjà habituée à lui, l'apprenti émancipé peut s'installer immédiatement à son compte.

Bernadette, MAF coiffeuse à la Cité RAN.

Bernadette est patronne de salon depuis six mois seulement, un petit salon en bois. Il lui a fallu de très longues années pour économiser et ouvrir son salon sans l'aide de personne. En effet, depuis la fin de son apprentissage, Bernadette a travaillé dans des salons de coiffure comme aide coiffeuse avec un salaire de 20.000F à 30.000F par mois et coiffeuse (40.000F par mois) pendant sept ans. Ensuite, elle a coiffé à domicile pendant deux ans avant de pouvoir s'installer à son compte.

Le capital immobilisé dans son salon est de 500.000F, ce qui est un petit capital. Elle estime que pour un bon salon, avec l'équipement adéquat de 3 casques, des fauteuils, il faut au moins un million de francs. Elle a commencé avec son local et un séchoir. Avant de s'installer, elle s'était achetée des petits équipements au fur et à mesure.

Fabien, 23 ans, ex-Apprenti rebobineur à Aboisso

Après son perfectionnement, Fabien aurait pu devenir petit patron dans le même atelier : les petits patrons enseignent aux apprentis, et le patron les paye 1.000F par moteur réparé tandis que lui-même pouvait encaisser jusqu'à 100.000F par moteur réparé pour une société. Ces petits patrons devaient gagner 80.000F par mois. Cela faisait plus de dix ans qu'ils étaient dans l'atelier.

Ce qui coûte cher dans l'installation dans son métier, c'est l'achat du gros équipement c'est-à-dire les machines qui coûtent au moins 200.000F, et la caution pour un local de 50.000F au moins. Parmi les jeunes avec qui il a fait l'apprentissage, certains sont encore petits patrons car ils n'ont pas eu d'argent pour s'installer. Ceux dont les parents avaient les moyens ont pu s'installer. « Je vois des amis qui ont deux, trois formations. Il y a un qui a fini soudure, il est parti prendre électricien auto, puisque c'est dans le même garage. Il a fini là-bas, il est parti faire mécanique. Voilà comment un jeune traîne en route dans l'installation. »

VII - Opportunités de changement

1. Selon les enfants, leurs parents, leurs employeurs, et les institutions

Comment prévenir et remédier à l'exploitation du travail des enfants ? Comment faire basculer l'exploitation dans le travail acceptable ? Comment éviter que le travail socialisant devienne exploitation, ou que l'exploitation devienne pire forme de travail ? Les enfants, leurs parents et leurs employeurs nous ont livré six opportunités de changement, ainsi que les institutions que nous avons rencontrées.

1.1. La prévention et la réponse à l'exploitation des enfants

La lutte contre l'exploitation infantile passe par des solutions structurelles inhérentes : notamment les attitudes des adultes envers les enfants et la pauvreté de leurs familles, surtout en milieu rural où la migration prend souvent la forme de traite ou confiage. La plupart des victimes de traite ou des détournements du système de confiage doivent et peuvent retourner dans leurs familles d'origine, mais seulement lorsque leurs conditions de vie et de travail peuvent être considérées comme dignes et leur protection assurée.

La prévention de la traite pour l'exploitation du travail passe par des solutions structurelles à la pauvreté rurale : il faut améliorer les conditions de vie et de travail dans les campagnes qui poussent les parents et les enfants à les faire partir vers la ville. La sensibilisation des filles et des parents aux risques de la migration en ville

est également essentielle, comme nous le signale une de nos enquêtées victime de traite et ayant échoué dans la rue.

Les filles victimes de traite ou confiées qui vivent des situations d'exploitation dans leur travail, de maltraitance et de discrimination dans le foyer, souhaitent souvent retourner dans leur famille d'origine. Elles en sont souvent empêchées par la distance à leur communauté d'origine (même si c'est un autre quartier d'Abidjan), la dépendance à l'employeuse et donc le manque d'argent pour communiquer ou se transporter, l'absence de logement si elles quittent l'employeuse, la menace et l'isolement dans lesquels l'employeuse les fait vivre. Les plus jeunes de ces fillettes subissent cette situation avec une douloureuse résignation, mais elles risquent de saisir la première alternative qu'elles trouvent en fréquentant des filles de la rue vivant de Tantie-Bagage ou de la prostitution

Un système fonctionnel de protection de l'enfance s'agit d'un réseau fonctionnel d'agences gouvernementales et non-gouvernementales qui travaillent en collaboration et selon des procédures standardisées, dans le but de : minimiser les risques d'abus sur les enfants, permettre une identification plus facile et plus rapide de ces risques, et maximiser l'impact des interventions une fois que des abus sont commis. Pour prévenir la fuite vers la rue et l'exploitation sexuelle par la prostitution, il faut, comme le signalent plusieurs de ces filles, mettre en place ou renforcer les recours, pour que ces filles puissent être protégées de la violence de leur employeuse, renouer le contact avec leur famille et être réintégrées. Pour cela, un système de référence doit offrir des services de proximité : écoute, protection policière et appui juridique, foyer d'accueil, soins, recherche et réintégration familiale à travers un maillage territorial des lieux de vulnérabilité.

D'autres filles ne souhaitent pas revenir au village, parce qu'elles considèrent que le village ne leur offrirait pas mieux et/ou parce qu'elles sont déjà trop loin dans le processus qui mène de l'exploitation du travail à l'exploitation sexuelle. De ce point de vue, l'avenir des filles qui sont déjà tombées dans l'exploitation sexuelle est particulièrement problématique et requiert le concours de plusieurs acteurs, en particulier la police qui doit sanctionner les auteurs de l'exploitation sexuelle (les clients et les éventuels proxénètes).

Djénéba, 16 ans, ex-servante victime de traite s'étant retrouvée à la rue, mère d'un enfant mort-né.

« Je peux dire que le village est mieux qu'Abidjan où on vit chez quelqu'un. Ma propre tante, la petite sœur de ma maman, n'a pas pensé à maman : parce que j'étais enceinte, elle m'a mise dehors et elle m'a frappé. Donc le conseil que je donne à mes camarades : il ne faut pas qu'elles viennent. »

Tenin, 10 ans, Servante/Vendeuse, placée par sa grand-mère.

Tenin ne se sent pas comme les autres enfants, « parce que j'ai pas ma maman, elle n'est pas à côté de moi ». Tenin voudrait quitter son travail actuel, qu'elle n'aime pas, pour aller chez sa mère. Elle serait prête à suivre quelqu'un qui l'y amènerait. Mais elle n'ose pas le dire à sa mère quand elle vient sur Abidjan parce qu'elle a peur de sa tutrice. Daniel, un voisin qui sympathise avec elle, est le seul recours de Tenin :

« Tenin veut retrouver sa maman. Or Ouangolo est loin, et c'est une zone assiégée, nous aussi on n'a pas les grands moyens. Mais par la communication, si on pouvait retrouver ses parents. ...»

Yvette, Microactivités commerciales et tutrice de Sabine.

« Quand Sabine déconne, on lui dit qu'on va l'envoyer au village, elle pleure. Dès fois elle dit oui, après elle dit 'tantie, je vais plus' parce qu'elle dit que le village est trop dur, qu'on va la maltraiter. »

Irène, 16 ans, prostituée.

Elle n'est pas contente de sa situation actuelle, mais elle ne veut surtout pas retourner chez sa mère au village.

Sidiki, Responsable de la sécurité privée dans un marché.

« Chaque fois qu'on attrapait un adulte avec ces filles, on ne faisait pas de cadeaux. Une fois, on a déposé un de ces hommes à la police, mais trois heures plus tard, il était libre. A chaque fois qu'on a emmené l'affaire devant les autorités policières, elles ont toujours demandé des preuves, et je n'ai pas de preuves. »

1.2. Le renforcement du cadre juridique et des mécanismes d'application

Conformément aux conventions internationales, l'Etat ivoirien a la responsabilité d'adopter des lois appropriées sur le travail des enfants, de les faire appliquer efficacement, dans l'intérêt supérieur des enfants et sans criminaliser les enfants qui travaillent. Afin que le système juridique progresse de façon adéquate à ces propos, le gouvernement devra adopter et appliquer l'avant-projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants existant depuis 2007. Par ailleurs la promulgation des textes n'est que le début, car il s'avère indispensable de garantir la disponibilité de suffisantes ressources humaines et financières pour leur application dans le quotidien.

Le Code du travail de 1975, modifié en 1997, fixe l'âge d'admission à l'emploi à 14 ans ; il interdit pour les mineurs le travail de nuit, les travaux qui excèdent leurs forces et les travaux dangereux, le travail forcé ou obligatoire (cette interdiction figure dans la Constitution ivoirienne de 2000 et ce délit est puni par le code pénal), et le travail dans certains secteurs d'activités, comme les salles de cinéma et les hôtels.

Avec le scandale médiatique des enfants esclaves dans les plantations de cacao et les menaces de boycott américain, la Côte d'Ivoire a renforcé son arsenal juridique en ratifiant en 2003 la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Puis en 2005, l'arrêté n°2250 du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi définit une liste de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans :

- **Dans l'agriculture et la foresterie** : l'abattage des arbres ; le brûlage des champs ; l'épandage de produits chimiques ; le port des charges lourdes.
- **Dans les mines** : la foration et les tirs de mine ; le transport des blocs de pierre ; l'utilisation de produits chimiques ; le travail dans les mines souterraines.
- **Dans le commerce et le secteur urbain domestique** : la vente de supports à caractère pornographique ; le travail dans les débits de boissons ; la récupération d'objet dans les décharges publiques
- **Dans l'artisanat** : l'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage, la descente de moteur, la manipulation de batteries ; la fabrication et la réparation d'armes à feu ; la production de charbon de bois et le métier de bûcheron ; le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau ; la teinturerie et l'impression.
- **Dans le transport** : l'activité d'apprenti dans les mini-cars appelés « gbaka ».

Enfin, un avant projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants existe depuis 2007, mais n'a pas encore été adopté. Il a pour objet de définir, prévenir et réprimer la traite et le travail dangereux des enfants, ainsi que de prendre en charge les victimes.

Ce texte est particulièrement utile pour ses définitions concernant l'exploitation, l'exploitation sexuelle (les proxénètes, les clients et tous ceux qui profitent et encouragent la prostitution infantile sont auteurs d'exploitation sexuelle), la traite, la vente, et l'esclavage d'enfants.

Avant projet de loi sur la traite et les pires formes de travail des enfants

Art. 8- L'exploitation désigne toutes activités auxquelles l'on soumet l'enfant et qui ne présentent, pour ce dernier, aucun intérêt économique, moral, mental ou psychique mais qui, par contre, procurent à l'auteur ou à toute autre personne, de manière directe ou indirecte, des intérêts économiques, moraux ou psychiques.

Le terme exploitation comprend la prostitution de l'enfant et toutes formes d'utilisation à des fins sexuelles de l'enfant, le travail ou les services forcés, l'adoption illicite, l'union matrimoniale précoce ou forcée, ou toutes formes d'abus à des fins économiques ou sexuelles préjudiciables à la santé, au développement physique, mental, spirituel, moral et social de l'enfant.

Art. 9- Les enfants qui, pour de l'argent, un profit ou toute autre considération, ou parce qu'ils y sont contraints ou incités par un adulte, une organisation ou un groupe, se livrent à des rapports sexuels ou à des actes obscènes sont réputés être victimes d'exploitation sexuelle.

Est considérée comme exploitation sexuelle des enfants, le fait:

- de faciliter ou d'organiser l'offre d'un enfant aux fins de faveurs sexuelles et d'en tirer un profit de quelque nature que ce soit ;
- d'obtenir d'un enfant des faveurs sexuelles en faisant abus d'une position dominante ou en échange d'avantages de toutes natures que ce soit.

Art. 11- Au sens de la présente loi, la traite d'enfants s'entend de tout acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement, ou d'accueil d'enfants à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés.

Art. 12- Sont présumés commettre une traite d'enfants les prétendus père et mère, représentants légaux, ascendants ou collatéraux jusqu'au troisième degré qui voyagent avec un mineur sans être capables de prouver leur parenté par un document légal.

Il en sera de même pour tout autre adulte qui voyage avec un mineur sans une autorisation expresse dûment authentifiée par les père et mère ou une autorisation judiciaire ou de l'autorité administrative.

Ensuite, l'avant projet de loi énonce des mesures de prévention. Il est ainsi spécifié que l'Etat et les collectivités territoriales doivent prendre toutes les mesures appropriées en vue d'assurer la protection des enfants contre le travail dangereux, la traite et toute forme d'exploitation. Le texte régleme les mouvements aux frontières des enfants non accompagnés des parents.

Pour finir, l'avant projet de loi prévoit des sanctions pour tous les responsables directs des pires formes de travail et des travaux dangereux exécutés par des enfants : le père, la mère, le tuteur ou toute personne ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde, s'ils sont chargés de son éducation, de sa formation intellectuelle ou professionnelle, qui font ou laissent exécuter par l'enfant des travaux dangereux ; ainsi que les auteurs de traite, vente, travail forcé et esclavage d'enfant. Le texte sanctionne aussi toute personne qui entretient des relations sexuelles même consenties avec un enfant qu'il emploie, ainsi que toute personne, qui ayant la garde ou la charge d'un enfant, le contraint ou l'encourage à la débauche ou la prostitution.

L'arsenal juridique de la Côte d'Ivoire pour lutter contre l'exploitation et les pires formes de travail des enfants sera donc complet lorsque ce projet de loi sera enfin adopté.

Par ailleurs, les mécanismes d'application des normes existantes et à venir sont défectueux : les fonctionnaires (forces de l'ordre, magistrats, inspection du travail, etc.) manquent de formation, de moyens financiers et/ou d'engagement. Généralement, les fonctionnaires ne font pas la démarcation entre le travail socialisant et l'exploitation du travail des enfants. Plusieurs institutions telles que la coopération allemande (GTZ) et le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) ont ainsi commencé à sensibiliser et former ces fonctionnaires.

Dans certains pays, il existe une forte répression du travail des enfants avec des dégâts énormes pour les enfants : des enfants sont contraints à quitter certaines formes de travail exploitantes pour se retrouver dans des pires formes de travail ; des parents sont emprisonnés, etc. Compte tenu de l'ampleur du phénomène et donc du grand nombre de personnes à sanctionner, il doit être fait un usage raisonné de la répression comme outil de lutte contre l'exploitation du travail des enfants. La loi, par sa diffusion, doit être un outil de sensibilisation du grand public, des parents, des employeurs, des enfants eux-mêmes, pour que soit combattue la légitimité sociale qui entoure et facilite bien des pratiques, comme par exemple, la discrimination de genre et le sexisme, dont les conséquences vont de la faible scolarisation des filles à l'expansion de la prostitution.

1.3. L'école, l'alphabétisation, et les cours du soir

Le désir d'aller à l'école, de s'y maintenir le plus longtemps possible ou d'y retourner est l'opportunité de changement la plus souvent et la plus ardemment exprimée par les enfants et leurs parents. Le système de *l'école passerelle*, développé par l'Etat est également une opportunité importante pour les enfants travailleurs plus âgés qui souhaitent aller/retourner à l'école à plein temps, et il s'agit d'une option qui leur permet une remise à niveau quelque soit leur âge. Certains enfants travailleurs souhaitent combiner le travail et les cours du soir pour améliorer leurs compétences

de vie et leurs connaissances professionnelles dans les activités de commerce ou dans un métier.

De leur côté, beaucoup de parents se sentent trahis par l'Etat ou lui lancent un appel pour alléger le fardeau financier de la scolarisation. La violence à l'école, motif d'abandon de bien de nos enquêtés, est également un enjeu de taille. Faciliter la procédure de délivrance d'extraits de naissance aux enfants permettrait de lever un autre obstacle fréquent dans la poursuite de la scolarité.

Les enfants travailleurs déjà un peu âgés, qu'ils n'aient jamais été scolarisés, qu'ils aient connu l'échec scolaire, ou qu'ils aient refusé d'aller à l'école, expriment le désir de pouvoir combiner le travail et les cours du soir ou l'alphabétisation pour améliorer leurs compétences de vie et leurs compétences professionnelles, dans le commerce ou dans un métier. Ce même désir est exprimé par leurs employeurs, en particulier les MAF, qui voient dans la capacité à lire, écrire et calculer, une compétence essentielle pour développer leurs activités. La fréquentation des cours d'alphabétisation par les enfants sera d'autant plus facilitée, que les employeurs en seront également bénéficiaires et que ces cours auront lieu dans leur espace de travail.

Yvette, Micro activités commerciales et tutrice de Sabine.

« L'Etat fait quoi pour moi ? Je suis là, je souffre avec les enfants, l'Etat fait quoi ? Je paye l'école, je suis obligée de me promener à 4h du matin. Donc, quand j'analyse tout ça là, je suis fatiguée. »

Robert, Planteur, parent et employeur d'enfants à Kpangouin (Man).

Lorsque les enfants ont leur entrée en 6^{ème} et sont affectés en ville, « les parents se trouvent un peu surchargés. Donc je demande à l'Etat de nous envoyer encore l'internat, parce que quand les enfants sont affectés et qu'ils n'ont pas de tuteurs, alors nous n'avons pas les moyens financiers de les suivre. Alors que quand il y a un internat, le peu que nous pouvons payer, alors là, on peut un peu supporter. »

Noel, 7 ans, Apprenti mécanicien à la Casse.

« Je veux partir à l'école parce que j'aime l'école. Ils n'ont qu'à nous mettre à l'école pour que chaque enfant puisse écrire. »

Dembélé, 14 ans, Apprenti électricien automobile.

« Si quelqu'un veut m'aider, je vais faire même travail là ! Parce que travail-là me plait. Ça ne me fatigue pas. » Son papa va bientôt l'inscrire au cours du soir pour que Dembélé apprenne à lire et à écrire. Dembélé a déjà négocié avec son patron pour qu'il le laisse terminer plus tôt.

Hervé, MAF électricien automobile.

« L'alphabétisation, c'est très important, surtout en électricité. Moi ça me bloque dans beaucoup de boulots où il faut savoir lire un peu. Parce que le travail, si tu sais écrire, tu écris sur une feuille, tu gardes. Donc c'est très important, dans le métier, mais dans la vie même ! Les cours du soir, c'est très très bien. Ça peut nous aider beaucoup. Si c'est ça, il y a beaucoup d'hommes qui vont accepter, vous allez même avoir plus de grands. »

Affoué, 18 ans, Vendeuse indépendante de graine au marché.

« Je veux savoir lire et écrire mon nom, parce que le commerce, si tu ne sais pas lire et puis écrire, c'est difficile pour toi, ça peut plus avancer. Si on te dit le nombre de l'argent, si tu ne connais pas, ce n'est pas joli à voir. »

Nadège, 17 ans, Esthéticienne au marché.

Nadège a arrêté l'école en 3^{ème} pour travailler. Mais l'an prochain, Nadège va reprendre l'école :
« Aujourd'hui, même si ta camarade porte du pagne hollandais, même si toi tu n'en portes pas, il ne faut pas essayer de faire comme elle. Tu sais quel travail elle fait pour avoir ça ? Ça tu ne sais pas !
Quand demain, tu es secrétaire dans une banque, ou tu sors docteur, ou sage-femme, et qu'elle est en train de vendre banane braisée, elle ne pourra plus se comporter sur toi. Parce que, dans le passé, elle a refusé d'aller à l'école, toi tu continuais d'aller à l'école, toi tu as pensé à ton futur, elle, elle a pensé au présent. »

1.4. L'apprentissage d'un métier

L'amélioration de l'apprentissage d'un métier reste une opportunité de changement incessible car des travailleurs formés et compétents deviennent mieux équipés à négocier de meilleures conditions contractuelles et peuvent dépasser le statut de travailleurs non qualifiés condamnés à des tâches précaires, pénibles, peu rentables et dégradantes.

De nombreux enfants travailleurs identifient l'apprentissage d'un métier comme une opportunité de changement. Les enfants, surtout les filles, des familles les plus précaires n'ont pas toujours la chance de réaliser ce rêve à cause du coût et du manque à gagner durant les premières étapes de la formation.

L'amélioration de la qualité de l'apprentissage est une autre opportunité de changement signalée par les enfants, qui parlent du manque d'équipement et de machines, ou de l'impression que le MAF n'explique pas assez, ou les maintient à l'écart de certaines tâches.

Kassoum, 13 ans, Tantie-Bagage.

Il n'aime pas faire Tantie-Bagage. Il n'aimait pas l'école car « les maîtres aiment trop frapper les gens. Je veux qu'on me mette au travail dans un garage », comme apprenti mécanicien.

Roger, 15 ans, Producteur de bandji à Kpangouin, Man.

Il économise depuis plusieurs années, pour devenir mécanicien : « Je suis satisfait de ce que je fais, ça couvre mes besoins. Mais je ne suis pas marié pour l'instant, je n'ai même pas encore l'âge de me marier. Donc c'est à demain je pense. »

1.5. Le renforcement de l'économie rurale

La pauvreté rurale a été identifiée comme la principale cause du travail des enfants si bien que plusieurs actions sont menées par l'Etat, l'industrie du cacao, et le commerce équitable. Généralement, il s'agit de mesures de remède ou certification qui cherchent non seulement à augmenter la productivité et les revenus annexes des planteurs, mais aussi à améliorer les infrastructures et les services à disposition des familles des agriculteurs. Le soutien à l'économie rurale passe également à travers l'offre d'assistance technique aux agriculteurs, la mise en place d'infrastructures adéquates et la garantie de prix justes pour tous les planteurs.

Le besoin de mécanisation des campagnes fait partie d'une demande plus large de soutien à l'économie rurale. Les causes de ce déclin commencé à la fin des années 1980 ont été évoquées au début de cette recherche. L'Etat a drastiquement réduit son soutien au développement rural. Les services d'assistance technique (conseils, mais aussi équipements et matériel agricole) aux planteurs ont presque disparu. La dégradation des routes et des pistes rend très difficile, voire impossible, l'acheminement des produits agricoles vers les marchés. Enfin, les prix des produits agricoles et de leurs dérivés sont au plus bas. En conséquence, le travail des paysans et de leurs enfants a une rentabilité presque nulle, qui les confine à l'auto-exploitation et à l'exploitation, ce qui favorise à son tour les pires formes de travail des enfants par le biais de la traite.

Groupe d'enfants, Extraction d'huile rouge, à Banneu, Zouan Hounien.

« Quand les commerçants viennent payer l'huile, ils prennent la route. Donc si on peut arranger la route, c'est bon. Ceux qui vont nous aider, ils n'ont qu'à nous proposer un prix, parce que eux ils payent tout moins cher. Alors qu'on a travaillé pendant une semaine, si on a trop eu, le bénéfice est de 1.000F ou 1.500F. »

Robert, Planteur, parent et employeur d'enfants à Kpangouin, Man.

« On peut nous emmener des engins qui peuvent nous aider à travailler dans les champs. On peut nous donner aussi avec des semences, des machettes, des bottes pour travailler dans les bas-fonds. Ça aidera les parents à avoir les moyens. Parce que présentement, nous n'arrivons pas à agrandir nos plantations, donc on peut pas bien suivre nos enfants. Quand le champ devient grand, la première année je vais les utiliser et puis l'année suivante, je vais prendre les grandes personnes, et puis au fur et à mesure je vais essayer même de m'associer. »

Au début de notre recherche, nous avons vu que, parmi les causes structurelles de l'expansion et de l'intensification de l'exploitation du travail des enfants en Côte d'Ivoire, la malédiction cacaoyère était centrale, puisqu'elle affecte un tiers de la

population du pays qui en vit directement ou indirectement et qu'elle prolonge ses conséquences bien au-delà des plantations, notamment par le biais des migrations de travail des enfants. Une opportunité de changement fondamentale se trouve donc dans la relance de l'économie cacaoyère.

Accroître la productivité (quantité et qualité) des plantations de cacao

La productivité des plantations de cacao est devenu un sujet de préoccupation avant même le thème du travail des enfants, et beaucoup de projets ont été et continuent à être mis en œuvre pour améliorer la quantité et la qualité du cacao ivoirien. Ces projets visent à améliorer les techniques culturales des paysans, généralement par la méthode des fermes-écoles : taille des arbres, lutte contre les maladies, utilisation adéquate des pesticides/engrais, renouvellement des plantations, etc. Ces programmes, par exemple le *Sustainable Tree Crop Programme*, sont financés par les multinationales du secteur du cacao et du chocolat, ainsi que par la coopération bilatérale.

Améliorer la gouvernance de la filière cacao

Il reste encore à inventer un système de régulation de la filière qui assure une meilleure protection et assistance aux planteurs face au marché, tout en garantissant un bon niveau de rémunération des planteurs, et un réinvestissement effectif des impôts prélevés sur le cacao dans le développement du pays. En plus des efforts déjà menés par l'Etat ivoirien, une voie complémentaire de restructuration de la filière est la création et le renforcement des coopératives de planteurs de cacao, afin d'accroître leur pouvoir de négociation face au marché.

Assurer un prix juste pour les planteurs

La démarche du Commerce Equitable²⁹ couple la certification des producteurs selon trois types de critères (environnementaux, économiques et sociaux, dont l'interdiction de l'exploitation et des pires formes du travail des enfants), avec l'octroi de revenus dignes et stables pour ces producteurs. Pour cela, les acheteurs du commerce équitable s'engagent à payer un prix minimum garanti prédéfini, activé dès que le prix sur le marché mondial passe en dessous de ce plancher. En plus de ce prix minimum garanti, les acheteurs paient aux organisations de producteurs une prime de développement d'environ 5% de la valeur du produit. Les producteurs s'engagent à réinvestir cette prime pour des actions favorisant le développement local : amélioration de la production, des infrastructures et des services aux familles. Enfin, les acheteurs du commerce équitable s'engagent dans une relation durable avec les organisations de producteurs et leur facilitent des préfinancements.

L'enjeu est actuellement d'évaluer l'efficacité des initiatives prises par le gouvernement, l'industrie du cacao et le commerce équitable dans la lutte contre l'exploitation et les pires formes de travail des enfants. Le second enjeu est d'informer et de mobiliser les consommateurs de chocolat, avec un message clair sur les solutions véritables au défi du travail des enfants : non pas le boycott des pays producteurs incriminés, mais une amélioration du revenu des paysans, grâce à des règles commerciales plus justes au niveau international.

²⁹ Voir Fairtrade Labelling Organizations (FLO) : <http://www.fairtrade.net>

1.6. L'accès au capital pour l'agriculture, le commerce et les « métiers »

En situation de sous-capitalisation, il n'y a pas d'autre choix qu'une utilisation intensive de travail quasi-gratuit – que les enfants sont les mieux à même de fournir – et qu'une exposition de ces travailleurs à des travaux dangereux et pénibles du fait d'un sous-équipement : absence de bottes ou de brouettes en campagne, absence de lunettes de protection dans les ateliers de soudure, etc.

La mécanisation des campagnes, et l'accès à des microfinancements pour les activités informelles et les « métiers » permettraient d'alléger le fardeau porté par les enfants travailleurs exploités, de façon à les ramener dans la catégorie du travail acceptable ou d'éviter qu'ils ne tombent dans les pires formes de travail. Dans les campagnes, cette mécanisation devrait être orientée vers l'agriculture, mais aussi vers la transformation des produits agricoles, qui est aujourd'hui opérée dans le petit artisanat ou à l'intérieur de la sphère domestique. Dans les grandes et les petites villes, des services de microfinance devraient répondre aux besoins propres aux microactivités informelles (commerce, restauration, artisanat, etc.) et aux problématiques spécifiques au travail des enfants, en particulier la rentabilité extrêmement faible de ces activités, et le fait que ce sont parfois les enfants eux-mêmes, en coordination avec leur tutrice, qui ont besoin d'emprunter pour accroître leur autonomie. Dans les « métiers », les apprentis en fin de formation, ou ceux qui sont déjà salariés depuis quelques années, pourraient écourter le temps de leur exploitation en ayant accès à un crédit pour leur installation. Les sommes nécessaires à l'installation d'un atelier sont plus élevées que celles destinées à une microactivité informelle, tout en restant assez raisonnables.

Une conjonction de subventions publiques (surtout pour les zones rurales) et d'initiatives privées (non-lucratives et lucratives) est certainement la voie à suivre.

Yvette, Microactivités commerciales et tutrice de Sabine.

« Quand on demande à Sabine, elle dit qu'elle ne veut rien faire si ce n'est l'école. Même si ça nous arrange pas, c'est son bien aussi, on peut pas faire autrement. »

Pour suppléer à la perte en heures de travail de Sabine, et pour pouvoir financer les frais entraînés par sa scolarisation, Yvette veut un prêt de 30.000F pour augmenter son capital commercial.

Fabien, 23 ans, président de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs-CI, ex-Apprenti rebobineur à Aboisso.

Fabien pense que l'association devrait pouvoir installer ses membres qui sont apprentis en fin de formation. En effet, beaucoup d'enfants sont sensibilisés, adhèrent, apprennent beaucoup dans l'association, mais ne voient pas leurs conditions de travail s'améliorer : « Tout ce monde qu'on est en train d'amener à l'association, ils deviennent quoi ? C'est l'expérience seulement, qu'est-ce que l'association a fait pour eux. » L'Association est en recherche de financement pour un projet de microcrédit collectif.

Groupe d'enfants, Extraction d'huile rouge, à Banneu (Zouan Hounien).

« Il faut mettre les graines au feu dans les barriques, si c'est cuit, on pile, on mouille avec de l'eau, on extrait les graines et les fibres, on pile encore les fibres, et on les lave à l'eau puis les deux sont recueillis dans une barrique puis mises au feu. Avant de recueillir l'huile, il fait déjà nuit. S'il y avait une machine, une usine pour effectuer tous ces travaux ce serait mieux. En plus, le feu est grand et quand nous allons activer le feu, il prend encore de la hauteur et nous avons peur pour nos yeux. »

Robert, Planteur, père et employeur d'enfants à Kpangouin (Man).

« C'est par manque de matériel agricole que nous fatiguons les enfants. Au moment de la cuisine par exemple, s'il y avait des machines à décortiquer le riz, l'enfant ne pilerait pas. Et puis au temps de labour, si nous avions des machines à labourer, nous ne fatiguerions pas les enfants à labourer. »

1.7. La possibilité des enfants à s'exprimer et à participer à la vie sociale

Les enfants, surtout ceux qui souhaitent se rassembler en associations ou en groupes de travail, ont manifesté leur besoin de voir respecter leurs droits à s'exprimer et à participer aux décisions qui les concernent.

De nombreux enfants nous ont expliqué que leur décision d'aller à l'école, ou d'apprendre un métier, n'avait pas été prise en compte par leurs parents ou leur tuteur, qui estiment être les seuls à pouvoir décider pour l'enfant. Sans connaître la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants, certains enfants ont manifesté leur besoin de voir respecter leurs droits à s'exprimer et à participer hors de toute contrainte ou punition physique. D'autres enfants sont heureux de connaître leurs droits, grâce à leur participation à l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire, et de pouvoir ainsi mieux les faire respecter.

Kamaté, 14 ans, Apprenti mécanicien à la Casse

Ce sont ses frères qui ont décidé qu'il arrête l'école et qu'il fasse la mécanique. S'il devait retourner à l'école, il faudrait que ce soit ses frères qui le décident : « Quand on me frappe comme ça, j'aime pas ça. Les grands aussi, c'est comme ça. Personne ne va décider à ma place maintenant. C'est moi je vais décider moi-même. »

Déborah, 16 ans, Déléguée nationale AEJT-CI et Apprentie couturière.

« Les enfants aussi ont des droits. C'est parce que je suis restée dans l'association que je sais ça. Parce que ce qu'on apprend à l'école, ce n'est pas tout. »

L'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire est née en 1994 à l'initiative de plusieurs ONG de protection de l'enfance en Afrique. Aujourd'hui, elle a des membres dans onze villes ivoiriennes et elle participe au Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs. Les enfants du MAEJT ont défini les « douze droits » des enfants travailleurs que chaque association nationale défend : c'est par exemple le droit à un travail léger et limité, le droit à apprendre un métier, le droit à savoir lire et écrire, mais de façon étonnante cette liste ne comprend pas le droit à une rémunération digne.

L'AEJT entreprend des activités de sensibilisation de proximité auprès des enfants travailleurs et des employeurs, à la manière des ONG de protection, mais elle pourrait jouer davantage un rôle d'organisation de défense de ses membres à la manière d'un syndicat.

Annexe méthodologique

Questionnement de l'enquête

A partir de la problématique de la recherche, des questions générales ont été élaborées, avant d'être détaillées en une grille d'entretien. Ces questions générales portent sur :

1) *Les causes de l'exploitation du travail des enfants* : au niveau de l'économie internationale, nationale et du secteur d'emploi ; au niveau de la famille (stratégies économiques et scolaires) et de l'employeur ; processus d'entrée dans le travail (implication de l'enfant dans la décision, recrutement).

2) *Les trajectoires migratoires et professionnelles des enfants*, comparées avec celles des adultes.

3) *Les conditions de travail* : aspects positifs du travail, Rémunération, Horaires, Repos/ Congés, Description des tâches dans la journée/ dans l'année, Pénibilité/ Dangerosité, Violences (physiques, psychologiques et sexuelles), abus et insécurité de l'emploi.

4) *Les conséquences sur les droits de l'enfant (ou les conditions de vie)* : alimentation, logement, santé, loisirs et récréation, estime de soi, éducation, contact avec les parents.

5) *Les recours contre l'exploitation* : personnes sollicitées par l'enfant en cas d'abus et efficacité du recours.

6) *Les opportunités de changement* : projets de vie et professionnels de l'enfant ; initiatives prises par les différents « titulaires de devoirs » envers les enfants travailleurs.

Période d'enquête

L'équipe d'enquêteurs a mené les entretiens de décembre 2008 à février 2009.

Données collectées

La collecte de donnée a été effectuée de décembre 2008 à février 2009, par 14 enquêteurs (dont six Enfants et Jeunes Travailleurs) dûment formés, un assistant de recherche et un chercheur principal de Save the Children. Les données collectées sont les suivantes :

Nombre total d'enfants enquêtés :

Région des Montagnes : 131 (focus groups et entretiens individuels)

- 50 aides familiaux
- 61 enfants travailleurs indépendants ou contractuels
- 20 apprentis

Abidjan : 67 (entretiens individuels)

- 45 enfants des marchés d'Adjamé
- 22 apprentis

Nombre total d'adultes enquêtés:

Région des Montagnes : 95 (focus groups et entretiens individuels)

- 74 parents
- 15 employeurs

- 6 institutions
- Abidjan : 49 (entretiens individuels)
- 3 parents
 - 20 employeurs
 - 26 institutions

Liste des membres du groupe de référence

Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales

- Direction de la Protection Sociale
- Comité National de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes et aux Enfants

Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi

- Direction Générale du Travail

Cabinet du premier Ministre

- **Système de suivi du travail des enfants,**

Mairie d'Adjamé

UNICEF, Section Protection

Bureau International du Travail (BIT)

- IPEC-LUTRENA

Coopération Technique Allemande (GTZ)

- Projet de Lutte contre la Traite et le Travail des Enfants

Chambre des Métiers

Chambre d'Agriculture

Centrale syndicale UGTCl,

Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire

Parlement des Enfants

Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE)

Cavoequiva

Communauté Abel

Save the Children Suède

IDEAfrrique

Siloë